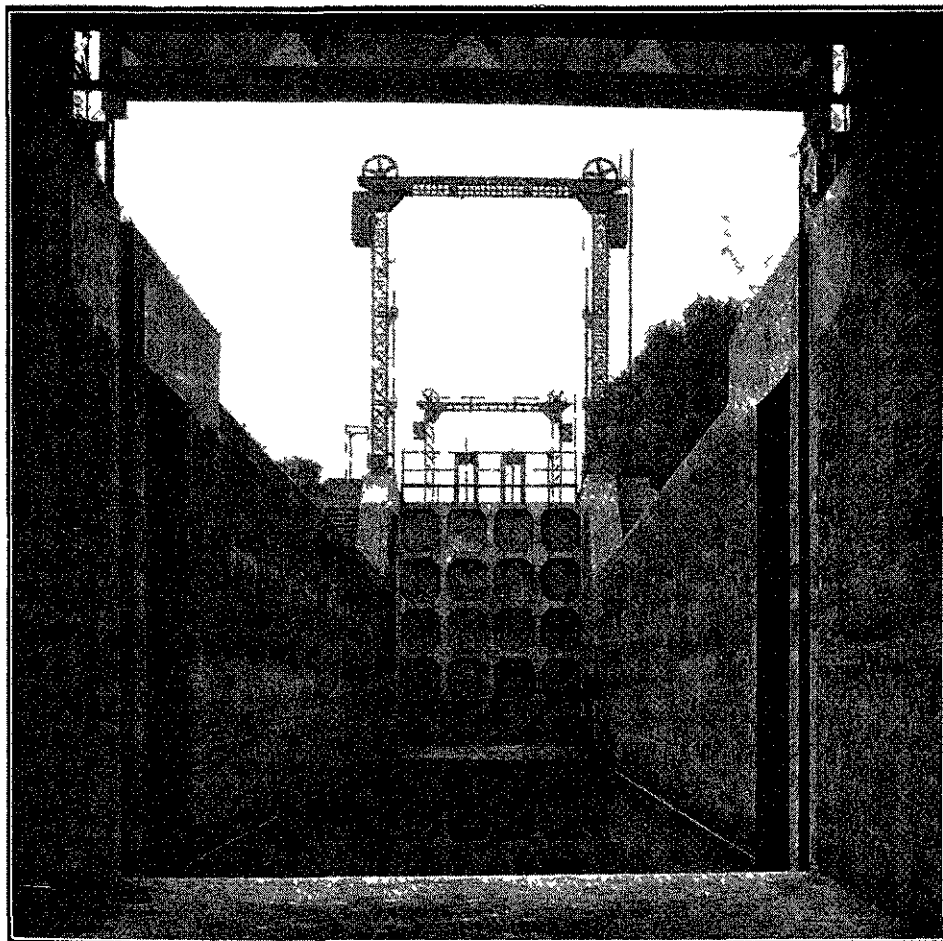


ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

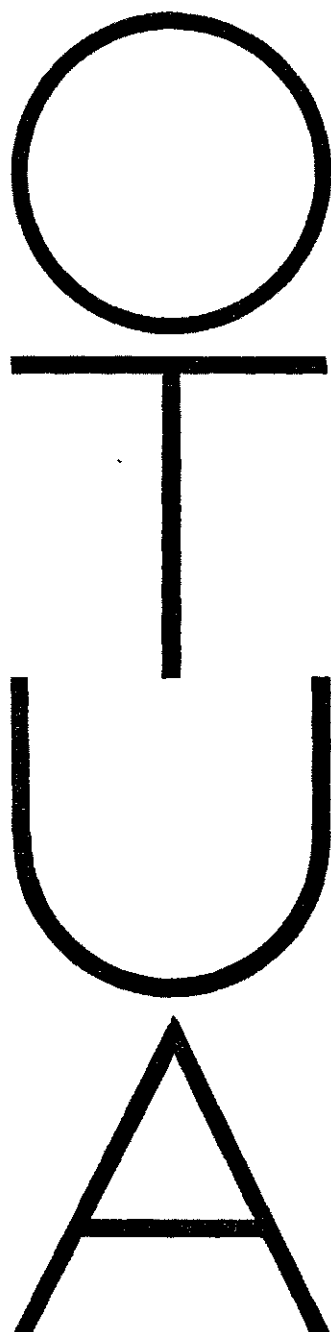
BULLETIN  
DU

**P.C.M.**

SIÈGE SOCIAL  
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES  
28, Rue des Saules Paris



PORTES D'ÉCLUSES LÉVANTES SUR LE CANAL DE LA HAUTE-SEINE



L'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA) est un organisme d'études techniques, patronné par le monde français de l'acier.

L'OTUA ne poursuit pas de but commercial, son action est bénévole et gratuite.

L'OTUA étudie et fournit gratuitement toute documentation utile concernant les travaux publics exécutés par l'emploi systématique de l'acier, tels que :

Palplanches,  
Appareils de levage,  
Ponts,  
Aciers spéciaux.

Adressez-vous à L'OTUA si vous désirez avoir des renseignements concernant les travaux de ce genre, effectués en France et à l'étranger.



**OFFICE TECHNIQUE POUR  
L'UTILISATION DE L'ACIER**

25, Rue du Général-Foy, 25

PARIS (8<sup>e</sup>)

Téléphone : LABORDE 72-13

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

BULLETIN  
DU

**P.C.M.**

SIÈGE  
COLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES  
15, Boulevard des Saïns, PARIS

## SOMMAIRE

	Pages		Pages
PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE DU P.C.M.		Adhésions nouvelles à l'Association.....	221
Séance du 9 avril 1935.....	208	Démissions de l'Association.....	221
Séance du 7 mai 1935.....	209	Naissances.....	221
FEDERATION DES CADRES TECHNIQUES SUPERIEURS.		Décès.....	221
Réunion du Comité de la Fédération, le 9 avril 1935	211	Erratum à la liste générale parue dans le numéro de février.....	221
EXTRAITS DE PRESSE.		ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BOURSE.	222
« Le Temps », du 26 mars 1935.....	211	OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS.	
« Le Temps », du 28 mars 1935.....	212	Composition du Bureau pour 1935-1936.....	222
OCCUPATIONS ETRANGERES AU SERVICE NORMAL.		NOTES ET DOCUMENTS.	
Circulaire de M. le Ministre des Travaux publics du 18 février 1935.....	213	Rapport de M. François Milan, Sénateur, sur le Budget des Travaux Publics.....	223
Travaux relatifs aux chemins ruraux et à la voi- rie urbaine. Décision ministérielle.....	213	Rapport de M. Mario Roustan, Sénateur, sur le Budget des Travaux Publics (Forces hydrau- liques).....	231
ACTIVITE DES GROUPES.		Rapport de M. Charles Pomaret, Député, sur l'exer- cice de la profession d'architecte.....	232
Déjeuner mensuel du Groupe parisien du 7 mai 1935.	214	Ministère du Travail. Frais de tournée des Ingé- nieurs des Mines.....	234
Déjeuner mensuel du Groupe parisien du 9 avril 1935	214	NOMINATIONS. — MUTATIONS.....	235
Réunion du Groupe de Bordeaux du 15 avril 1935.	215	MODIFICATIONS DANS LA REPARTITION DES SERVICES.....	236
NOTICE NECROLOGIQUE.		MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS, COMITES, CONSEILS, etc., etc.....	237
Jean Ott, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.	215	NOTES TECHNIQUES.	
NOTES ADMINISTRATIVES.		Note sur un bow-string en béton armé de 4.700 m. de portée, construit sur la route de Fez à Taza (Maroc). — Le Vert I.O.P.C. à Fez.....	238
Routes spéciales pour automobilistes. Note.....	217	ADJUDICATIONS.	
TOURNEE EN U.R.S.S.		Avis.....	239
Programme définitif.....	217	Résultats.....	241
URBANISME.			
« Urbanisme ». Revue mensuelle.....	219		
.. Deuxième Congrès d'Urbanisme et d'Habitations. Besançon, juillet 1935.....	219		
LETTRE REÇUE.....	220		
COMMUNICATIONS PERSONNELLES.			
Changements d'adresse.....	221		

# PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Séance du 9 Avril 1935

Présents : MM. Joyant, Noël, Gex, Lapébie, Bordier, Morane, Godin, Buisson, Bisch, Paoli, Beau, Chavagnac, Renaud, Hupner, Pizon, de Fargue, Renault, Prot, Schwartz, Koch, Augustin, Mayer.

Excusés : MM. Bès de Berc, Ninck, Crescent, Ricard.

La séance est ouverte à 14 h. 30.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 7 mai, à 14 h. 30, en raison de la session des Conseils Généraux d'un certain nombre de départements qui retiendrait des camarades le mardi suivant.

Cette réunion sera précédée d'un déjeuner du Groupe Parisien à la maison des X, auquel tous les membres du Comité et les camarades de province de passage à Paris sont cordialement priés de prendre part.

*Tournée en Russie.*

M. le Président invite le Comité à se prononcer sur la modification des statuts qu'il a proposée en vue de permettre à certains camarades de faire participer à la tournée en Russie leurs enfants, non mariés, ou des parents plus éloignés.

Après discussion, il apparaît au Comité qu'il y a lieu de modifier les statuts en vue de permettre aux membres du P. C. M. de faire participer leurs enfants et petits-enfants aux tournées.

Le Comité se prononce contre l'extension de cette faculté à des parents plus éloignés ou aux personnes n'ayant pas de lien de parenté avec les Ingénieurs P. C. M., sauf décision spéciale du Comité.

Le Comité décide, en outre, que les Ingénieurs qui auront fait participer un ou plusieurs membres de leur famille à une tournée, devront les accompagner pendant toute la tournée et assumer la responsabilité matérielle et morale de leurs invités.

Il y a lieu de noter enfin que les parents d'ingénieurs ne bénéficieront pas dans tous les cas des facilités de circulation, celles-ci étant réservées par les Compagnies de Chemins de Fer, tout au moins en France, aux enfants non mariés vivant avec leurs parents.

*Informations diverses.*

La Fédération des Cadres Techniques Supérieurs a procédé au renouvellement de son bureau. La présidence revenant au Corps des Mines, M. de Berc a été nommé Président de la Fédération.

M. le Président signale les communiqués adressés au journal *Le Temps* par l'Association des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'enregistrement (26 mars 1935) et la Fédération des cadres des Administrations centrales (28 mars 1935) qui seront reproduits dans le bulletin P. C. M. à titre de documentation.

A propos de compressions budgétaires, M. Renaud signale le crédit supplémentaire de 2 millions qui figure au collectif de 1935 en vue de faire face aux dépenses de personnel complémentaire des services du Génie rural.

D'autre part, M. le Président signale que M. Haguenin, Inspecteur des finances, Directeur général du Budget, vient d'être mis en service détaché à la B. N. C. I. pour y occuper les fonctions de Vice-président délégué. Il apparaît au Comité intéressant de noter ce précédent d'un fonctionnaire des Finances mis en service détaché, pour occuper un poste dans une Société privée à Paris, alors que les Ingénieurs P. C. M. entrant dans des Sociétés privées, même chargées de services publics, ont toujours été mis en congé ou même en disponibilité.

M. Beau indique qu'il est informé que la *Revue politique et parlementaire* publiera prochainement un article relatif à la désorganisation actuelle des services techniques aux Colonies et sur les moyens d'y remédier.

*Programme des grands travaux*

M. le Président signale qu'il a eu connaissance du programme de grands travaux préparé par la C. G. T. et qui a été remis dernièrement au Président du Conseil.

Ce programme suggère la centralisation dans un Ministère déterminé, ou sous la forme d'un comité central, des divers services qui ont actuellement dans leurs attributions l'exécution des grands travaux et sont répartis entre de multiples ministères.

Le Comité considère que cette suggestion est logique et estime qu'il appartiendrait au Ministère des Travaux Publics de jouer ce rôle d'organisme centralisateur.

M. le **Président** donne connaissance au Comité de la circulaire du 20 mars 1935 relative aux occupations étrangères au service normal et du tableau qui était joint à cette circulaire.

Il apparaît au Comité que les renseignements demandés sur les travaux exécutés au cours des deux dernières années par les communes seront incomplets si les Préfectures n'y font pas figurer également ceux effectués par le Génie rural et le Service vicinal.

Certains Ingénieurs signalent que leurs Préfets ont sur leur demande complété le questionnaire par deux colonnes relatives l'une au Génie rural et l'autre au Service vicinal.

D'après des renseignements pris au Ministère, c'est pour ne pas empiéter sur les attributions de ministères voisins que la circulaire s'est ainsi limitée aux renseignements concernant son personnel; mais les indications du tableau se trouveront ainsi complètement faussées, si l'initiative des Préfets ne vient pas les compléter.

#### *Abattement de 20 o/o des indemnités d'article 2.*

Au cours de la réunion de la Fédération des cadres techniques supérieurs qui s'est tenue le mardi 9 avril, M. **Bocquien** a rappelé que M. le Ministre des Finances avait promis à la Fédération une note établie par ses services et relative à l'abattement de 20 o/o des indemnités de technicité. Malgré plusieurs rappels, M. le Ministre des Finances n'a jusqu'ici pas communiqué cette note. Mais, M. le Directeur Général des Manufactures de l'État ayant écrit au Ministre pour savoir si dans ces conditions la décision provisoire relative à l'abattement de 20 o/o ne devenait pas caduque, cette lettre a reçu une réponse immédiate indiquant qu'aucune décision définitive n'était encore intervenue, mais que l'abattement provisoire de 20 o/o devait être maintenu. Il semble toute-

fois que le taux de l'abattement et sa date d'application n'aient pas été les mêmes dans les différents ministères. En particulier, le Ministre de l'Air a très énergiquement défendu son personnel et a opposé de très solides objections à la légalité et à l'opportunité de la mesure que prétend imposer le Ministre des Finances.

#### *Cumuls.*

M. le **Président** donne connaissance des derniers renseignements qu'il a eus au sujet des travaux de la commission des cumuls. Devant le grand nombre de cas isolés dont cette commission se trouvait saisie, elle a décidé de préparer un questionnaire qui sera adressé à toutes les administrations. Le cadre de ce questionnaire n'est pas encore parvenu au Ministère des Travaux Publics. Il semble bien que la Commission des cumuls ne soit pas avant quelque temps en mesure de prendre des décisions définitives.

M. le **Président** signale qu'un communiqué a fait connaître l'approbation par le Conseil d'État d'un texte de décret relatif au cumul par des fonctionnaires de fonctions publiques et privées. En principe, un fonctionnaire doit tout son temps à l'État, sauf dérogation accordée par le Ministre. L'interdiction de cumuler des fonctions publiques et privées ne s'appliquerait pas à des fonctions comportant création littéraire, artistique ou scientifique. Ce paragraphe s'appliquerait en particulier aux fonctionnaires qui occupent dans des écoles ou des établissements privés des postes de professeurs, de chefs de service de recherches, etc..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

*Le Secrétaire,*  
Signé : MAYER.

*Le Président,*  
Signé : JOYANT.

---

### Réunion du 7 Mai 1935

Présents : MM. **Joyant, de Berc, Augustin, Noël, Chavagnac, Beau, Prot, de Fargues, Bisch, Ludinart, Bordier, Renaud, Morane, Pizon, Schwartz, Koch, Renault.**

Excusés : MM. **Gex, Cointe, Buisson, Ninck, Paoli, Dauvergne, Crescent, Ridet.**

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé sans observation.

La prochaine séance est fixée, par exception, au premier mardi de juin, soit au mardi 4 juin 1935, le deuxième mardi étant trop près de la Pentecôte. Le déjeuner mensuel aura lieu le même jour à la Maison des X.

#### *Tournée en U. R. S. S.*

M. **Houbin** rend compte du voyage de reconnaissance qu'il a fait au cours de la dernière quinzaine. Il s'est rendu compte des conditions dans lesquelles pourrait être transportée et reçue la délégation du P. C. M. Sans être luxueuses, les installations sont suffisamment confortables pour que le voyage puisse être effectué sans trop de fatigue pour les participants.

En raison de la longueur du voyage Paris-Moscou il apparaît opportun de prévoir un arrêt en route qui pourrait être fixé à Varsovie à l'aller et à Berlin au retour.

Le départ de la tournée est fixé au 22 juin.

### *Réception d'Ingénieurs russes en France.*

M. **le Président** a été à nouveau informé par M. **Margaine** du projet de venue en France d'une délégation d'Ingénieurs russes qui viendraient se documenter sur la construction des routes et les moyens de transports sur routes. Le Président continuera à suivre cette question et s'efforcera de faciliter aux Ingénieurs russes l'accomplissement de leur mission.

### *Modification de l'article 30 des statuts.*

Comme suite à la décision du Comité en date du 9 avril, le bureau soumet au Comité la rédaction suivante de l'article 30.

« Les femmes, les enfants et petits-enfants des « sociétaires peuvent être admis dans les tournées; « les Sociétaires, chefs de famille, devront dans ce « cas, participer à la tournée tout entière et assu- « mer la responsabilité matérielle et morale de leurs « invités. »

Cette rédaction est adoptée à l'unanimité et mise immédiatement en vigueur par application de l'article 8 des statuts. Elle sera soumise pour ratification à l'Assemblée Générale de 1936.

### *Commission des cumuls.*

Ainsi qu'il a été signalé au cours de la séance du 9 avril, la Commission des cumuls avait décidé d'adresser aux différents ministères un questionnaire afin de préciser la situation au point de vue des cumuls des fonctionnaires des diverses administrations. Il apparaît que la rédaction du questionnaire n'est pas encore terminée. Le Ministère des Travaux Publics n'a jusqu'ici rien reçu.

### *Abattement de 20 0/0 sur les indemnités.*

Le Ministère des Travaux Publics a été saisi d'une lettre de M. le Ministre des Finances par laquelle celui-ci demande à nouveau qu'un abattement de 20 0/0 soit appliqué sur les indemnités, y compris celles ayant fait l'objet de versements pour les retraites.

La situation des Ingénieurs des Travaux Publics est en l'espèce la même que celle des fonctionnaires du Ministère de l'Air, dont le Ministre a jusqu'ici refusé de se plier aux injonctions du Ministère des Finances et a proposé à celui-ci de porter la question devant la Présidence du Conseil.

La Comité charge son président d'intervenir auprès du Ministre des Travaux Publics pour que ce dernier soit complètement informé de la position prise par son collègue de l'Air et puisse prendre une position analogue.

### *Question des Ingénieurs coloniaux.*

M. **Bordier** demande l'intervention du P. C. M. auprès du Ministre des Colonies sur une question

signalée par des camarades d'A. E. F. Il est en effet question d'intégrer dans le cadre général des Travaux Publics, dans cette Colonie, un certain nombre d'agents contractuels; il paraît surprenant que le Ministère des Colonies admette ces intégrations au moment où les Colonies remettent les Ingénieurs des Ponts et Chaussées à la disposition du Ministère des Travaux Publics et qu'il reste encore en France de jeunes ingénieurs qui n'ont pas pu partir, faute de poste. M. Bordier estime que le P. C. M., sans s'opposer au principe même de l'intégration, devrait attirer l'attention du Ministre sur le cas des camarades qui n'ont, jusqu'ici, pas reçu de poste, bien qu'ayant souscrit un engagement colonial à la demande du Ministère des Colonies, et demande que les intégrations envisagées ne soient réalisées que lorsque ces camarades seront pourvus de postes.

### *Questions diverses.*

M. **Schwartz** s'étonne que le P. C. M. n'ait pas été consulté à l'occasion des nouveaux décrets qui réorganisent le contrôle de distribution d'énergie électrique et qui créent une véritable subordination de certains Ingénieurs en Chef par rapport à d'autres. En raison de l'importance de la question, elle sera examinée dans une séance ultérieure.

M. **le Président** rend compte qu'il a assisté ainsi que M. **de Berc** au banquet des Ingénieurs des Manufactures de l'Etat.

M. **Renaud** donne connaissance d'une lettre adressée par le Ministre des Travaux Publics au Préfet de Maine-et-Loire qui délègue au Préfet le droit de donner au service des Ponts et Chaussées l'autorisation d'intervenir dans la préparation et la surveillance des travaux relatifs aux chemins ruraux et la voirie urbaine dans les communes de moins de 1.500 habitants.

Copie de cette lettre sera insérée au bulletin.

M. **le Président** signale que le Syndicat des Ingénieurs des T. P. E. lui a demandé quand pourront se réunir les commissions chargées par leur syndicat et le P. C. M. de l'étude de répartition des honoraires pour travaux communaux. La consultation des Groupes à laquelle le P. C. M. avait décidé de procéder n'étant pas encore terminée, il était fait une réponse d'attente. M. **Schwartz** réunira la commission P. C. M. aussitôt que possible, en vue de la conférence projetée.

A la demande de plusieurs camarades, le Secrétariat est invité à faire relier un jeu complet des bulletins du P. C. M. afin d'en permettre une consultation plus rapide.

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 16 h. 30.

*Le Secrétaire.*

*Le Président.*

# FÉDÉRATION DES CADRES TECHNIQUES SUPÉRIEURS

---

Le Comité de la Fédération s'est réuni, 20, rue de Las-Cases, le mardi 9 avril, à 10 h. 1/2, sous la Présidence de M. **Boquien**, Inspecteur général des Manufactures de l'Etat.

Le Président a informé le Comité des démarches faites auprès du Ministre des Finances au sujet de l'abattement de 20 0/0 sur les indemnités. — La note dont le Ministre des Finances avait, dans son audience du 9 janvier, annoncé la communication prochaine à la Fédération n'est toujours pas parvenue. Mais le Président a obtenu l'assurance qu'aucune décision définitive n'était encore prise.

Les représentants des P. T. T., de l'Aéronautique, du P. C. M., exposent où en est la question dans leurs ministères respectifs.

Le Comité procède à la nomination d'un nouveau bureau. La Présidence étant déferée pour cette année au P. C. M., celui-ci propose la désignation d'un Ingénieur des Mines.

M. **de Berc**, Inspecteur Général des Mines, est élu président.

MM. **Joyant** (P. C. M.), Le Corbeiller (P. T. T.) sont maintenus dans les fonctions de Vice-Présidents.

L'Aéronautique et les Manufactures de l'Etat, qui doivent renouveler prochainement leur Bureau, désigneront ultérieurement chacune un Vice-Président.

M. Bonnet, Ingénieur de l'Aéronautique, est maintenu dans les fonctions de Secrétaire.

Les Manufactures proposeront un trésorier.

---

## EXTRAITS DE PRESSE

---

*Le Temps*, du 26 mars 1935 :

### A l'Association des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'enregistrement

L'Association des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'enregistrement a tenu hier une assemblée générale au cours de laquelle a été adoptée la résolution suivante :

L'Association indépendante des cadres supérieurs de l'enregistrement, forte de l'adhésion de plus des trois quarts des directeurs, inspecteurs principaux et inspecteurs, réunie en assemblée générale ordinaire le 24 mars 1935, pour la première fois depuis la mise en application des décrets de 1934, déclare qu'elle entend poursuivre dans l'ordre et la discipline la tâche qu'elle s'est donnée de sauvegarder dans l'administration les

notions d'ordre, d'autorité et de hiérarchie indispensables à la bonne marche d'un service délicat entre tous.

Que, mettant au premier plan de ses préoccupations le service de la nation, elle travaille à rendre toute sa dignité au mot de servir aujourd'hui ignoré de trop de fonctionnaires ;

Consciente de l'éminente dignité de la fonction publique et de l'importance capitale de son rôle dans tout Etat qui veut vivre, elle se déclare prête à collaborer avec toutes les forces vives de la nation à un redressement qu'elle ne voit possible que par la mise en œuvre d'une saine réforme administrative et le vote du statut des fonctionnaires.

Guidée par les mêmes motifs, elle élève une énergique protestation contre les derniers décrets qui, mal étudiés, parce que mettant sur un pied de stricte éga-

lité les services parasites et ceux indispensables à la bonne marche de l'État, ont désorganisé sans profit par des amputations brutales et des suppressions d'emplois mal réparties, un service qui, en raison de la multiplication de ses attributions, pouvait faire difficilement face à ses obligations.

Elle signale à l'opinion publique que le ministère des finances a observé et au delà les diverses lois qui, en restreignant ses crédits de personnel et de matériel ont déterminé des suppressions massives dans ses effectifs, alors que la plupart des ministères de dépenses se sont refusés à prendre leur part de ces sacrifices.

La loi étant jusqu'à nouvel ordre égale pour tous, l'association ne peut que s'étonner de voir avec quelle facilité elle a pu être tournée par des services certes moins utiles à la collectivité que les services financiers.

En tout état de cause, elle déclare ne pas vouloir être ultérieurement victime de cette violation caractérisée de la loi, sachant par expérience que si les économies réalisées devaient s'avérer insuffisantes, il serait fait appel à nouveau à ceux qui ont déjà payé et au delà de leur part contributive.

Soucieuse avant tout de prendre nettement ses responsabilités et d'éclairer une opinion publique souvent mal avertie, elle refuse par avance son acquiescement à la solution à ses yeux primaire qui consisterait à rechercher à résoudre la crise exceptionnelle dans laquelle se débat le pays dans une nouvelle amputation des traitements des fonctionnaires. C'est le problème de l'État lui-même qu'il s'agit d'aborder et de résoudre, et on ne saurait y parvenir par des moyens fragmentaires et par cela même essentiellement inopérants.



*Le Temps*, du 28 mars 1935 :

### **A la fédération des cadres des administrations centrales**

Le Conseil d'administration de la fédération des cadres des administrations centrales déclare, dans une note qu'elle nous communique, avoir « pris connaissance d'un communiqué fait à la presse par un groupe-

ment de fonctionnaires qui, après avoir assuré de leur volonté de poursuivre leur tâche dans l'ordre et la discipline, réclament une saine réforme administrative, protestent contre les décrets-lois, qui, écrivent-ils, « placent les services parasites sur un pied d'égalité avec les services utiles à la bonne marche de « l'État » et prétendent que le ministère des finances est le seul qui ait exécuté les réductions prescrites, alors que les autres départements ministériels se refuseraient à consentir les sacrifices ordonnés. D'après ce communiqué, les services financiers sont les plus (sinon les seuls) utiles à la collectivité. »

La fédération des cadres des administrations centrales rappelle que, depuis plus de quatre ans, elle n'a cessé de préconiser le rétablissement du principe de la responsabilité et de l'autorité à tous les degrés dans les actes administratifs. Elle a soumis aux pouvoirs publics un plan général de réformes.

La fédération se doit de souligner à nouveau, ajoute la note, que le jour où le commerce, l'industrie, l'agriculture et même les rentiers auront disparu sous la charge écrasante des impôts, des tracasseries, les services financiers et les percepteurs, malgré leur zèle, ne feront plus rien entrer dans les caisses de l'État.

Sans l'industrie, dans le commerce, pendant les périodes de crise, on se garde bien de conserver uniquement les comptables et les caissiers et, surtout, d'en augmenter le nombre : les chefs de comptoir, les ingénieurs, les vendeurs, les voyageurs, les bons ouvriers sont considérés comme encore plus indispensables pour le maintien et les tentatives de rétablissement de l'activité. Pour l'État, il ne peut en être autrement, des services dont l'entretien coûte cher et ne semble pas provoquer des recettes directes (ministères du commerce, de l'agriculture, de l'intérieur, de la santé publique, de l'instruction publique, des colonies, etc., sans oublier l'air, la guerre, la marine), ont des rôles indispensables : les traiter de parasites constitue la plus grave des erreurs.

La fédération des cadres des administrations centrales qui n'ignore rien des besoins du pays, profondément dévouée à l'intérêt général, connaissant, d'autre part, les abus à supprimer, les services à réformer, se refuse à opposer les ministères les uns les autres et à reconnaître qu'un département ministériel a le droit de s'élever au-dessus des autres.





# OCCUPATIONS ÉTRANGÈRES AU SERVICE NORMAL

MINISTÈRE  
DES  
TRAVAUX PUBLICS  
PERSONNEL  
1<sup>er</sup> Bureau  
Occupations étrangères  
au Service normal  
Circulaire Série B  
N° 13

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 18 Février 1935.

Le Ministre,

à Monsieur le Préfet du département d.....

Dans certains départements où les services de voirie sont fusionnés et où l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées est à la fois chargé du service ordinaire des Ponts et Chaussées et du Service vicinal, il était fait jusqu'ici une distinction pour la participation des fonctionnaires de ce Service appartenant à mon Administration à des travaux départementaux ou communaux. Selon que cette participation était sollicitée au titre du Service vicinal ou au titre du Service des Ponts et Chaussées, l'autorisation réglementaire était délivrée par le Préfet dans le premier cas et par mon Administration dans le second cas.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y aura lieu, à l'avenir, de se conformer sans aucune exception, en cette matière, aux instructions contenues dans la circulaire de mon Département du 18 mars 1933, relative à la participation des fonctionnaires de mon

Administration aux travaux départementaux, communaux ou particuliers.

Je vous rappelle notamment que ces instructions subordonnent d'une manière générale l'intervention des fonctionnaires de mon Administration dans toute question étrangère au service normal, à mon autorisation préalable. Celle-ci ne peut être accordée que sur le vu d'un rapport détaillé de l'Ingénieur en chef, accompagné de la délibération par laquelle la collectivité intéressée a sollicité leur concours. Ce rapport doit être transmis par le Préfet, avec un avis portant, s'il y a lieu, sur les réclamations formulées ou susceptibles d'être formulées, par des architectes, ingénieurs ou gens de l'art patentés de la région.

Ces prescriptions devront être observées pour toute intervention, à quelque titre que ce soit, des fonctionnaires appartenant à mon Administration, en matière de travaux départementaux, communaux ou particuliers.

Je vous signale, d'autre part, que dans tous les cas de travaux intéressant des collectivités, les honoraires qui peuvent être attribués aux fonctionnaires de mon Administration doivent être calculés suivant les taux fixés par l'article 4 du décret du 10 mai 1854, modifié par décret du 14 mai 1908, sous réserve, bien entendu, des dispositions qui pourront être prises en application du décret-loi du 4 avril 1934, relatif au cumul en matière de traitements.

Je vous serai obligé de vouloir bien veiller à la stricte application des dispositions qui précèdent.

Le Ministre des Travaux Publics,  
Signé : Henri Roy.

## Travaux relatifs aux chemins ruraux et à la voirie urbaine

Paris, le 13 avril 1935.

LE MINISTRE

à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire

Vous m'avez transmis, par lettre du 11 mars dernier, un rapport de M. l'Ingénieur en Chef chargé du Service des Ponts et Chaussées et du Service vicinal de votre département, proposant que, par dérogation aux prescriptions de ma circulaire du 18 février dernier, l'autorisation réglementaire soit délivrée par l'autorité préfectorale en ce qui concerne l'intervention de son Service dans la préparation et la surveillance des travaux relatifs aux chemins ruraux d'une part, et à la voirie urbaine, dans les

communes de moins de 5.000 habitants, d'autre part.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne mon assentiment à cette proposition pour ce qui concerne les chemins ruraux.

En ce qui concerne la voirie urbaine, j'ai décidé que l'autorisation préfectorale pourra être accordée dans les cas de travaux intéressant des communes de moins de 1.500 habitants. Il devra en être référé à mon Administration dans tous les autres cas.

J'adresse directement copie de la présente décision à M. l'Ingénieur en Chef de votre département.

Par autorisation :  
Le Directeur du Personnel,  
Signé : LIPMANN.

# ACTIVITÉ DES GROUPES

---

## GROUPE DE PARIS

### Déjeuner du mardi 9 avril 1935

Le mardi 9 avril 1935 a eu lieu à la Maison des Polytechniciens le premier déjeuner du Groupe de Paris auquel étaient invités les membres du Comité du P. C. M.

Assistaient à ce déjeuner :

**MM. Chavagnac, Joyant, Renaud, Buisson, Gaspard, Beau, Rossignol de Fargues; de Rouville, Ridet, Schwartz, Amédée-Mannheim, Julien, Pizon, Eguillon, Besson, Curet, Mayer, Guillanton, Houbin, Geny, Le Port, Gruber, Morane, Coite, Chapoutier, Eisenmann, Bordier.**

A la fin du repas, M. **Chavagnac** prit la parole pour remercier les camarades qui lui avaient demandé d'accepter la présidence du Groupe de Paris et faire connaître qu'il acceptait la charge qui lui était ainsi confiée.

Il se félicite de l'heureux résultat de l'initiative du Groupe qui, pour sa première réunion, a réuni 27 camarades et il espère, qu'encouragés par ce succès, ceux-ci viendront toujours plus nombreux aux déjeuners du Groupe.

Après ces quelques mots, il a été décidé qu'un déjeuner aurait lieu tous les mois, le jour de la séance du Comité du P. C. M., c'est-à-dire, en principe, le deuxième mardi de chaque mois et que seraient invités les membres du Comité, les membres du Groupe de Paris, ainsi que tous les membres du P. C. M. en résidence ou de passage à Paris.

A titre exceptionnel, le prochain déjeuner aura lieu le mardi 7 mai.

Pour éviter des frais de correspondance inutiles, il ne sera pas envoyé d'invitation. La date du déjeuner paraîtra au bulletin du P. C. M.

---

### Déjeuner mensuel du 7 mai 1935

Le dernier déjeuner mensuel du Groupe de Paris a eu lieu le 7 mai 1935, sous la présidence du très sympathique Président du P. C. M., M. l'Inspecteur général **Joyant**.

Trente-sept camarades, dont plusieurs appartenant aux Groupes de Province, assistaient à cette réunion, confirmant ainsi le succès croissant de ces déjeuners mensuels.

Le prochain déjeuner aura lieu à la Maison des Polytechniciens, le jour de la réunion du Comité du P. C. M., le mardi 4 juin 1935, à 12 h. 30 (nouvelle exception à la règle du deuxième mardi, en raison des fêtes de la Pentecôte).

Le prix du déjeuner sera de 25 francs, tout compris.

Tous les camarades de province, de passage à Paris, sont invités à se joindre à leurs camarades du Groupe de Paris.

Les Camarades qui comptent se rendre à ce déjeuner voudront bien envoyer leur adhésion quelques jours avant la date fixée pour le déjeuner, à :

**M. Rossignol de Fargues,**  
Ingénieur des Ponts et Chaussées,  
au Ministère des Travaux Publics,  
244, boulevard Saint-Germain, Paris-7<sup>e</sup>

LES DÉLÉGUÉS DU GROUPE DE PARIS.

---

## GROUPE DE BORDEAUX

### Réunion du 15 avril

Le Groupe de Bordeaux s'est réuni le 11 avril 1935, à Angoulême; 14 Camarades se trouvaient, à 10 heures, à l'Hôtel des Trois-Piliers, où le Groupe tint, jusqu'à l'heure du déjeuner, une réunion corporative au cours de laquelle **Hupner**, délégué de Groupe, exposa les principales questions discutées par le Comité dès l'Assemblée générale de janvier.

Un échange de vues eu lieu sur chaque question et notamment sur le prélèvement de 20 0/0 sur les indemnités de l'article 2, les cumuls, les expertises, l'organisation du contrôle D. E. E. et diverses affaires accessoires. A midi, venaient se joindre aux Camarades, pour le déjeuner, M. Serpollet, Ingénieur d'Artillerie Navale, représentant M. l'Ingénieur en Chef Piveteaud, Directeur de la fonderie de Ruelle, et M. Fargier, Directeur de l'Usine de la Couronne, de la Société anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil.

L'après-midi fut occupée par la visite de ces deux importants Établissements.

La fonderie de Ruelle, visitée sous la direction de M. Serpollet, possède, pour la fabrication de matériel destiné à la Marine Nationale, un outillage tout

à fait moderne; les problèmes qu'ont à résoudre les techniciens qui dirigent cet Établissement varient constamment, suivant les fabrications, et sont du plus haut intérêt, même pour des Ingénieurs d'un autre corps.

L'Usine de la Couronne, que le Directeur, M. Fargier, fit visiter ensuite, a été mise en marche au début de 1931; elle fabrique le ciment artificiel et le super-portland; c'est une des usines françaises les plus récentes produisant, dès maintenant, plus de 100.000 tonnes par an. La cuisson a lieu dans un four rotatif, chauffé au charbon pulvérisé, de 105 m. de long.

Après avoir parcouru la carrière et l'ensemble de l'Usine, les Camarades terminèrent la visite par les laboratoires dans lesquels fut faite, notamment, une démonstration de flouromètre pour l'essai du filler routier.

Une collation réunit ensuite les visiteurs.

Avant de se séparer, il fut décidé que la prochaine réunion aurait lieu fin juin, ou début de juillet, dans les Basses-Pyrénées.

---

## NOTICE NÉCROLOGIQUE

---

### JEAN OTT

*Inspecteur général des Ponts et Chaussées  
Inspecteur général des Travaux de Paris  
Chef du Service technique du Métropolitain*

Victime d'une maladie inexorable, Jean Ott est mort subitement le 30 avril dernier.

Cette fin si brutale a consterné ses amis, c'est-à-dire tous ses collaborateurs, tous ces camarades, tous ceux qui le connaissaient, car il avait su inspirer autour de lui une affection universelle en même temps que, par la loyauté de son caractère, l'estime et la confiance de tous.

Né à la Fère-en-Tardenois, le 5 décembre 1878, entré en 1899 à l'École Polytechnique, Ott avait débuté comme Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées au Service de la Navigation, à Valenciennes, puis à Saint-Quentin. Pendant les sept années qu'il y passa, il sut se faire remarquer pour son esprit à la fois ingénieux et pondéré et pour ses qualités de grand travailleur. Aussi quand, en 1912, il posa sa

candidature à la Section Ouest du Service Technique du Métropolitain, y fut-il accueilli avec une particulière faveur.

C'est dans ce service qu'il devait donner toute sa mesure, d'abord comme Ingénieur de section, puis, à partir de 1930, comme Inspecteur Général adjoint au Directeur du Service, enfin, à partir de 1933, comme successeur de celui-ci.

Énumérer les lignes souterraines à la construction desquelles il a collaboré pendant vingt années comme Ingénieur de section, c'est passer en revue une grande fraction de l'histoire du Métropolitain : ligne 3, entre la place Gambetta et la porte des Lilas, dans les glaises et les sables bouillants de Belleville; ligne 9, à Auteuil, dans les carrières du Trocadéro et dans les vases fluentes de l'Alma; ligne 8 et 9, sous les boulevard des Capucines et Haussmann jusqu'au carrefour Richelieu-Drouot, réalisées avec un succès qui fit décider l'exécution sous le reste des grands boulevards, ligne 10 à la place Jussieu, ligne 7 sous le boulevard militaire, l'avenue et les fontis de la place d'Italie et surtout traversée de la Seine entre le quai Henri IV et la Halle aux Vins.

Que de difficultés surmontées dans cet ensemble considérable de travaux, que d'inquiétudes pour le chef qui connaît la hardiesse du travail et qui en suppose les aléas ! — Cependant aux prises avec tous les problèmes complexes que soulève l'exécution de travaux souterrains sous les artères d'une grande cité surchargées de circulation, Ott conservait toujours un calme imperturbable avec une autorité souriante qui inspirait confiance à ses collaborateurs, une aménité de caractère et une loyauté qui lui assuraient l'affection de ses subordonnés et de ses entrepreneurs.

Aussi, quant au début de 1933, M. l'Inspecteur général Bienvenue, le père du Métropolitain, prit sa retraite, personne n'était plus qualifié que Jean Ott pour assumer une succession que les mérites éminents de son prédécesseur rendaient particulièrement difficile à assurer. — Il s'y montra égal à lui-même, pourvoyant, comme chef de service, à l'achèvement de la ligne n° 9 jusqu'à la porte de Montreuil, ainsi que des trois premiers prolongements en banlieue vers le pont de Sèvres, dans Issy-les-Moulineaux et jusqu'au château de Vincennes, de la ligne 14 vers la porte de Vanves, de la ligne 8 *bis* vers le pont de Sèvres, et de la ligne n° 11 (Châtelet-Porte des Lilas) qu'il avait la joie, la veille même de sa mort, de voir ouvrir à l'exploitation.

Cette carrière si bien remplie aurait suffi à acca-

parer toute l'activité d'une intelligence moins vive et moins universelle que celle de Jean Ott. Quant à lui, il trouvait la plus précieuse des diversions à son activité technique dans le culte de la poésie dont les accents ne cessaient d'emplir sa pensée. — Dès 1898, il publiait son premier recueil de poèmes : « Quand la nuit tombe », auquel succédait, en 1907, l'« Effort des Races », puis en 1913 divers actes en vers, « Les Trois Bossus », « Sadya », « Les Volontés », « M. Racine ».

La guerre le surprenait en pleine production et, capitaine au 5<sup>e</sup> génie, il accomplissait brillamment son devoir, tant en Belgique que pendant la bataille de la Marne, puis en Champagne sur la Vesle, et pendant la bataille de Verdun où il exécutait la voie ferrée destinée à soulager la Voie sacrée, souvent exposé à de violents bombardements par canons et avions.

La paix revenue, le poète chante à nouveau dans « Les Empreintes », le « Mystère de Saint Théodore », le « Mystère de Frère Martin ». — Ses belles qualités littéraires ont fait reconnaître dans Ott un maître et un animateur. Aussi les Rosati de France, adonnés au culte des arts, des lettres et du beau sous toutes ses formes l'avaient-ils appelé à la présidence de leur Société. Il y connut les plus pures jouissances de l'esprit, prenant à cœur de perpétuer la vie et de développer l'activité de ce groupement d'intelligences où tous l'aimaient et le vénéraient. Il avait tenu à en retracer les fastes dans trois volumes « Sous le Signe de la Rose » dont le dernier reste encore à paraître.

Sa curiosité intellectuelle l'attirait encore vers d'autres recherches et il avait amassé une abondance considérable de documents et de notes destinés à un grand travail de linguistique comparée, que sa fin prématurée ne lui a pas permis d'établir.

Grand technicien, éminent ingénieur, écrivain et poète, Jean Ott a été une de ces lumineuses intelligences qui font honneur à notre vieille Ecole Polytechnique et à notre Corps des Ponts et Chaussées.

Que son souvenir reste donc pieusement gravé dans nos cœurs !

L'auteur de ces lignes, dont il fut un ami très cher, salue ici respectueusement sa mémoire.

SUQUET,

*Inspecteur général des Ponts et Chaussées.*

*Directeur de*

*l'École Nationale des Ponts et Chaussées.*

# NOTES ADMINISTRATIVES

---

## Routes spéciales pour automobiles

Les Traités de droit administratif énumèrent les diverses catégories dans lesquelles doivent être classées les voies publiques : Routes Nationales, Routes Départementales, Chemins Vicinaux, etc.

Une nouvelle catégorie vient de naître : c'est la *Route Spéciale pour automobiles*. — Elle vient d'être créée et définie par un décret du 4 mai 1935, déclarant d'utilité publique la construction d'une route spéciale — appelons là auto-route pour abrégé — qui aura son origine au Pont de Saint-Cloud, entrera en tunnel sous le parc de Saint-Cloud, se dirigera vers l'ouest en passant au nord de Versailles, et, près de Rocquencourt, se divisera en deux branches, rejoignant l'une la R. N. 190 vers Orgeval, l'autre la R. N. 10 vers Trappes; cette auto-route permettra au trafic à grande distance de franchir sur une voie spéciale, débarrassée du trafic local, la banlieue toujours encombrée qui entoure Paris.

Le décret du 4 mai 1935 — (J. O. du 5 mai), pris

sur l'avis du Conseil d'État, définit comme suit le caractère de l'auto-route :

Article premier. — Est déclarée d'utilité publique la construction par l'État d'une voie spéciale, qui ne sera pas ouverte à la circulation générale, et sera exclusivement réservée à la circulation automobile dans les conditions spécifiées par un décret rendu sur le rapport du Ministre des Travaux Publics...

Art. 2. — A raison de sa destination spéciale, la voie prévue à l'article premier ci-dessus, tout en étant comprise dans le domaine public de l'État, ne sera pas incorporé au réseau des Routes Nationales.

Elle ne sera accessible que par les points spécialement aménagés à cet effet; ses emprises seront bornées et pourront être munies de clôtures; les propriétés limitrophes ne jouiront d'aucun des droits reconnus aux riverains des voies publiques.

E. J.

---

## TOURNÉE 1935

---

### U. R. S. S

---

#### Programme définitif

*Samedi 22 juin 1935.* — Départ de Paris-Nord 10 h. 10. — Déjeuner et dîner en W.-R. — Arrivée à Berlin-Silésie 23 h. 38. — Changement de train. — Départ de Berlin-Silésie (W.-L.), 23 h. 52.

*Dimanche 23 juin 1935.* — Arrivée à Varsovie

9 h. 10. — Transfert à l'hôtel de l'Europe. — Petit déjeuner. — Matinée libre. — Déjeuner à l'hôtel. — Après-midi et dîner libre. — Coucher à l'Hôtel de l'Europe.

*Lundi 24 juin 1935.* — Départ de Varsovie 9 h. 40.

— Déjeuner en W.-R. — Arrivée à Négoroloyé à 20 h. 12 (heure russe). — Visite de la douane. — Départ de Négoroloyé à 21 h. 40. — Dîner en W.-R.

*Mardi 25 juin 1935.* — Arrivée à Moscou à 11 h. 35. — Déjeuner à l'hôtel « Métropole ». — L'après-midi visite générale de la ville. — Dîner et coucher hôtel « Métropole ».

*Mercredi 26 juin 1935.* — Le matin, visite du métro et des nouveaux chantiers du métro. — Déjeuner hôtel « Métropole ». — L'après-midi, visite de l'Institut des Ponts et Chaussées. — Dîner hôtel « Métropole ». — Départ pour Leningrad 22 h.

*Jeudi 27 juin 1935.* — Arrivée à Leningrad 10 h. 10. — Transfert à l'hôtel « Astoria ». — Départ en auto pour Volhoff. — Déjeuner à Volhoff. — Visite de la station hydro-électrique. — Retour à Leningrad. — Dîner et coucher hôtel « Astoria ».

*Vendredi 28 juin 1935.* — Le matin, visite des musées. — Déjeuner hôtel « Astoria ». — L'après-midi visite de la Ville et du Port. — Dîner hôtel « Astoria ». — Départ pour Moscou 22 heures.

*Samedi 29 juin 1935.* — Arrivée à Moscou à 10 h. 10. — Transfert à l'hôtel « Métropole ». — Matinée libre. — Déjeuner hôtel « Métropole ». — L'après-midi, visite d'une usine (« Colibre » ou « Prolétaire rouge ») avec institutions sociales s'y rattachant. — Dîner et coucher hôtel « Métropole ».

*Dimanche 30 juin 1935.* — Le matin et l'après-midi, visite des musées et des Parcs de culture et de repos. — Déjeuner, dîner et coucher hôtel « Métropole ».

*Lundi 1<sup>er</sup> juillet 1935.* — Le matin visite du Kremlin. — Déjeuner hôtel « Métropole ». — Après-midi libre. — Départ pour Dnieproguez 19 h. 30. — Dîner W.-R.

*Mardi 2 juillet 1935.* — Petit déjeuner et déjeuner W. R. — Arrivée à Dnieproguez 20 h. — Dîner et coucher hôtel « Severmaïa ».

*Mercredi 3 juillet 1935.* — Visite du barrage, de la station hydro-électrique et des annexes industrielles (aluminium, métallurgie, etc...). Déjeuner et dîner hôtel « Severmaïa ». — Départ pour Kharkow 23 h. 48.

*Jeudi 4 juillet 1935.* — Arrivée à Kharkow 9 h. 30. — Transfert à l'hôtel « Astoria ». — Matinée libre. — Déjeuner hôtel « Astoria ». — L'après-midi visite générale de la ville. — Dîner et coucher hôtel « Astoria ».

*Vendredi 5 juillet 1935.* — Visites d'usines et de chantiers (non encore fixées). — Déjeuner et dîner hôtel « Astoria ». — Départ pour Kiew 21 h. 38.

*Samedi 6 juillet 1935.* — Arrivée à Kiew 11 h. 50. — Déjeuner hôtel « Continental ». — L'après-midi visite générale de la ville.

*Dimanche 7 juillet 1935.* — Le matin, visite des travaux d'assainissement de la ville. — Déjeuner. — L'après-midi, visite d'un Kholhoz. — Dîner et coucher hôtel « Continental ».

*Lundi 8 juillet 1935.* — Matinée libre. — Sépart pour Shepetowka 11 h. 50. — Déjeuner W.-R. — Arrivée à Shepetowka 18 h. 04. — Douane soviétique. — Arrivée à Zolbunow 21 heures. — Douane polonaise. — Départ pour Varsovie 22 h. — Dîner W.-R.

*Mardi 9 juillet 1935.* — Arrivée à Varsovie 8 h. 10. — Changement de train. — Départ de Varsovie 9 h. 30. — Petit déjeuner et déjeuner W.-R. — Arrivée à Berlin-Friedrichstrasse 19 h. 22. — Dîner et coucher hôtel « Central ».

*Mercredi 10 juillet 1935.* — Départ de Berlin-Friedrichstrasse 8 h. 25. — Déjeuner et dîner W.-R. — Arrivée à Paris-Nord 21 h. 28.



# URBANISME

---

## “Urbanisme”. Revue Mensuelle

Cette Revue se propose de diffuser en France les idées et les principes de l'Urbanisme. Rédigée de façon très vivante, avec un véritable luxe de dessins et de photographies, elle présente des exemples tout à fait modernes d'aménagements urbains, d'organisation des villages, de protection des sites.

Elle est placée sous le patronage de l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Économie Urbaines de la Ville de Paris, du Musée Social, de l'Union des Villes et Communes de France, de la Société Française des Urbanistes, de l'Institut International de l'Urbanisme colonial, de l'Association française pour l'amélioration de l'Habitation, de la Société des Diplômés de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

Le P.C.M. ne saurait trop recommander cette revue aux Ingénieurs qui ont à examiner des plans

d'aménagements urbains, ou à établir des projets ayant une répercussion sur cet aménagement : amélioration des voies de circulation routières dans les villes et à leurs abords, construction ou déplacement de gares de chemins de fer, transports urbains, accès des ports fluviaux ou maritimes, etc.

Les Ingénieurs du P.C.M. ne peuvent rester à l'écart du mouvement d'idées extrêmement actif qui se développe dans tous les milieux s'intéressant à l'art et à la technique de l'urbanisme, et à son rôle social.

Abonnez-vous personnellement et abonnez votre service à la revue *Urbanisme*.

---

*Urbanisme*. Revue mensuelle. Administration et rédaction, 29, rue de Sévigné, Paris (3<sup>e</sup>). Abonnement un an : 60 francs pour la France et les colonies.

---

## Deuxième Congrès d'Urbanisme et d'Habitation


La Revue « Urbanisme » organise son deuxième Congrès, qui aura lieu du 14 au 20 Juillet 1935 ; il l'ouvrira le 14 à Besançon et se continuera par une excursion dans le Jura Français et Suisse, par Champagnole, Nyon, Genève, Lausanne, Berne et Bâle.

Les Ministres de l'Intérieur, des Travaux Publics, de l'Éducation nationale, de la Santé Publique, ont accordé leur patronage à ce Congrès, qui intéressera certainement beaucoup de nos camarades du P.C.M.

S'adresser pour renseignements et adhésion à la revue « Urbanisme », 29, rue de Sévigné, Paris-3<sup>e</sup>.

~~~~~

Le Bureau du P.C.M. a demandé à la direction du Personnel du Ministère des Travaux Publics d'accorder aux Ingénieurs, pour se rendre à ce Congrès, des permissions non imputables sur le congé annuel.



## LETTRE REÇUE

---

Paris, le 4 avril 1935,

Monsieur le Président du P.C.M.,

28, rue des Saint-Pères,  
Paris.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Lors de l'organisation du P.C.M. et de son rajeunissement, on nous avait fait espérer un Bulletin modernisé et plein de vie.

Or, le dernier paru, celui de mars, ne se distingue de l'ancien que par son format et sa couleur. Quelques pages, aux trois quarts blanches, reproduisent des extraits de l'*Officiel*; d'autres nous font part d'adjudications de goudronnage, et, avec un sommaire compte rendu des séances du Comité; c'est tout ce que nous apporte ce Bulletin.

L'activité du corps des Ponts et Chaussées est-elle limitée à cela?

Sans vouloir empiéter sur les Annales, ne pensez-vous pas que l'on pourrait intéresser les lecteurs, j'entends tous les lecteurs, même ceux qui *n'ont pas le bonheur d'être fonctionnaires*, en ajoutant à la partie strictement corporative dudit Bulletin quelques enquêtes ou discussions sur des sujets autres que l'application de l'article 2 ou l'interdiction du cumul?

On a rarement le temps de rédiger une étude complète sur un sujet donné, mais on peut prendre celui de répondre à une question posée.

Et même, puisque nous avons la chance de réunir dans notre Association des camarades qui sont par-

fois amenés à défendre des intérêts opposés, pourquoi ne pas provoquer des discussions objectives sur les points de friction, le Bulletin publiant les réponses reçues ou se contentant de les analyser.

Voici, par exemple, quelques questions qui intéresseraient certainement un assez grand nombre de camarades, d'un côté et de l'autre de la barricade :

1° A combien de millimètres près par rapport aux dessins d'exécution estimez-vous que puisse être réalisé un ouvrage en béton armé ayant des dimensions d'un ordre de grandeur de 50 mètres en plan et de 25 mètres en élévation; par exemple : un pont, un hangar, un barrage?

2° C'est un fait actuellement que des adjudications sont données à des rabais exagérément bas, correspondant à des offres dépourvues de toute sincérité; n'y aurait-il pas lieu d'exiger, à l'appui des soumissions, un sous-détail des prix d'application?

3° La réunion des fabricants de matériaux en Comptoir n'est-elle pas un obstacle au progrès de la construction?

Espérant, Monsieur le Président, que la suggestion que je vous fais sera prise en considération par le Comité, je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

H. MASSON,

I.C.P.C. e.d.,

6 bis, rue Campagne-Première  
Paris (XIV<sup>e</sup>).

---

*Nous soumettons à l'appréciation des Camarades les critiques que le Camarade Masson adresse au Bulletin et les suggestions qu'il veut bien formuler pour en remplir les pages d'une façon plus intéressante. Nous souhaitons avec lui que tous les membres du P.C.M. veuillent bien faire un effort pour apporter au Bulletin une collaboration plus active que nous n'avons cessé de réclamer avec insistance.*

*Que le Camarade Masson nous permette seulement d'indiquer que le bonheur d'être fonctionnaire*

*est, malgré tout, assez commun et assez naturel chez les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, pour rester au premier plan de leurs préoccupations. A ce bonheur s'est ajouté, pour certains de nos Camarades celui d'avoir vu leurs émoluments réduits au total d'environ 40 % par les récents décrets-lois; que le Camarade Masson veuille bien les excuser si quelques-uns d'eux se trouvent portés momentanément à faire passer, avant les questions techniques, ces questions accessoires de rémunération.*



# COMMUNICATIONS PERSONNELLES

---

## · Changements d'adresse

### *Ponts et Chaussées :*

#### Inspecteurs Généraux :

M. **Maître-Devallon**, 1, rue Amiral-Cloué, Paris (16<sup>e</sup>).

#### Ingénieurs ordinaires :

MM. **Deroche**, Adjoint au Directeur du Réseau Benin-Niger et des T. P., à Cotonou (Dahomey).

**Doyen**, 13, rue Darcet, Paris (17<sup>e</sup>).

**Fournet**, 12, Place d'Anvers, Paris (9<sup>e</sup>).

**Jay**, au Château, Montbéliard (Doubs).

**Lapébie**, André, 24, rue du Renard, Paris (4<sup>e</sup>).

**Le Gorgen**, Direction du Chemin de fer, Abidjan (Côte d'Ivoire).

**de Lisle**, 71 bis, rue de Vaugirard, Paris (6<sup>e</sup>).

**Lorton**, 154, boulevard Haussmann, Paris-8<sup>e</sup>.

**Martin**, Antoine, 3, place Violet, Paris (15<sup>e</sup>).

**Meunier**, Joseph, 36, rue Rossini, Riom (Puy-de-Dôme).

**Pelnard-Considéré**, 92, boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).

**Félix Robert**, 3, avenue Mozart, Paris-16<sup>e</sup>.

## Adhésion nouvelle à l'Association

M. **Hombert**, Ingénieur des Ponts et Chaussées en activité.

## Souscripteurs Perpétuels

MM. **Jeannin**, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

**Guillot**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

**Mugniot**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur général du P. L. M.

## Démissions de l'Association

MM. **Guillaume**, Inspecteur Général des Mines en activité.

**Claudet**, Ingénieur des Ponts et Chaussées démissionnaire.

## Naissances

Le camarade **Thibault**, Ingénieur ordinaire des Mines, fait part de la naissance de son fils Bernard, 29 avril 1935.

Le camarade **Gendreau**, Ingénieur ordinaire des Ponts fait part de la naissance de sa fille Monique, 15 avril 1935.

## Décès

MM. **Ott**, Jean, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Chef du Service Technique du Métropolitain de Paris.

**Fèvre**, Ingénieur en Chef des Mines en retraite.

Le camarade **Léon Buteau**, Ingénieur ordinaire à Roanne, fait part du décès de son frère Jacques Buteau.



## Erratum à la liste générale parue dans le Numéro de Février

Page 79, 1<sup>re</sup> colonne, 37<sup>e</sup> ligne, au lieu de : S. JUN-  
GELSON (Eugène), 90, rue de la Voie-Verte, Paris ;  
*lire* : S. JUNGELSON (Eugène), 40, rue de la Voie-  
Verte, Paris.

## ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BOURSE

Par l'entremise d'un Camarade dont le frère est agent de change, l'Association Sportive de la Bourse a bien voulu décider d'admettre comme membres adhérents les membres du P.C.M. et leur famille au tarif spécial qu'elle consent aux étudiants, c'est-à-dire moyennant une cotisation de 100 francs par an à laquelle s'ajoute, la première année, un droit d'inscription de 15 francs.

La carte de membre donne droit :

*Gratuitement* : à l'athlétisme, au football, au basket, au hockey, au rugby, à la natation, aux poids et haltères, à la préparation militaire, à l'éducation physique, à la lutte, à la boxe.

*Avec cotisations spéciales* :

Au tennis : 150 francs par an en supplément. —  
Moins de 16 ans : 1 enfant : 50 francs par an en supplément ; 2 enfants : 75 francs par an en supplément ; 3 enfants : 90 francs par an en supplément.

A l'aviron : 150 francs par an en supplément. —  
Moins de 20 ans : 100 francs par an en supplément.

A la pêche : 60 francs par an en supplément.

Au ping-pong : 30 francs par an en supplément.

Chaque membre peut prendre pour sa femme ou son mari et pour ses ascendants ou descendants des cartes d'entrée permanente pour le prix de 10 francs pour la première personne, 5 francs pour les autres personnes.

Ces cartes donnent droit : à l'entrée au Stade de la Marche et au Pavillon nautique ; à l'entrée au Club House de la Marche et au restaurant de Nogent-sur-Marne avec la réduction sur les repas ; au jardin d'enfants, pour les enfants.

Devenir membre de l'A.S.B., c'est pouvoir : pratiquer tous les sports dans des conditions exceptionnelles de bon marché ; permettre à sa famille de trouver au Stade de la Marche et au Pavillon nautique tous les avantages d'une propriété ravissante sans avoir à en supporter les inconvénients.

Le Stade de la Marche, situé à 1.500 mètres de la gare de Garches et à 800 mètres de la gare de Vaucresson, sur la route de Paris à Vaucresson par Saint-Cloud, couvre une superficie de 39 hectares, dont 5 d'étangs. Trains à la gare Saint-Lazare. Durée du trajet : 20 minutes.

Les membres y trouvent : deux terrains de football, un de hockey, un de rugby, neuf tennis, trois basket, un terrain de jeux d'enfants, un Club House, un restaurant, des vestiaires et des douches, trois étangs pour la pêche, le canotage et la natation, des pelouses, des bois et une piste de course à pied.

Le Pavillon nautique, situé 28, quai de la Marne, à Nogent-sur-Marne. Son pavillon, avec ses bateaux, son garage, son restaurant, sa salle de réunions, ses vestiaires, ses douches.

La Salle de culture physique, située 5, rue du Cardinal-Mercier, offre à tous les membres de l'A.S.B., hommes, femmes, enfants : ses douches, ses leçons d'éducation physique, ses consultations gratuites du docteur, l'entraînement aux poids et haltères, l'escrime, la boxe, la lutte.

L'Association Sportive de la Bourse est la seule Société de Paris qui ait voulu ne pas séparer le sportsman de sa famille. Ses installations de La Marche et son Pavillon nautique, uniques en France, ont été créés dans ce but.

## OFFICE GÉNÉRAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

### Composition du Bureau pour 1935-1936

*Nous avons reçu la lettre suivante :*

*Paris, le 10 avril 1935.*

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-dessous la composition du Bureau de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics, pour l'année 1935-1936 :

*Président* : M. André BÉRARD, architecte.

*Vice-Présidents* : Paris, MM. Georges GULARD, architecte, et Lucien LASSALLE entrepreneur. — Pro-

vince : MM. Émile MAIGROT, architecte à Reims, et Paul Lefebvre, entrepreneur à Rouen.

*Secrétaire général* : M. Marcel CHRÉTIEN-LANNE, architecte.

*Trésorier* : M. Laurent QUILLERY, entrepreneur.

*Trésorier-adjoint* : M. Fernand GILQUIN, entrepreneur.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de nos sentiments distingués.

M. JOLY,  
*Secrétaire administratif.*

# NOTES ET DOCUMENTS

## Rapport de M. François Milan, Sénateur, sur le budget des Travaux Publics

### EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

Messieurs, en raison de la décision de principe prise par notre Commission des finances de réduire au minimum les discussions budgétaires, nous avons été dans l'obligation de limiter l'exposé préliminaire de ce rapport, et de le ramener à quelques observations strictement indispensables.

#### *Etendue du rapport*

La partie du rapport des Travaux publics, que j'ai l'honneur de vous présenter comprend :

- 1° Les crédits de tout le personnel dépendant de ce ministère;
- 2° Les crédits des écoles des Travaux publics et des Mines.
- 3° Les crédits de matériel de toutes les administrations, moins les chemins de fer;
- 4° Le crédit du tourisme;
- 5° Les crédits de travaux des routes, ponts, passages à niveau, navigation intérieure, ports maritimes.

#### *Nomenclature*

La nomenclature proposée pour 1935 ne diffère pas de celle de 1934. Il y a toutefois un chapitre nouveau : le chapitre 58 bis « Participation de la France à l'établissement de la carte géologique de l'Afrique ». Il a été ajouté par la Commission des finances de la Chambre des députés à la demande du Gouvernement.

#### *Crédits*

Tous les crédits, à l'exception de deux, sont ou égaux à ceux du budget de 1934, ou en diminution.

Les deux seuls chapitres en augmentation sont :

- 1° Celui relatif à l'entretien de la voirie nationale, qui a été relevé de 56.506.000 francs pour payer l'annuité qu'exigera l'application du plan Marquet;
- 2° Celui relatif à l'entretien et à l'exploitation du matériel fluvial rhénan, qui, en raison de la crise, a dû être relevé à 14.500.000 francs.

Il est fait observer que les crédits d'indemnités ou d'allo-

cations n'ont pas subi les réductions qui résultent des travaux de la commission chargée de la revision de ces dépenses.

Les crédits réels de 1934, en tenant compte d'une part des crédits de reports de 1933 à 1934 et d'autre part des crédits annulés par des décrets successifs au titre de 1934 s'élevaient à ..... Fr. 1.403.706.376

Ceux votés par la Chambre pour 1935 se montent à ..... Fr. 1.420.408.361

Différence en plus pour 1935..... Fr. 16.701.985

Si l'on ajoute à ce dépassement :

- 1° La couverture des insuffisances d'exploitation des grands réseaux, soit.. 267.000.000
- 2° Le service des annuités aux Compagnies de chemins de fer.. 17.600.000
- 3° L'aide de l'Etat aux réseaux secondaires et aux chemins de fer placés sous séquestre... 4.930.000
- 4° Les dépenses d'aménagement de la haute Dordogne..... 10.000.000
- 5° Le service des pensions d'Alsace et Lorraine..... 2.700.000

Soit en tout..... 302.230.000 302.230.000

378.931.985

En sorte que le budget de 1935 nous est présenté avec une augmentation de dépenses de près de 320 millions du 1934.

Cette différence en plus peut surprendre, puisque des réductions ont été faites sur la très grande majorité des chapitres; mais il faut retenir que les augmentations très importantes faites sur une dizaine de chapitres, notamment pour les chemins de fer, ont absorbé toutes les économies, et ont imposé au budget des charges nouvelles.

Suit le tableau comparatif qui concerne uniquement le budget qui fait l'objet du présent rapport.

| DÉSIGNATION                                                                      | CRÉDITS<br>votés pour<br>1934 | CRÉDITS<br>votés par la<br>Chambre pour<br>1935 | EN PLUS            | EN MOINS         |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| I. — Comparaison faite en prenant, pour 1934, les crédits de la loi de finances. |                               |                                                 |                    |                  |
| 1° Personnel et frais généraux.....                                              | 217.757.837                   | 203.201.431                                     | »                  | 14.556.406       |
| 2° Routes. . . . .                                                               | 959.325.600                   | 990.513.700                                     | 31.188.100         | »                |
| 3° Navigation. . . . .                                                           | 116.771.300                   | 106.629.300                                     | »                  | 10.142.000       |
| 4° Ports maritimes. . . . .                                                      | 141.263.628                   | 120.063.930                                     | »                  | 21.199.698       |
|                                                                                  | <hr/> 1.435.118.365           | <hr/> 1.420.408.361                             | <hr/> 31.188.100   | <hr/> 45.898.104 |
|                                                                                  |                               |                                                 | <hr/> — 14.710.004 |                  |

II. — Comparaisons faites en prenant les crédits réels de 1934, c'est-à-dire en tenant compte, d'une part, des crédits de report de 1933 à 1934 et, d'autre part, des crédits annulés par des décrets successifs au titre de 1934.

|                                     |               |               |              |            |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|------------|
| 1° Personnel et frais généraux..... | 209.729.848   | 203.201.431   | »            | 6.528.417  |
| 2° Routes. . . . .                  | 936.372.600   | 990.513.700   | 54.141.100   | »          |
| 3° Navigation. . . . .              | 120.271.300   | 106.629.300   | »            | 13.642.000 |
| 4° Ports maritimes. . . . .         | 137.332.628   | 120.063.930   | »            | 17.258.698 |
|                                     | <hr/>         | <hr/>         | <hr/>        | <hr/>      |
|                                     | 1.403.706.376 | 1.420.408.361 | 54.141.100   | 37.439.115 |
|                                     |               |               | <hr/>        | <hr/>      |
|                                     |               |               | + 16.701.985 |            |

Les réductions opérées tiennent d'une part à la reconduction d'économies, qui ont été effectuées au budget de 1934, soit à la suite d'annulations, soit comme conséquence de la réforme administrative, qui s'est traduite au ministère des Travaux publics par la suppression de 570 fonctionnaires.

Les économies propres à 1935 tiennent, pour le personnel, à des compressions nouvelles obtenues principalement en majorant le chiffre des vacances d'emplois et en réduisant les dépenses de frais généraux.

Des réductions importantes ont été apportées aux crédits des travaux, uniquement pour des raisons d'équilibre budgétaire, et c'est fort regrettable, car les crédits sont notablement insuffisants, et nous risquons de compromettre tout l'effort fait depuis quelques années pour restaurer notre outillage national.

Notamment pour le réseau routier national, les crédits qui furent de près de 1.200 millions en 1932, d'un milliard en 1933, sont ramenés à moins de 800 millions.

Cette somme sera tout juste suffisante pour assurer un entretien normal.

Il ne restera rien pour les élargissements, les corrections de tournants, les dérivations, les créations de routes nouvelles, etc.

C'est l'arrêt du programme d'amélioration du réseau, qui est aujourd'hui de 80.000 kilomètres, et de son adaptation à la circulation, dont l'intensité ne fait que s'accroître.

Pour les passages à niveau, on a supprimé le crédit de travaux, et on l'a remplacé par un crédit d'annuités à verser aux compagnies de chemin de fer, qui feront les emprunts nécessaires à l'exécution des suppressions de passage. Cet expédient ne trompe personne; car c'est le budget qui, en fin de compte, paye les déficits des compagnies. Nous pensons que la réduction de ce chapitre, et l'affectation donnée au modeste crédit qui est maintenu équivalent à la fin de l'exécution du programme de suppression des passages à niveau.

Pour la navigation intérieure, la situation est non moins grave :

Le Conseil supérieur des Travaux publics déclare que pour une période de dix ans, il sera nécessaire de dépenser en travaux d'établissement, d'améliorations et de restauration des voies navigables une somme de 3.500.000 francs; et il dit que la dépense annuelle inéluctable, très au-dessous des besoins, ne pourra être inférieure à 115 millions, part de l'Etat.

Or, le crédit budgétaire est de 38 millions.

Pour les ports maritimes, les crédits sont à peine suffisants pour continuer à un rythme lent les entreprises commencées.

Ce sont donc pour les crédits de travaux des économies ruineuses, dont le pays ne tardera pas à supporter les conséquences.

Quand on lit le budget du ministère des Finances, et que l'on y trouve tant de chapitres de dépenses considérables

destinées à faire face à des libéralités consenties dans des périodes de facilités, on se demande si ces crédits ne seraient pas plus utilement employés à améliorer nos routes, nos canaux et nos ports, c'est-à-dire à payer des dépenses indispensables au lieu de servir à des libéralités, qui ne s'expliquent plus dans le moment de crise économique vraiment tragique que nous traversons.

#### EXAMEN DES CHAPITRES

##### A. — Personnel

CHAPITRE PREMIER. — Traitements du ministre et du personnel de l'Administration centrale :

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 7.684.792 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 7 millions 147.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 7.147.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 7.147.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 2. — Allocations et indemnités diverses du personnel de l'Administration centrale :

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 455.800 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 440.780 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 440.780 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 440.780 francs.

Sans changement.

Toutefois, il y a lieu de faire observer que ce crédit, comme du reste tous les crédits relatifs aux allocations ou indemnités, n'a pas subi la réduction qui résultera des travaux en cours tendant à la diminution ou même à la suppression de certaines indemnités.

CHAPITRE 3. — Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'Administration centrale, aux conseils et aux comités. — Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 2.349.900 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 2 millions 220.700 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 2.220.700 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 2.220.700 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 4. — Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'Administration centrale, aux conseils et aux comités. — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 36.966 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 36.830 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 36.830 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 36.830 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 5. — Subventions à diverses écoles.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 3.925.500 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 3 millions 478.150 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 3.478.150 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 3.478.150 francs.

Sans changement.

Crédit en diminution de 447.350 francs sur celui de l'année dernière.

Il s'applique aux cinq écoles qui relèvent du ministère des Travaux-publics :

Ecole nationale des Ponts et Chaussées ;

Ecole nationale supérieure des Mines ;

Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne ;

Ecole technique des Mines d'Als ;

Ecole technique des Mines de Douai.

NOTA. — Les chapitres 6 et 7 font partie du rapport sur le budget des mines et des forces hydrauliques.

CHAPITRE 8. — Ingénieurs des Ponts et Chaussées. — Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 17.841.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 16 millions 808.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 16.808.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 16.808.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 9. — Ingénieurs des Ponts et Chaussées. — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 150.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 114.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés..... 114.000

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat..... 90.000

Réduction proposée..... 24.000

Il a été dépensé 75.000 francs en 1933, et les engagements de dépenses, à la fin novembre, sont d'environ 75.000 francs.

CHAPITRE 10. — Ingénieurs des Mines. — Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 3.700.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 3.418.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 3.418.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 3.418.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 11. — Ingénieurs des Mines. — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 79.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 71.000 fr.

Crédit voté par la Chambre des députés : 71.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 71.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 12. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux publics de l'Etat (service des Ponts et Chaussées). — Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 43.562.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 39 millions 679.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 39.679.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 39.679.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 13. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux Publics de l'Etat (service des Ponts et Chaussées). — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 108.100 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 72.000 fr.

Crédit voté par la Chambre des députés : 72.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 72.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 14. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux publics de l'Etat (service des mines). — Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 3.433.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 3 millions 213.300 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 3.213.300 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 3.213.300 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 15. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux publics de l'Etat (service des Mines). — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 10.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 9.000 fr.

Crédit voté par la Chambre des députés : 9.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 9.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 16. — Adjointes techniques des Ponts et Chaussées et des Mines. — Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 20.324.360 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 17 millions 392.700 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 17.392.700 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 17.392.700 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 17. — Adjointes techniques des ponts et chaussées et des mines. — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 40.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 35.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 35.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 35.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 18. — Agents de bureau et auxiliaires des Ponts et Chaussées et des Mines. — Traitements et salaires.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 8.055.447 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 7 millions 126.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 7.126.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 7.126.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 19. — Agents de bureau et auxiliaires des Ponts et Chaussées et des Mines. — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 24.780 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 21.780 fr.

Crédit voté par la Chambre des députés : 21.780 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 21.780 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 20. — Officiers de port du service maritime. Traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 2.861.600 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 2 millions 488.100 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 2.488.100 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 2.488.100 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 21. — Officiers de port du service maritime. — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 206.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 195.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 195.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 195.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 22. — Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, pontiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 3.350.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 3 millions 110.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 3.110.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 3.110.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 23. — Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, pontiers, etc.). — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 157.600 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 150.800 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 150.800 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 150.800 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 24. — Personnel des phares et balises.

Traitements et suppléments de traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 6.955.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 6 millions 792.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 6.792.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 6.792.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 25. — Personnel des phares et balises.

Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 640.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 595.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 595.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 595.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 26. — Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, pontiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 21.937.625 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 21 millions 553.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 21.553.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 21.553.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 27. — Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, pontiers, etc.). — Allocations et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 900.500 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 860.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 860.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 860.000 francs.

Sans changement.

NOTA. — Les chapitres 28 à 41 inclus font partie du rapport sur le budget des conventions.

CHAPITRE 42. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 400.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 399.800 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés..... 399.800

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat ..... 350.000

Réduction proposée..... 49.800

Crédit évaluatif :

Dépenses en 1933 : 387.000 francs.

Dépenses jusqu'au 30 novembre 1934 : 246.500 francs.

CHAPITRE 43. — Indemnités de résidence.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 6.700.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 6 millions 313.400 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés : 6.313.400 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 6.313.400 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 44. — Allocations pour charges de famille.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 40 millions de francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 38 millions de francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 38 millions de francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 38 millions de francs.  
Sans changement.  
Chapitre insuffisant depuis de longues années.

CHAPITRE 45. — Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 2.070.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 1 million 730.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 1.730.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 1.730.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 46. — Indemnités aux fonctionnaires chargés du contrôle des distributions d'énergie électrique des forces hydrauliques, des ports maritimes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 2.293.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 2 millions 291.850 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés..... 2.291.850  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat ..... 2.250.000  
Réduction..... 41.850  
En 1933, il a été dépensé 2.050.000 francs.

B. — Matériel.

CHAPITRE 47. — Matériel et dépenses diverses de l'Administration centrale, des conseils, des comités et des services centraux installés dans les bâtiments du ministère.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 572.735 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 520.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 520.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 520.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 48. — Impressions et publications de l'Administration des Travaux publics

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 1.401.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 1 million 350.900 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 1.350.900 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 1.350.900 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 49. — Frais généraux des services des Ponts et Chaussées.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 4 millions de francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 3 millions 750.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 3.750.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 3.750.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 50. — Frais généraux des services des mines.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 965.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 915.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés..... 915.000  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat ..... 888.870  
Réduction proposée..... 26.130

S'appliquant pour :

- 1° 3.500 francs aux heures supplémentaires faites dans les bureaux des ingénieurs ;
- 2° 22.630 francs aux dépenses diverses s'appliquant à l'ensemble des services.

Il y a lieu, en effet, de considérer que pour le service des Ponts et Chaussées, qui, eu égard au montant des crédits demandés, est quatre fois plus important que celui des mines, le crédit pour les dépenses d'ensemble n'est que de 26.400 francs, alors que pour les mines il a été fixé à 62.630 francs.

CHAPITRE 51. — Frais généraux des services des mines.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 35.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 34.000 fr.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 34.980 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 34.980 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 52. — Frais des bureaux des services des Ponts et Chaussées et des Mines.

Crédit voté pour l'exercice 1934 : 3.345.700 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935 : 3 millions 264.700 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés : 3.264.700 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat : 3.264.700 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 53. — Construction, acquisition, aménagement et entretien d'immeubles destinés aux services des ponts et chaussées et des mines.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 590.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 440.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 440.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 440.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 54. — Frais de correspondance télégraphique.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 162.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 150.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 150.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 150.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 55. — Frais généraux du contrôle des distributions d'énergie électrique, des forces hydrauliques, des ports maritimes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 600.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 555.830 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 555.830 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 555.830 francs.  
Sans changement.

NOTA. — Le chapitre 56 fait partie du rapport sur le budget des conventions.

CHAPITRE 57. — Frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché et sociétés de crédit immobilier ayant bénéficié du concours financier de l'Etat, mémoire.

Ce chapitre remonte à 1926. Il n'a jamais fonctionné.  
Il a été ouvert pour permettre le rattachement éventuel des fonds de concours destinés à rémunérer le personnel des travaux publics collaborant à ce contrôle.

CHAPITRE 58. — Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le ministère des Travaux publics et frais d'organisation et de représentation aux congrès.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 150.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 140.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 140.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 140.000 francs.  
Sans changement.

Il y a huit congrès prévus pour 1935 :

Belgique (navigation);  
Allemagne (mines);  
Autriche (appareils à vapeur et soudure autogène);  
Espagne (géologie), 8.000 francs;  
Etats-Unis (pétrole), 40.000 francs;  
Angleterre (industries chimiques de la houille);  
Russie (chimie biologique);  
Puis un congrès du Syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique.

Le chapitre 58 bis fait partie du budget des mines et des forces hydrauliques.

Le chapitre 59 fait partie du budget des conventions.

CHAPITRE 60. — Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et Lorraine.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 135.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 135.000 francs;

Crédit voté par la Chambre des députés, 135.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 135.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 61. — Frais d'examen de capacité pour la conduite des automobiles.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 3 millions de francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 4 millions 200.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 4.200.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 4.200.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 62. — Secours aux anciens fonctionnaires et agents, aux anciens ouvriers en régie, aux veuves, orphelins, etc. — Subventions à des sociétés ou à des œuvres intéressant les services du ministère.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 330.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 324.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 324.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 324.000 francs  
Sans changement.

CHAPITRE 63. — Médailles aux cantonniers et agents inférieurs de l'administration des travaux publics et aux agents des chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 80.000 francs;  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 80.000 fr.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 80.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 80.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 64. — Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 250.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 250.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 250.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 250.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 65. — Bonifications des pensions de retraite des cantonniers de l'Etat et indemnités aux gardes-ports sortis de fonctions.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 400.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 270.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 270.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 270.000 francs.

En 1933, dépense, 292.000 francs.

En 1934, dépense, 382.500 francs.

Ce chapitre disparaîtra dans quelques années.

NOTA. — Les chapitres 66, 67 et 68 font partie du rapport sur le budget des mines et des forces hydrauliques.

CHAPITRE 69. — Propagande touristique.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 800.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 750.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 750.000 francs.



Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 750.000 francs.

Sans changement.

Crédit très insuffisant quand on le compare aux dépenses faites par les autres pays.

Nous proposons de substituer au libellé « Contribution au fonctionnement des services du tourisme » l'ancien libellé de ce chapitre : « Propagande touristique », titre qui ne fait pas préjuger de la décision, qu'il faudra prendre sans tarder, au sujet de la réorganisation de nos moyens de propagande.

Il est bien entendu qu'en attendant que cette réorganisation soit faite, la charge et la responsabilité de répartir le crédit voté par le Parlement, et d'en contrôler l'emploi, appartiennent au ministère des Travaux publics.

D'autre part, il ne faut pas attendre que les décisions judiciaires interviennent pour savoir quel sort nous ferons à l'Office national du tourisme.

Nos besoins touristiques n'attendent pas et la concurrence nous oblige à agir.

Il faut laisser à la justice et à l'administration le soin de liquider le passé ; mais, sans attendre, il faut que l'Etat, par un projet de loi spécial, propose au Parlement un statut nouveau du tourisme.

CHAPITRE 70. — Comité de contentieux et comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures. — Frais judiciaires autres que ceux relatifs aux expropriations et au règlement des travaux.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 120.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 120.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 120.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 120.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 71. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations, mémoire.

CHAPITRE 72. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance, mémoire.

CHAPITRE 73. — Dépenses des exercices clos, mémoire.

### C. — TRAVAUX

CHAPITRE 74. — Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 742.794.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 799 millions 425.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 799.300.000 fr.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 799.300.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 75. — Entretien des chaussées de Paris.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 11.820.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 11 millions 820.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 11.820.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 11.820.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 76. — Routes nationales. — Construction, rescindement d'immeubles et amélioration.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 12.150.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 8 millions 900.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 8.900.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 8.900.000 francs.

Sans changement.

Travaux neufs.

Route des Alpes ;

Annuités provenant de la loi du 7 juillet 1934 (plan Marquet).

CHAPITRE 77. — Routes nationales. — Suppression et amélioration des passages à niveau.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 12 millions de francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 1 million 100.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 1.100.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 1.100.000 francs.

Sans changement.

Ce crédit si réduit servira au paiement des annuités de l'emprunt contracté pour le financement des travaux autorisés par la loi du 7 juillet 1934.

Ce sont les collectivités qui emprunteront pour la suppression des passages à niveau : en l'espèce, les compagnies de chemins de fer ; et la part de subvention de l'Etat sera donnée sous forme d'annuités.

CHAPITRE 78. — Ponts. — Constructions et grosses réparations.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 16.200.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 15 millions 999.600 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 15.999.600 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 15.999.600 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 79. — Réparation des dégâts exceptionnels causés aux routes nationales et à leurs ouvrages d'art, mémoire.

Ce chapitre est alimenté par la loi des crédits de reports.

CHAPITRES 80 et 81. — Supprimés par la Commission. Ils ne sont pas justifiés et ne correspondent à aucun programme.

CHAPITRE 82. — Remplacement, réparation et fonctionnement des véhicules automobiles de transport de personnel.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 7.500.000 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 7.200.000 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 7.200.000 francs.

Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 7.200.000 francs.

Sans changement.

CHAPITRE 83. — Primes aux détenteurs

de véhicules automobiles présentant un intérêt national.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 1.161.600 francs.

Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 620.800 francs.

Crédit voté par la Chambre des députés, 620.800 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 620.800 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 84. — Cantonniers. — Salaires et indemnités diverses.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 154 millions de francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 144 millions 773.300 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 144.773.300 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, Sans changement.  
En 1933, dépense, 153.215.000 francs.  
En 1934, pour 11 mois, 132.600.000 francs.

CHAPITRE 85. — Voies de navigation intérieure. Entretien et réparations ordinaires.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 40.500.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 40 millions 208.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 40.208.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 40.208.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 86. — Voies de navigation intérieure. Etablissement, amélioration et restauration.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 47.250.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 38 millions de francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 38 millions de francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 38 millions de francs.  
Ce crédit s'élevait, en 1932, à 70 millions de francs.  
C'est presque du 50 p. 100 de réduction.

CHAPITRE 87. — Réfection des voies navigables dans les régions libérées.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 10 millions de francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 6 millions de francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 6 millions de francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 6 millions de francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 88. — Réparation des dégâts causés par des crues exceptionnelles, mémoire.

CHAPITRE 89. — Exécution des travaux d'aménagement du système d'endiguement et d'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans) (loi du 27 juillet 1930).  
Crédit voté pour l'exercice 1934, 5.400.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 1 million de francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 1 million de francs.  
Sans changement.  
Il est entendu que la répartition de ce crédit entre les travaux entrepris dans la vallée de l'Isère et dans celle de la

Romanche aura lieu dans la même proportion que pour les crédits inscrits aux budgets de 1934, soit un quart pour les travaux de la Romanche et trois quarts pour ceux de l'Isère.

CHAPITRE 90. — Etudes des mesures nécessaires pour protéger les zones inondables et notamment les centres habités. — Frais de personnel et frais généraux, mémoire.

CHAPITRE 91. — Travaux d'extension du port de Strasbourg.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 12 millions de francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 6 millions de francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 6 millions de francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 6 millions de francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 92. — Dépenses relatives à l'attribution et à l'exploitation du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du traité de Versailles.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 121.300 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 14 millions 621.300 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 14.621.300 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 14.621.300 francs.  
Sans changement.

La dépenses correspond :

1° D'une part, aux pourcentages à payer à l'Office national de la navigation, calculés sur le montant des versements faits par cet organisme au Trésor, au titre des produits des cessions du matériel fluvial rhénan :  
2,50 p. cent sur les paiements en espèces ;  
25 p. 100 sur les dividendes d'actions.  
L'application de ces pourcentages donne exactement, pour 1935 (voir page 135 du projet de budget), la somme de 121.221 fr. 69.

2° La somme de 14.600.000 francs supplémentaire est nécessaire pour combler le déficit d'exploitation occasionné par la crise économique.

CHAPITRE 93. — Travaux de défense contre les eaux.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 1.500.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 800.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 800.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 800.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 94. — Ports maritimes. — Travaux ordinaires. Entretien et réparations ordinaires.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 40.500.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 40 millions 490.690 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 40.490.690 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 40.490.690 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 95. — Extension, amélioration et restauration des ouvrages des ports maritimes.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 65.931.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 53 millions 853.050 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 53.853.050 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 53.853.050 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 96. — Remboursement d'avances faites à l'Etat pour les travaux d'amélioration des ports maritimes.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 5.804.294 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 5 millions 456.674 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 5.456.674 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 5.456.674 francs.  
Sans changement.  
Sommes correspondant aux intérêts seulement.  
L'amortissement est payé par la caisse d'amortissement.

CHAPITRE 97. — Subventions aux ports autonomes.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 4.905.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 4 millions 45.000 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 4.045.000 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 4.045.000 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 98. — Phares, balises et signaux divers. Entretien en réparations ordinaires.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 10.450.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 10.447.180 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 10.447.180 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 10.447.180 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 99. — Phares, balises et signaux divers. Amélioration, extension et restauration.

Crédit voté pour l'exercice 1934, 6.500.000 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 4.804.670 francs.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 4.804.670 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 4.804.670 francs.  
Sans changement.

CHAPITRE 100. — Subvention sur le produit des jeux pour travaux de défense contre la mer, mémoire.

CHAPITRE 101. — Subventions au département de la Gironde pour les travaux de défense contre la mer du littoral du Bas-Médoc entre les Huttes et Soulac (loi du 15 août 1929).  
Crédit voté pour l'exercice 1934, 6.723.334 francs.  
Crédit demandé par le Gouvernement pour 1935, 966.666 fr.  
Crédit voté par la Chambre des députés, 966.666 francs.  
Crédit proposé par la Commission des finances du Sénat, 966.666 francs.  
Sans changement.

## Rapport de M. Mario Roustan, Sénateur, sur le budget des Travaux Publics (Forces hydrauliques)

### ANNEXE N° 610 (Annexe 18)

#### EXAMEN DES CHAPITRES

CHAPITRE 6. — Personnel de l'Ecole pratique des Mines de Thionville et des Ecoles préparatoires des Mines de Lorraine. — Traitements et indemnités diverses, 60.000 francs. Sans observation (réduction de 7.000 francs opérée dès le budget de 1934).

CHAPITRE 7. — Matériel de l'Ecole pratique des Mines de Thionville et des Ecoles préparatoires des Mines de Lorraine, 3.000 francs. Sans observation.

#### CHAPITRE 66. — Nivellement général de la France, 207.000 francs.

Sans observation. La réduction de 11.600 francs effectuée sur le chiffre du budget de 1934 vient de la réduction des dépenses des salaires, des dépenses de matériel (10.000 francs + 1.550 francs) et de l'arrondissement des paiements de l'Etat au franc inférieur.

CHAPITRE 58 bis (nouveau). — Participation de la France à l'établissement de la carte géologique de l'Afrique, 125.000 francs.

A la suite du congrès géologique international, tous les Etats qui ont des possessions en Afrique ont délégué des représentants à la Commission de techniciens qui travaillent à l'établissement de la carte géologique de l'Afrique, à l'échelle du 5 millionième.

L'Algérie, le Maroc, la Belgique ont voté des subventions à cette entreprise qui coûtera 600.000 francs environ. Le Gouvernement propose que la part de la France soit de 125.000 francs; la Commission accepte qu'elle soit fixée à ce chiffre.

CHAPITRE 67. — Carte géologique de la France. — Frais généraux du personnel et frais de tournées des collaborateurs, 150.000 francs.

Sans observation. Même crédit que pour les années précédentes, le Gouvernement ayant renoncé à demander une augmentation pour rendre plus rapide la revision des feuilles de la carte géologique et faire « tourner » plus longtemps les collaborateurs de cette carte.

CHAPITRE 68. — Carte géologique de la France. — Entretien des bâtiments, chauffage, éclairage et dépenses diverses, 16.500 francs.

Le crédit était de 18.000 francs en 1933 (le Gouvernement

avait demandé 20.000 francs); le Gouvernement demande 17.000 francs pour 1934 et 16.500 francs pour 1935. La Chambre a accepté ce chiffre; votre Commission aussi.

#### V. — FORCES HYDRAULIQUES ET DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

CHAPITRE 102. — Service des forces hydrauliques. — Subventions pour études, recherches et travaux scientifiques, 450.000 francs.

Ce chapitre portait pour 1932 un crédit de 1.500.000 francs; il a été ramené pour 1933 à 1 million de francs, non sans que la Chambre eût marqué, ainsi que le Sénat, sa volonté de voir réserver les subventions aux laboratoires des universités, aux écoles, aux offices nationaux, pour des recherches spéciales bien déterminées et pour des savants d'une valeur scientifique reconnue. En 1933, le crédit a été de 1 million de francs. Le gouvernement, après avoir demandé 500.000 francs pour 1934, demande 450.000 francs pour 1935. Votre Commission propose 450.000 francs.

CHAPITRE 103. — Service des forces hydrauliques.  
Travaux préparatoires, 300.000 francs.

Le crédit de ce chapitre a pour fin de faire face aux dépenses qu'exigent les études et opérations qu'effectuent les différents services des forces hydrauliques (jaugeage, nivellement, sondage). Il était de 400.000 francs pour 1933, de 300.000 francs pour 1934.

Sans observation.

CHAPITRE 104. — Service des forces hydrauliques. — Avances ou subventions aux entreprises de forces hydrauliques, 10.240.000 francs.

Le crédit de ce chapitre est essentiellement variable. Le Gouvernement demandait plus de 12 millions pour 1932; 7.855.000 francs pour 1933; il obtient 26.540.000 francs pour 1934. Pour 1935, un crédit de 10.240.000 francs sera suffisant. En effet, l'article premier du chapitre (Avances ou subventions en capital) devient sans objet, puisqu'il ne reste plus rien à payer en exécution des conventions passées à cet effet.

CHAPITRE 105. — Travaux à la charge de l'Etat pour l'aménagement de la chute de Kembs sur le Rhin.

Le crédit de 32.400.000 francs voté pour 1934 représentait les paiements à la société Energie électrique du Rhin (qui s'est substituée à la Société des forces motrices du Haut-Rhin) et le remboursement des prestations en nature.

La part totale de l'Etat s'est donc élevée à 217 millions. Ainsi est réalisé le premier échelon de l'aménagement du Rhin (puissance : 186.000 kwh).

CHAPITRE 106. — Subventions aux entreprises de transport d'énergie électrique, 6 millions 310.000 francs.

Une réduction avait été opérée sur le crédit de ce chapitre pour 1934, afin de marquer la volonté du Parlement d'être saisi par le ministre d'un plan d'organisation et de contrôle de la production, du transport et de la vente de l'énergie électrique, de façon à offrir aux abonnés un abaissement des prix qui aurait pour conséquence une augmentation de la consommation ainsi que des tarifs et des conditions plus souples. Ce crédit de 6.300.000 francs reçoit une augmentation de 10.000 francs, qui correspond aux engagements pris par le ministre dans des conventions dont l'exécution est en cours. Rappelons à ce sujet combien la situation présente nous oblige à être prudents quand il s'agit de nouvelles entreprises.

CHAPITRE 107. — Distributions d'énergie électrique dans les régions libérées, 27.000 francs.  
Sans observation.

#### VI. — MINES.

CHAPITRE 108. — Frais de recherches et de prospections minières.

Il appartient à l'Office national des combustibles liquides, avec les ressources que lui donne la loi, de faire effectuer les recherches et prospections de nappes de pétrole. Mais, dans le cas où des travaux de prospections minières seraient entrepris et « pour permettre le rattachement de fonds de concours », le chapitre continue à figurer ici pour mémoire. Toutefois, votre Commission estime qu'il y aurait lieu de soumettre aux Commissions financières du Parlement un compte rendu de l'emploi des fonds, consacrés par l'Office national des combustibles liquides pour les recherches de pétrole.

CHAPITRE 109. — Etudes et subventions en vue de l'amélioration de l'utilisation du combustible, 30.000 francs.

Ce crédit de 30.000 francs (le même que les années précédentes) est destiné à l'Office central de Chauffe Rationnelle, 5, rue Michel-Ange, qui forme des ingénieurs et contremaîtres et fait des recherches pour une utilisation meilleure et plus méthodique des combustibles.

Sans changement.

## Rapport de M. Charles Pomaret, député, sur l'exercice de la profession d'architecte

ARTICLE 6 (nouveau).

*Ingérence des fonctionnaires.*

#### TEXTE DE LA COMMISSION

Il est interdit aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de faire actes d'architectes, en dehors de leurs fonctions, même s'ils remplissent les conditions prévues à l'article premier.

Des dérogations nominatives pourront être accordées par

le ministre de l'Intérieur pour permettre, dans des circonstances exceptionnelles, aux fonctionnaires qualifiés de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, de prêter leur concours aux collectivités locales lorsque celles-ci ne peuvent faire appel au concours d'un architecte.

Votre Commission, désireuse de protéger aussi complètement que possible la profession d'architecte, a décidé d'ajouter au texte de M. R. Brandon des dispositions visant l'ingérence des fonctionnaires.

L'article 5 vise l'ingérence des fonctionnaires en général dans les travaux d'architecture. De tout temps, des fonctionnaires des ponts et chaussées, des mines ou du service vicinal ont été tentés d'utiliser leur compétence technique en acceptant de faire des projets, soit pour des particuliers, soit pour des collectivités locales. De tout temps aussi, des réclamations très vives ont été formulées par les architectes contre cette pratique qui leur est si préjudiciable (1).

De nombreuses circulaires ministérielles sont intervenues pour interdire aux fonctionnaires, notamment aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux agents du service vicinal, leur ingérence dans les travaux d'architecture, sauf à demander et à obtenir une autorisation spéciale.

Circulaire du 15 octobre 1864;

Circulaire du 19 décembre 1882;

Circulaire du 30 octobre 1886;

Circulaire du 16 mai 1897;

Circulaire du 25 novembre 1890, par laquelle le ministre des Travaux publics, Yves Guyot, interdisait à ses agents d'accepter, sans autorisation préalable, la mission d'expert;

Circulaire du 28 septembre 1899, du ministre des Travaux publics Pierre Baudin.

Le 21 octobre 1901, le ministre des Travaux publics écrivait en ces termes, au président de la Société centrale des architectes :

« Vous m'avez fait l'honneur d'appeler mon attention sur la concurrence qui serait faite aux architectes dans la direction et la surveillance des travaux communaux et départementaux par les fonctionnaires agents des ponts et chaussées.

« L'administration a déjà, à différentes reprises, eu à s'occuper de cette question, et plusieurs circulaires ont interdit aux agents des Travaux publics d'accepter un travail particulier sans y avoir été officiellement autorisés par le ministre. Mais mon administration est très sobre d'autorisations de cette nature. Elle ne les accorde pas dans les villes possédant un architecte. C'est seulement dans les campagnes, dans les localités éloignées des centres, et privées d'architectes, que les conseils municipaux ont quelquefois recours aux conducteurs des ponts et chaussées placés sur les lieux pour des travaux de minime importance, tels que construction ou réparation d'un hangar, d'un mur de cimetière, d'un lavoir ou des aménagements hydrauliques, qui sont essentiellement de leur compétence, et qui entraîneraient pour les communes des dépenses considérables, si elles devaient s'adresser nécessairement à des proticiens résidant à une centaine de kilomètres. Il me paraît difficile de refuser aux administrations locales la continuation des services qui leur sont rendus dans des conditions avantageuses, par le personnel des ponts et chaussées.

« Mais, je le répète, mon administration veille et veillera encore plus que par le passé à ce que les autorisations de ce genre constituent des cas exceptionnels, et à ce qu'aucune concurrence ne soit faite par les agents aux architectes patentés. Vous pouvez compter sur ma vigilance à cet égard.

« Recevez, etc.

« *Le ministre des Travaux publics,*  
« Signé : PIERRE BAUDIN. »

(1) Voir dans *La Cité moderne* (1932) la remarquable étude de M. Cockenpot, vice-président de l'Association provinciale des architectes français, sur l'ingérence des fonctionnaires dans les travaux d'architecture.

Le 10 octobre 1909, M. Briand, président du Conseil, adressait aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet, à différentes reprises, l'attention de mon administration a été appelée par des groupements professionnels ou des associations syndicales sur la concurrence qui serait faite à leurs adhérents par des fonctionnaires, et, par une circulaire du 8 octobre 1904, un de mes prédécesseurs vous a invité à faire cesser ces abus.

« Cependant, de nouvelles plaintes me sont parvenues; on me signale que des fonctionnaires ou agents se livraient à des opérations commerciales ou même dirigeraient des entreprises de travaux.

« Le mécontentement que ces agissements provoquent est tout à fait justifié; on ne saurait, en effet, admettre que des fonctionnaires, affranchis de toutes les charges qui pèsent sur les patentés, profitent de l'influence ou de l'autorité attachées à leurs fonctions pour faire aux commerçants ou à certaines professions une concurrence abusive.

« Je vous serai obligé, pour donner satisfaction aux légitimes réclamations dont j'ai été saisi, de veiller à ce que, dorénavant, les abus signalés ne se produisent plus.

« *Le Président du Conseil,*  
*ministre de l'Intérieur et des Cultes,*  
« Signé : A. BRIAND. »

Circulaire du 8 avril 1920 du ministre de l'Agriculture.

Circulaire du 27 mai 1929 du ministre des Travaux publics, M. André Tardieu.

Circulaire du 10 mars 1933 du ministre des Travaux publics, M. Paganon.

Circulaire du 18 mai 1933.

Les préfets n'ont pas manqué, de leur côté, de rédiger des circulaires très nettes sur l'ingérence des fonctionnaires dans les affaires privées en général et dans les travaux d'architecture en particulier.

Mais les circulaires, fussent-elles ministérielles, ont été, le plus souvent, lettre morte.

Les abus n'ont cessé de continuer. Difficilement acceptables en tout temps, ils sont intolérables dans une période où les architectes souffrent de la crise économique et du ralentissement des affaires. Ce que des circulaires n'ont pas réussi à empêcher, la loi doit l'empêcher par une disposition impérative et précise.

Bien entendu, l'interdiction de faire acte d'architecte doit s'étendre à tous les fonctionnaires publics, quelle que soit la collectivité à laquelle ils appartiennent, Etat, départements, communes, établissements publics. Bien entendu aussi, le fait pour un fonctionnaire d'avoir été architecte, de posséder le diplôme requis par le paragraphe 4 de l'article premier de la présente loi, ou d'avoir, naguère, satisfait à l'examen prévu par le paragraphe 3 dudit article, ne fera pas échec à l'interdiction d'ingérence, laquelle est absolue.

Un tempérament, cependant, était nécessaire.

Les collectivités locales qui ont des travaux à faire et, par conséquent, des projets à établir, ne peuvent pas toujours s'adresser à un architecte, pour l'excellente raison que l'architecte le plus rapproché réside cependant à une distance appréciable. C'est ce qui se produit dans certaines régions, notamment dans les régions montagneuses. Un département

comme celui de la Lozère n'a pas assez d'architectes pour faire face aux besoins des communes, ajoutés aux besoins de la clientèle privée, et c'est le cas d'autres départements. Il faut que, dans un tel cas, le ministre de l'Intérieur, tuteur des collectivités locales, puisse autoriser un fonctionnaire des

ponts et chaussées ou du service vicinal, en activité de service ou retraité, à être choisi par une commune pour préparer tel projet que cette collectivité entend réaliser. Le texte de votre Commission prévoit expressément cette procédure de dérogation exceptionnelle.

### FRAIS DE TOURNEES

Le ministre du Travail,

Vu l'article premier du décret du 23 août 1934, relatif à l'attribution des indemnités pour frais de tournées payables sur état allouées annuellement aux inspecteurs généraux, ingénieurs et ingénieurs T.P.E. des mines, au titre du service de l'inspection du travail;

Vu l'article premier de l'arrêté du 15 octobre 1934, déterminant le maximum des frais de tournées payables sur état alloués annuellement aux inspecteurs généraux des mines chargés d'une division minéralogique, aux ingénieurs et aux

ingénieurs T.P.E. des mines, au titre de l'inspection du travail;

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur du personnel, de l'administration générale et de la prévoyance sociale,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté du 15 octobre 1934, déterminant le maximum des frais de tournées payables sur état prévus à l'article premier du décret du 23 août 1934, est modifié comme il suit :

| RESIDENCE                                    | FONCTIONS                 | FRAIS<br>DE TOURNÉES<br>sur état | TOTAL<br>DES FRAIS | TOTAL<br>PAR DIVISION<br>et par<br>arrondissement |
|----------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------|
|                                              |                           | francs                           | francs             | francs                                            |
| <i>Arrondissement de Toulouse</i>            |                           |                                  |                    |                                                   |
| Toulouse.....                                | Ingénieur en chef .....   | 1.000 »                          | 1.000 »            |                                                   |
| <i>Sous-arrondissement de Toulouse-Sud</i>   |                           |                                  |                    |                                                   |
| Toulouse.....                                | Ingénieur ordinaire ..... | 850 »                            | 850 »              |                                                   |
| Toulouse.....                                | Ingénieur T. P. E. ....   | 2 × 375 »                        | 750 »              |                                                   |
| Tarbes.....                                  | Ingénieur T. P. E. ....   | 300 »                            | 300 »              |                                                   |
| <i>Sous-arrondissement de Toulouse-Nord</i>  |                           |                                  |                    |                                                   |
| Toulouse.....                                | Ingénieur ordinaire ..... | 1.000 »                          | 1.000 »            |                                                   |
| Rodez.....                                   | Ingénieur T. P. E. ....   | 450 »                            | 450 »              |                                                   |
| Decazeville.....                             | Ingénieur T. P. E. ....   | 500 »                            | 500 »              |                                                   |
| Albi.....                                    | Ingénieur T. P. E. ....   | 425 »                            | 425 »              |                                                   |
|                                              |                           |                                  |                    | 5.275 »                                           |
| <i>Arrondissement d'Alès</i>                 |                           |                                  |                    |                                                   |
| <i>Sous-arrondissement de Montpellier</i>    |                           |                                  |                    |                                                   |
| Montpellier.....                             | Ingénieur ordinaire ..... | 775 »                            | 775 »              |                                                   |
| Montpellier.....                             | Ingénieur T. P. E. ....   | 350 »                            | 350 »              |                                                   |
| Perpignan.....                               | Ingénieur T. P. E. ....   | 350 »                            | 350 »              |                                                   |
| Carcassonne.....                             | Ingénieur T. P. E. ....   | 300 »                            | 300 »              |                                                   |
|                                              |                           |                                  |                    | 6.525 »                                           |
| <i>Arrondissement de Marseille</i>           |                           |                                  |                    |                                                   |
| Marseille.....                               | Ingénieur en chef .....   | 1.000 »                          | 1.000 »            |                                                   |
| <i>Sous-arrondissement de Marseille-Nord</i> |                           |                                  |                    |                                                   |
| Marseille.....                               | Ingénieur ordinaire ..... | 500 »                            | 750 »              |                                                   |
| Avignon.....                                 | Ingénieur T. P. E. ....   | 500 »                            | 500 »              |                                                   |
| Briançon.....                                | Ingénieur T. P. E. ....   | 750 »                            | 500 »              |                                                   |
|                                              |                           |                                  |                    | 5.875 »                                           |

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté auront leur effet à compter du 10 juillet 1934, en ce qui concerne les arrondissements de Toulouse, et d'Alès, et du 16 février 1935 pour l'arrondissement de Marseille.

Le conseiller d'Etat, directeur du personnel, de

l'administration générale et de la prévoyance sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 avril 1935.

PAUL JACQUIER.

## NOMINATIONS

---

Par arrêté en date du 8 mai 1935, le nombre maximum des ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux publics de l'Etat (Service des Ponts et Chaussées) susceptibles d'être portés au tableau de propositions pour le grade d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées pour l'année 1935 a été fixé à six.

Par arrêté en date du 8 mai 1935, le nombre de places mises au concours du 3 juin 1935 pour l'admission des ingénieurs et ingénieurs adjoints des Travaux

publics de l'Etat (service des Ponts et Chaussées) comme élèves ingénieurs à l'École nationale des Ponts et Chaussées a été fixé à trois.

Par décret du 9 mai 1935, M. **Lemoine** (Charles-Clément-Auguste), ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général, a été nommé inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe pour prendre rang du 16 mai 1935.

## MUTATIONS

---

Par arrêté en date du 25 avril 1935, M. **Labaeye**, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées, remis par la préfecture de la Seine à la disposition de l'administration des travaux publics, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Briey, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1935, de l'arrondissement du Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Meurthe-et-Moselle.

Par arrêté en date du 25 avril 1935, M. **Schwob**, inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées en disponibilité pour convenances personnelles, a été réintégré dans les cadres de l'activité.

Il sera mis à la disposition du commissariat général de l'exposition internationale de Paris de 1937 en vue d'être chargé d'une mission ayant pour objet la préparation du centenaire des chemins de fer et placé dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 16 avril 1935.

Par arrêté du 29 avril 1935, M. **Long-Depaquit**, ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées destiné au service colonial, a été adjoint, à titre provisoire, à la résidence d'Evreux, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département d'Eure-et-Loir, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1935.

Le émoluments de M. Long-Depaquit continueront d'être à la charge du budget de la colonie à laquelle il est destiné.

Par arrêté en date du 30 avril 1935, M. **Roche-ray**, inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées, a été mis, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1935, à la disposition du ministère de l'agriculture pour remplir les fonctions d'inspecteur général du service hydraulique.

Il sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.

Par arrêté en date du 2 mai 1935, M. **Guillaume**, inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des mines, précédemment chargé des fonctions de directeur général des mines domaniales de la Sarre, a été chargé de la liquidation desdites mines en qualité de membre du conseil provisoire.

Cette disposition aura effet à dater du 1<sup>er</sup> mars 1935.

M. Guillaume sera maintenu dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913. Cette dernière disposition ayant effet du 16 janvier 1935.

Aux termes d'un arrêté en date du 2 mai 1935, M. **Blum-Picard** ingénieur en chef des mines, précédemment placé dans la situation de service détaché et remis à la disposition de l'administration des travaux publics, a été chargé du contrôle technique et commercial des importations de charbons sarrois.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> mars 1935.

Par arrêté en date du 8 mai 1935, M. **Schneider**, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des mines à Grenoble, a été chargé, sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1935, à la résidence de Douai du sous-arrondissement minéralogique de Douai, en remplacement de M. **Ricard**, précédemment placé dans la situation de service détaché.

Par arrêté en date du 8 mai 1935, M. **Drouard**, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des mines, précédemment en service détaché et remis à la disposition de l'administration des travaux publics, a été chargé, sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1935, à la résidence de Grenoble du sous-arrondissement minéralogique de Grenoble, en remplacement de M. Schneider, appelé à une autre destination.

Par arrêté en date du 9 mai 1935, M. **Lemoine**, inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, a été chargé, à dater du 16 mai 1935, de la 8<sup>e</sup> inspection générale des services des ponts et chaussées, en remplacement de M. **Rocheray**, placé dans la situation de service détaché.

Par arrêté en date du 9 mai 1935, M. **Beau**, ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à Paris, a été chargé, à la même résidence, à dater du 16 mai 1935, des services ci-après désignés, en remplacement de M. **Lemoine**, appelé à d'autres fonctions, savoir :

- 1<sup>o</sup> Affaires rhénanes et danubiennes et statistique de la navigation intérieure;
- 2<sup>o</sup> Service central hydrométrique et d'annonce des

crues sous la présidence de M. l'Inspecteur général Parent);

- 3<sup>o</sup> Service central des inondations.

Par arrêté en date du 9 mai 1935, M. **Beau**, ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées, à Paris, a été nommé, à dater du 16 mai 1935, ingénieur en chef du service central du contrôle des voies ferrées des ports maritimes et fluviaux.

Par arrêté du 9 mai 1935, M. **Soulassol**, ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées à Paris, a été affecté, à la même résidence, au service central d'études techniques, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1935.

Il restera attaché, en outre, au service du contrôle de la voie et des bâtiments.

Par arrêté du 9 mai 1935, M. **Demartini**, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des Ponts et Chaussées, remis par le ministère des colonies à la disposition de l'administration des travaux publics, a été chargé, à la résidence de Paris, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1935, des fonctions de secrétaire de la 2<sup>e</sup> section du conseil général des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. **Beau**.

Par arrêté en date du 11 mai 1935, M. **Guy**, ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées à Paris, a été mis sur sa demande, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1935, à la disposition du ministère de la marine pour être affecté au service central des travaux maritimes.

Il sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.

## Modifications dans la répartition des Services

Par arrêté du 20 avril 1935, ont été supprimés, à dater du 1<sup>er</sup> avril 1935, les services de contrôle d'études et travaux des lignes de chemins de fer ci-après indiquées :

- Ligne de Pertuis aux Arcs.
- Ligne de Nice à Digne.
- Ligne de Nice à Draguignan.
- Ligne de Port-Joliette à la Ligne de Joliette à l'Estaque et embranchements.
- Ligne du Puy à Lalevade-d'Ardèche (partie comprise dans le département de l'Ardèche).

Aux termes d'un arrêté du 29 avril 1935, le contrôle de l'électrification des chemins de fer de Paris à Orléans, en tant qu'il est exercé sous l'autorité de la direction générale de chemins de fer et des routes, par l'intermédiaire de directeurs du contrôle de l'Etat sur les grands réseaux de chemins de fer, fait partie du contrôle de la voie et des bâtiments et est organisé ainsi qu'il suit :

1. Contrôle des usines hydro-électriques en exploitation, contrôle des études de la construction et de l'exploitation des réseaux de transport d'énergie à



220.000 et à 90.000 volts (y compris les postes de transformation), pour les questions financières ou intéressant directement le chemin de fer :

M. **Duffaut**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges.

M. **Boulinier**, ingénieur des ponts et chaussées, à Limoges.

M. **N.**, ingénieur des ponts et chaussées, à Limoges.

M. Sarrat, ingénieur de travaux publics de l'Etat, à Limoges.

M. Tureau, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Limoges.

M. Gros, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Limoges.

2° Contrôle du réseau à 10.000 volts et du réseau

de traction à 1.500 volts (y compris les sous-stations de traction, études, construction et exploitation :

M. **Bachet**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.

M. **Boulinier**, ingénieur des ponts et chaussées, à Limoges.

M. Sarrat, ingénieur de travaux publics de l'Etat, à Limoges.

M. Tureau, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Limoges.

M. Gros, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à Limoges.

Les subdivisionnaires et contrôleurs des comptes du réseau d'Orléans.

Cette disposition aura son effet à dater du 1<sup>er</sup> mai 1935.

---

## Modifications dans la Composition des Comités, Commissions, Conseils, etc.

---

### Commission de vérification des comptes des exploitations minières

Par arrêté du 17 avril 1935, M. Caltaux, inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe des mines, a été nommé membre de la commission de vérification des comptes des exploitations minières prévue à l'article 2 du décret du 5 juillet 1921, en remplacement de M. Lantenois, admis à la retraite.



Par arrêté du 30 avril 1935, M. **Lippmann**, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, a été désigné pour représenter l'Etat aux assemblées générales de la compagnie nationale du Rhône.

### Jury national des marchés de guerre

Par décret du 1<sup>er</sup> mai 1935, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, ont été nommés membres du jury national des marchés de guerre en qualité de représentants du ministre des travaux publics :

#### *Première section*

M. **Dubois**, inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au conseil général des ponts et chaussées.

#### *Deuxième section*

M. **Théron**, inspecteur général des ponts et chaussées.

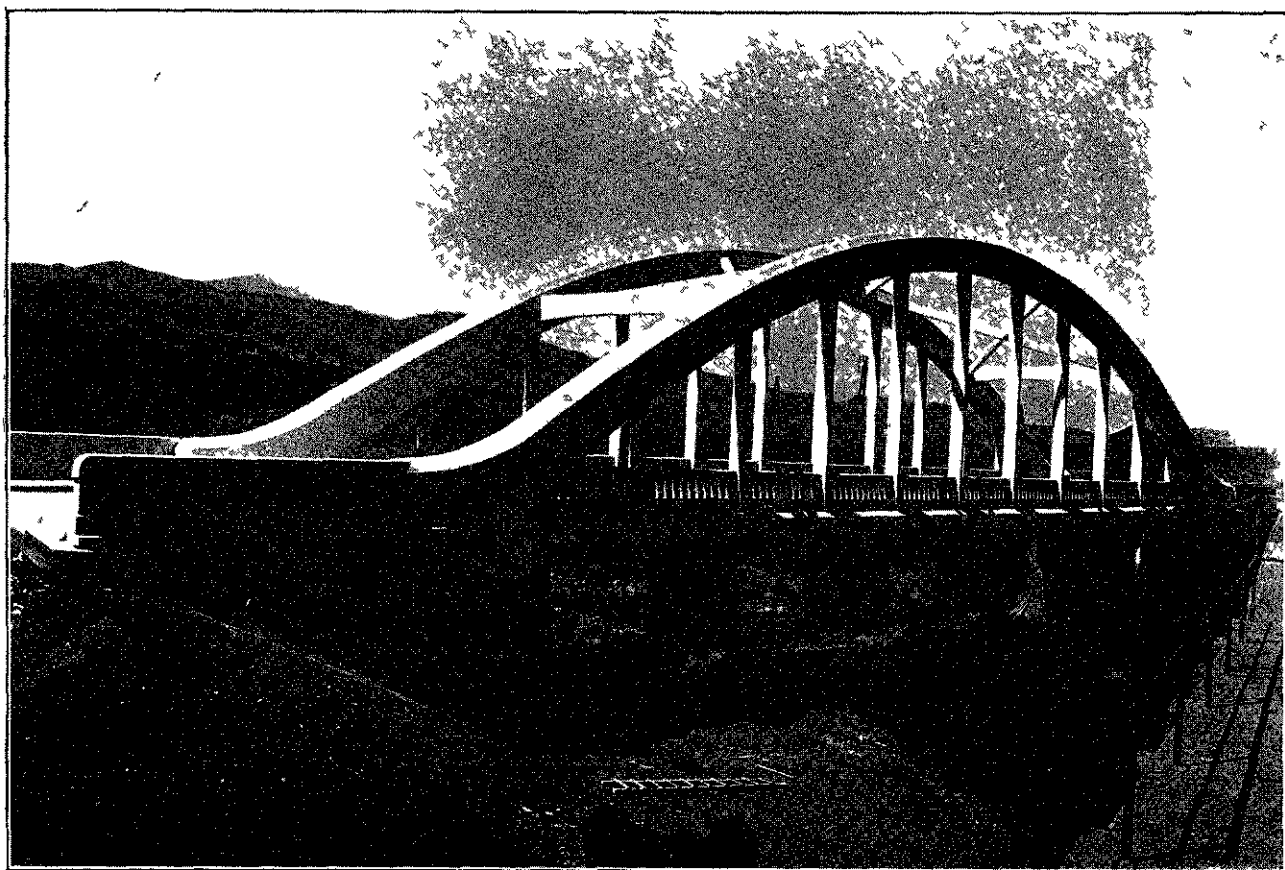
#### *Troisième section*

M. **Richard**, inspecteur général des ponts et chaussées.

---

## NOTE TECHNIQUE

**Note sur un bow-string en béton armé de 47 m. de portée  
construit sur la route de Fès à Taza (Maroc)**



La Direction générale des Travaux publics du Maroc procède progressivement au remplacement des ponts à voie unique construits par le génie militaire entre Fès et la frontière algérienne. Ces ponts, formés de travées de 11 mètres, à poutrelles enrobées, ont des fondations et des débouchés insuffisants.

En mars 1933, un concours fut lancé pour la reconstruction d'un pont-route sur l'Oued Innaouene, à 7 kilomètres de Taza. Le marché fut passé en août de la même année avec la Société Froment Clavier. Le nouveau pont est un bow-string en béton armé, biais à  $77^{\circ}35'$ ; il a 45 mètres d'ouverture libre et 47 mètres de portée.

Les culées, en béton armé, reposent, par une semelle de répartition de 1 mètre d'épaisseur, sur deux

puits avant de  $3\text{ m} \times 3\text{ m} \times 3\text{ m}$  30 et deux puits arrière de  $1\text{ m} \times 20 \times 1\text{ m} \times 20$ , fondés à l'air libre sur l'aigle bleue à 10 mètres de profondeur moyenne. Le mur de front et les murs en retour des culées sont des plaques de béton armé de 0 m 40 d'épaisseur, encastrées sur des poteaux à l'aplomb des puits et reliés en tête par une poutre en U. La partie arrière des murs en retour est en encorbellement. Le bow-string s'appuie sur une des culées par une semi-articulation Mesnager et sur l'autre par une béquille en béton armé fierte munie, à chaque extrémité, d'une semi-articulation Mesnager.

Le pont porte une chaussée de 6 mètres et deux trottoirs de 0 m 75 entre nu intérieur des poutres. La section des arcs varie de  $0\text{ m} \times 70 \times 1\text{ m} \times 10$  à la

clef à 0 m. 70 × 1 m. 50 aux naissances ; la section des tirants est de 0 m. 70 × 0 m. 65. La flèche mesure 8 mètres. Un contreventement transversal en croix de Saint-André règne dans la partie centrale des arcs. Les surcharges sont celles du règlement de 1927.

En vue de réduire le moment secondaire dû au raccourcissement de l'arc sous l'effet de la compression et à l'allongement du tirant sous l'effet de la traction, ainsi qu'à la différence de retrait et de dilatation de l'arc et du tirant, il a été placé sur l'intrados de chaque arc 31 claveaux en béton armé de 0 m. 38 de hauteur et 0 m. 95 de longueur (poids, 630 kilos) coulés deux mois à l'avance. Le retrait de l'extrados est ainsi plus grand que celui de l'intrados, et il en résulte un écartement des extrémités de l'arc qui compense le rapprochement dû aux causes précédentes. L'arc travaillant tout entier en compression, l'adhérence des claveaux au reste du béton est satisfaisante.

Cette méthode avait été proposée par M. Baticle et appliquée par lui au pont des Usses, mais c'est, croyons-nous, la première fois qu'elle est employée dans un bow-string. Le taux de travail dans l'arc, qui aurait été normalement de 92 kg. 75 au centimètre

carré, a été ramené ainsi à 83 kilos 5 au centimètre carré (béton fretté).

Il a été mis en œuvre dans les fermes principales et le tablier 262 mètres cubes de béton et 60 tonnes d'acier. Les parties vues du pont ont été peintes au Silexor blanc. L'aspect est très satisfaisant.

Les prix unitaires de l'entreprise étaient les suivants :

|                                                                         |        |     |    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|-----|----|
| Fouilles (y compris épuisements et éta-<br>ges).....                    | Le mc. | 27  | »  |
| Béton de fondation .....                                                |        | 130 | »  |
| Béton pour béton armé à 400 kilos de ciment,<br>coffrages compris ..... |        | 258 | 75 |
| Acier : le kilo mis en œuvre.....                                       |        | 1   | 72 |

Le coût total de l'ouvrage, non compris les accès et la chaussée, est de 350.000 francs.

Les travaux, retardés un moment par les crues de l'hiver 1933-1934, ont été achevés en huit mois.

Aux essais sous surcharge uniforme, il a été constaté une flèche de 5 millimètres pour une flèche calculée de 7 mm. 8.

LE VERT.

# ADJUDICATIONS

## AVIS

### DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### Route Nationale n° 513

d'Aix-les-Bains aux Déserts, par le Revard.

Le samedi 19 juin, à 10 h. 30, il sera procédé, en l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux neufs et de grosses réparations à effectuer sur la R. N. n° 513.

Ces travaux sont évalués comme suit :

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup> lot ..... | 770.000 fr.   |
| 2 <sup>e</sup> lot .....  | 1.600.000 fr. |



### DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

#### PONTS ET CHAUSSEES

Le 3 juin 1935, à 11 heures, il sera procédé, à la Préfecture, à l'adjudication des **fournitures de bitume asphaltique** pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 1935 au 30 juin 1936, avec prolongation éventuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1936 au 31 décembre 1936.

Le montant total de la fourniture est évalué à 505.950 francs.

### DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

#### PONTS ET CHAUSSEES

#### Route Nationale n° 10

Amélioration d'une section du vieux pavage entre Bazas et Captieux

Un concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux d'amélioration d'une section du vieux pavage de la Route Nationale n° 10 entre Bazas et Captieux, au moyen d'un revêtement en tarmacadam ou en béton lumineux ou par tout autre procédé qui semblera plus avantageux, sur une longueur maxima de 13.105 mètres.



### DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

#### PONTS ET CHAUSSEES

#### R. N. n° 75 de Chalon-sur-Saône à Sisteron

Fournitures de matériaux pour relèvement de virages et élargissement de la chaussée entre les P. K. 52.420 et 69.050

Il sera procédé, le samedi 1<sup>er</sup> juin, à 15 heures, en

l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux de terrassements, de fournitures de pierres brutes, de pierres cassées et de gravillon sur la R. N. 75 (arrondissement de Grenoble Sud).

Ces travaux sont divisés en quatre lots évalués comme suit :

1<sup>er</sup> lot : 117.360 fr.; 2<sup>e</sup> lot : 134.380 fr.; 3<sup>e</sup> lot : 130.280 fr.; 4<sup>e</sup> lot : 32.300 fr.



## DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

### PONTS ET CHAUSSÉES

#### Travaux de réfection des chaussées des Routes Nationales

Il sera procédé, le samedi 1<sup>er</sup> juin 1935, à 10 heures, à l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux et fournitures nécessaires pour la réfection des chaussées des R. N. N<sup>os</sup> 5, 77 bis, 396, 428, 454 et 459.

Ces travaux sont divisés en 11 lots allant de 30.000 francs à 420.000 francs.



## DÉPARTEMENT DU TARN

### PONTS ET CHAUSSÉES

#### Routes Nationales. — Entretien 1935.

Il sera procédé, le lundi 3 juin, en l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais de la fourniture d'environ 600 tonnes d'émulsion de bitume asphaltique.

Le montant de cette fourniture est évalué comme suit :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Fourniture principale. . . . . | 234.000 fr. |
| Somme à valoir . . . . .       | 26.000 fr.  |
|                                | <hr/>       |
| Total. . . . .                 | 260.000 fr. |



## DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

### PONTS ET CHAUSSÉES

#### R. N. N<sup>o</sup> 4 de Paris à Strasbourg

Création d'un pavage mosaïque entre les points 50.000 et 50.820, traverse de Dombasle

Il sera procédé, le mercredi 5 juin, en l'hôtel de

la Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux de création d'un pavage mosaïque, sur une longueur de 820 mètres.

Les travaux sont divisés en deux lots évalués comme suit :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| 1 <sup>er</sup> lot. . . . . | 178.500 fr. |
| 2 <sup>e</sup> lot. . . . .  | 225.000 fr. |



## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

### PONTS ET CHAUSSÉES

#### Réfection de chaussées pavées

Il sera procédé, le mercredi 5 juin, à 15 heures, en la salle du Conseil de Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux de réfection des chaussées pavées des R. N. N<sup>o</sup> 14 (traverses de Rouen et d'Yvetot) et n<sup>o</sup> 30 (traverse de Rouen).

Ces travaux sont évalués comme suit :

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Travaux à l'entreprise . . . . . | 251.010 fr. |
| Somme à valoir . . . . .         | 23.990 fr.  |
|                                  | <hr/>       |
| Total. . . . .                   | 275.000 fr. |



## DÉPARTEMENT DU GARD

### PONTS ET CHAUSSÉES

#### Route nationale N<sup>o</sup> 99 d'Aix à Montauban

Il sera procédé, le lundi 24 juin, en l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais, des travaux de rectification de la Route Nationale n<sup>o</sup> 99, d'Aix à Montauban, entre la sortie de Saint-Hippolyte-du-Fort et la côte de Ganges, sur une longueur de 2 183 mètres.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Terrassements. . . . .   | Fr. 154.965 45 |
| Chaussées. . . . .       | 204.186 90     |
| Ouvrages d'art . . . . . | 283.385 95     |
|                          | <hr/>          |
| Total. . . . .           | 642.538 30     |
| Somme à valoir . . . . . | 52.461 70      |
|                          | <hr/>          |
| Total. . . . .           | 695.000 »      |

## RÉSULTATS

### DEPARTEMENT DE L'AUDE

#### SERVICE ORDINAIRE

Adjudication du 14 Mars 1935

pour **fourniture de 500 tonnes d'émulsion de bitume** et de **350 tonnes de bitume fluxé** à 20 % d'huiles fluidifiantes.

I. — Extrait du bordereau des prix.

|                                                                                                                                            |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| — Emulsion de bitume :                                                                                                                     |        |
| — livrée en usine dans les tonnes transportées de l'Administration..... la T.                                                              | 340. » |
| — livrée en usine et en fûts..... la T.                                                                                                    | 390. » |
| — livrée en fûts, par wagon complet, dans une gare quelconque du département la T.                                                         | 420. » |
| — livrée en fûts par wagon non complet, et par quantités comprises entre 4 et 8 tonnes, dans une gare quelconque du département..... la T. | 435. » |
| — livrée en fûts par wagon on complet et par quantités inférieures à 4 t. dans une gare quelconque du départem. la T.                      | 445. » |
| — livrée en wagons-citernes, dans une gare quelconque du département..... la T.                                                            | 400. » |
| — Bitume fluxé :                                                                                                                           |        |
| — livré en usine, sur camion de l'Administration ou de ses transporteurs.. la T.                                                           | 440. » |
| — rendu toutes gares du département de l'Aude..... la T.                                                                                   | 480. » |

II. Rabais consentis :

L'Économique, Département Bimoid, 52, avenue des Champs Élysées, Paris-8<sup>e</sup> 11 % émulsion de bitume ; 8 % bitume fluxé.

### DEPARTEMENT DU NORD

#### PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 27 mars 1935

pour **travaux à effectuer sur la route nationale N° 16**

1<sup>er</sup> lot. — Arrondissement de Dunkerque. — R. N. 16. — Relevé à bout avec pavés de réemploi aux territoires de Bergues et Hoyville.

|                                                      |       |
|------------------------------------------------------|-------|
| I — Extrait du détail estimatif                      |       |
| — Sable graveleux à pied d'œuvre.. le m <sup>3</sup> | 42. » |
| — bordure de trottoir..... le ml.                    | 22. » |
| — Scories. . . . . le m <sup>3</sup>                 | 20. » |
| — Démontage de pavage..... le m <sup>2</sup>         | 0.40  |
| — Façon de pavage d'échantillon.... le m             | 85. » |

II — Rabais consentis :

|                                                 |            |
|-------------------------------------------------|------------|
| — Sté le pavage à Emmerin, <i>adjudicataire</i> | 3 %        |
| MM. Petitpré et Huyge, à Hazebrouck.            | 2 %        |
| Sté le Tarstinkal, à Tétéghem.....              | 1 %        |
| MM. Vaillant Fr., à Malo-les-Bains.             | augmentat. |

2<sup>e</sup> lot. — Arrondissement de Dunkerque. — R. N. 16. — Relevé en bout avec pavés de réemploi au territoire de Cassel.

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|
| — Sable graveleux à pied d'œuvre.. le m <sup>3</sup>  | 50. » |
| — Blocage 8/12..... le m <sup>3</sup>                 | 50. » |
| — Scories. . . . . le m <sup>3</sup>                  | 22. » |
| — Démontage de pavage..... le m <sup>2</sup>          | 0.40  |
| — Façon de pavage d'échantillon.... le m <sup>2</sup> | 3.50  |
| — Retaille pavés vieux d'échantillon le m             | 85. » |

II — Rabais consentis

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| M. Lesage, à Bailleur, <i>adjudicataire</i> ..... | 0 % |
| Sté Letarstinkal, à Tétéghem, augmentation.       |     |
| M. Lecoche, à Béthune, augmentation.              |     |
| MM. Petitpré et Huyghe, à Hazebrouk, augmentat.   |     |

3<sup>e</sup> lot. — Arrondissement de Dunkerque. R. N. 16. Convertissement en pavés mosaïque de la chaussée pavée aux territoires de Cassel et Hardifort.

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                                                      |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Sable graveleux à pied d'œuvre, le m <sup>3</sup> ....                               | 58. »  |
| Grenaille dure ou gravillon 2/5, le m <sup>3</sup> .....                             | 54. »  |
| Émulsion de bitume à 60 %, la t.....                                                 | 500. » |
| Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....                                         | 0.40   |
| Béton vibré de fondation, le m <sup>3</sup> .....                                    | 110. » |
| Retaille de pavés mosaïques, le m.....                                               | 90. »  |
| Façon de pavage maçonné, le m.....                                                   | 7. »   |
| Retaille de pavés d'échantillon, le m.....                                           | 80. »  |
| Façon de pavage mosaïque avec joints à l'émulsion de bitume, le m <sup>2</sup> ..... | 5.50   |

II. — Rabais consentis :

|                                                    |     |
|----------------------------------------------------|-----|
| MM. Lesage, à Bailleul, <i>adjudicataire</i> ..... | 3 % |
| Lecoche, à Béthune.....                            | 0 % |
| Peulabeuf, à Arras, augmentation.                  |     |
| Rol Lister et Cie, à Paris, augmentation.          |     |
| Sté Le Tarstinkal, à Tétéghem, augmentation.       |     |

4<sup>e</sup> lot. — Arrondissement de Cambrai à Avesnes. — Fourniture en gare ou à quai de 1.033 tonnes de sable pour pavage :

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                           |       |
|-------------------------------------------|-------|
| Sable rendu sur wagon en gare, la t.....  | 33. » |
| Sable rendu sur péniche à quai, la t..... | 21.50 |

II. — Rabais consentis :

|                                                    |     |
|----------------------------------------------------|-----|
| MM. Desvignes, à Cambrai, <i>adjudicataire</i> ... | 1 % |
| Herlem, à Escaudœuvres.....                        | 0 % |

5<sup>e</sup> lot. — Arrondissement de Dunkerque. — Fourniture de 160 tonnes de tarmacadam

Prix consentis :  
Tarmacadam 5/20 sur wagon départ, la t... 60. »  
Sté Rol Lister et C<sup>ie</sup>, 29, rue de Berri, à Paris.

6<sup>e</sup> lot. — Arrondissement d'Avesnes. — Fourniture de 3.885 tonnes de tarmacadam.

Prix consentis :  
Tarmacadam 20/60 sur wagon départ, la t. 50. »  
Tarmacadam 20/40 sur wagon départ, la t. 55. »  
Tarmacadam 8/20 sur wagon départ, la t. 60. »  
Sté La Dolomite Française, à Flaumont-Waudrechies, près d'Avesnes, *adjudicataire*.

7<sup>e</sup> lot. — Arrondissement d'Avesnes. — Fourniture de 2.250 tonnes de tarmacadam.

Prix consentis :  
Tarmacadam 20/40 sur wagon départ, la t. 50. »  
Tarmacadam 8/20 sur wagon départ, la t. 60. »  
Sté La Dolomite Française, *adjudicataire*.



## DEPARTEMENT DE LA MEUSE

### ROUTES NATIONALES ET CHEMINS VICINAUX

*Adjudication du 30 avril 1935*

pour **fourniture d'émulsion de bitume** pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1935 au 31 mars 1937, et comportant une prévision de dépense de 660.124 fr. 20.

I. — Extrait du bordereau des prix :  
Émulsion de bitume asphaltique à 50 % livrée sur wagon desservant l'usine productrice, en fûts ou en vrac, dans les gouddroneuses ou camions citernes de l'Administration, la t..... 379.40  
Émulsion de bitume asphaltique à 60 % dans les conditions ci-dessus, la t..... 435.28  
Émulsion de bitume spécial pour basse température dans les conditions ci-dessus, la tonne ..... 419.40  
Transport par fer d'émulsion de bitume de l'usine productrice à toutes les gares du département de la Meuse :  
par wagon de 8 t. au moins, la t..... 47. »  
par plus petite quantité, la t..... 55. »

II. — Rabais consentis :  
Société Routière Colas, à Paris, *adjudicataire* 7 %  
Rol Lister et C<sup>ie</sup>, à Paris..... 5 %  
Sté « La Mailleraye », à Paris..... 0 %  
Sté Chimique de la Route, à Paris..... 0 %  
Société Viasphalte, à Paris..... 0 %  
Le Bitume Liquide, à Paris, augmentation de 2 %  
Sté Générale des Routes Économiques de France, augmentation de ..... 3 %

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

### PONTS ET CHAUSSEES

*Adjudication du 30 avril 1935*

pour **fourniture de gravillon et réfection de chaussée sur les R. N. 7, 455 et 457.**

1<sup>er</sup> lot. — R. N. 455 et 457. — Fourniture de gravillon (prévision de dépense : 62.000 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :  
Gravillon rendu à pied d'œuvre sur la R. N. 455, le m<sup>3</sup>..... 58. »  
Gravillon rendu à pied d'œuvre sur la R. N. 457, le m<sup>3</sup>..... 53.75

II. — Rabais consentis :  
MM. de Froyard, à Tracy, *adjudicataire*. 0,001 %  
Batisse, à Châtillon-sur-Loire ..... 0 %

2<sup>e</sup> lot. — R. N. 7. — Fourniture de gravillon (prévision de dépense : 20.000 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :  
Gravillon rendu à pied d'œuvre, le m<sup>3</sup>..... 36. »

II. — Rabais consentis :  
MM. Bartot, à Nevers, *adjudicataire*..... 10 %  
Peuch, à Nevers, augmentation de... 12 %

3<sup>e</sup> lot. — R. N. 7. — Réfection de la chaussée empierrée (prévision de dépense : 110.000 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :  
Mise en œuvre de pierre brute, le m<sup>3</sup>..... 11.50  
Mise en œuvre de sable ou matière d'agrégation, le m<sup>3</sup> ..... 3. »  
Mise en œuvre de pierre cassée, le m<sup>3</sup>..... 4. »  
Béton n° 1 de ciment 12/15, le m<sup>3</sup>..... 104. »  
Béton n° 2 de ciment artificiel 20/25, le m<sup>3</sup>. 197. »

II. — Rabais consentis :  
MM. Laclotre, 42, rue Pasquier, à Paris, *adjudicataire*. ..... 20 %  
Puech, à Nevers ..... 5 %



## DEPARTEMENT DE LA DROME

### PONTS ET CHAUSSEES ET SERVICE VICINAL

*Adjudication du 25 avril 1935*

pour **entretien et revêtement de chaussées des routes nationales et chemins** du département pour l'année 1935.

1<sup>er</sup> lot. — Fourniture d'émulsion de bitume asphaltique pour le revêtement des chaussées (prévision de dépense : 261.450 fr.).

Prix de base : 350 fr. la tonne, rendue en fûts de 220 l., toutes gares du département. Frais de transport du plein et du vide à la charge de l'entrepreneur.

Rabais consentis :

Société Chimique de Gerland, rue de la République, à Lyon, *adjudicataire* ..... 1,3 %

2<sup>e</sup> lot. — R. N. n° 158. — Subdivision de La Chapelle-en Vercors (prévision de dépense : 59.010 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées répandues, le m<sup>3</sup>..... 25. »  
Matière d'agrégation, le m<sup>3</sup>..... 13.45  
Eau pour arrosage, la t. m..... 9.70  
Gravillon concassé, le m<sup>3</sup>..... 39 »

II. — Rabais consentis :

M. Coissieux Edouard, à Menglon, *adjudicat.* 27 %

3<sup>e</sup> lot. — R. N. n° 538 et 541. — Subdivision de Grignan. — Fourniture à pied d'œuvre, en 1935 et 1936, de gravillon concassé 5/20 (prévision de dépense : 49.400 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :

Gravillon concassé à 5/20, le m<sup>3</sup>..... 38. »

II. — Rabais consentis :

M. Augier Auguste, à Monieux (Vaucluse), *adjudicataire* ..... 5 %

4<sup>e</sup> lot. — R. N. N° 94. — Subdivision de Nyons (prévision de dépense : 89.700 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées répandues, le m<sup>3</sup>..... 24.35  
Matière d'agrégation, le m<sup>3</sup>..... 10.10  
Eau pour arrosage, la t.m..... 8.40

II. — Rabais consentis :

MM. Aubert et Hervé, à Valenciennes, *adj.* 11 %

5<sup>e</sup> lot. — R. N. 538. — Subdivision de Chabeuil (prévision de dépense : 102.459 fr.).

I. — Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées à l'anneau de 0,07 répandues, le m<sup>3</sup> ..... 37. »  
Pierres cassées à l'anneau de 0,06 répandues, le m<sup>3</sup> ..... 29.80  
Gravier brut répandu, le m<sup>3</sup>..... 14.50  
Matière d'agrégation, le m<sup>3</sup>..... 13. »  
Eau pour arrosage, la t.m..... 9. »  
Gravillon concassé 5/20, le m<sup>3</sup>..... 44. »

II. — Rabais consentis :

M. Lombard, à Crest, *adjudicataire*..... 11 %

6<sup>e</sup> lot. — R. N. N° 93. — Subdivision de Crest (prévision de dépense : 60.680 fr. 80).

I. — Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées répandues, le m<sup>3</sup>..... 26. »  
Matière d'agrégation, le m<sup>3</sup>..... 13.60  
Gravillon concassé 5/20, le m<sup>3</sup>..... 40.80

II. — Rabais consentis :

M. Guier, à Acuste, *adjudicataire*..... 3 %

7<sup>e</sup> lot. — R. N. n° 7 et 540. — Subdivision de Montélimar (prévision de dépense : 42.000 frs).

I. — Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées, le m<sup>3</sup>..... 25. »  
Matière d'agrégation, le m<sup>3</sup>..... 15. »

II. — Rabais consentis :

M. Muraour, Alexandre, à Montélimar, *adj.* 18 %



## DEPARTEMENT DE L'EURE

### SERVICE DE LA NAVIGATION DE LA SEINE (3<sup>e</sup> Section)

*Adjudication du 19 avril 1935*

des **travaux de construction des ponts des Damps et de Criquebeuf-sur-Seine**, comportant pour les 2 ponts une prévision de dépense de 130.006 fr. 20.

I. — Extrait du détail estimatif :

Terrassements, le m<sup>3</sup>..... 12. »  
Béton armé pour constitution des pieux, le m<sup>3</sup> ..... 300. »  
Béton armé pour constitution des poutres longitudinales, entretoises, tabliers et trottoirs, le m<sup>3</sup>..... 430. »  
Aciers ronds pour béton armé, le kg..... 1.25  
Aciers pour garde-corps et cornières d'angles, le kg..... 2.55  
Sabots de pieux en acier forgé, le kg..... 2.30  
Mise en fiche des pieux ..... 680. »  
Battage des pieux au delà au premier mètre de mise en fiche, le dm..... 3.80  
Chaussée, le m<sup>2</sup>..... 18. »

II. — Rabais consentis :

Les Successeurs de A. Monsnergue et Viltelle, à Rouen, *adjudicataires*..... 8.200 %  
Un autre soumissionnaire à proposé un rabais de ..... 2,5 %

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**PONTS ET CHAUSSEES  
ET SERVICE VICINAL**

*Adjudication du 12 Février 1935*

pour **fourniture d'émulsion de bitume asphaltique** en 1935 et comportant une prévision de dépense de 2.700.000 francs.

I. — Extrait du bordereau des prix.

|                                                                                                                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Emulsion logée en wagon-citerne, rendue toutes gares de l'Aveyron, y compris transport du matériel vide au retour, la tonne .....                         | 460 » |
| Emulsion logée en fûts et rendue comme ci-dessus, la tonne .....                                                                                          | 485 » |
| Emulsion livrée en usine et en fûts appartenant au fournisseur, chargée sur camion, retour des fûts vides à la charge de l'Administration, la tonne ..... | 440 » |
| Emulsion livrée en usine, en camions-citerne appartenant à l'Administration, la tonne .....                                                               | 420 » |

II. — Rabais consentis :

|                                                                             |      |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|
| Sté Routière Colas, 39, rue du Colisée, à Paris, <i>adjudicataire</i> ..... | 41 % |
| Sté La Route et Sté Viasphalte, 48, boul. des Batignolles, à Paris .....    | 27 % |
| Sté Chimique de la Route, 9, rue de la Baume, à Paris .....                 | 10 % |
| Sté Générale des Routes Economiques, 39, rue Washington, à Paris .....      | 8 %  |
| Sté des Pétroles du Languedoc, 10, boul. d'Arcole, à Toulouse .....         | 4 %  |
| Sté de la Mailleraye, 79, rue de Miromesnil, à Paris .....                  | 2 %  |

**PONTS ET CHAUSSEES**

*Adjudication du 13 Avril 1935.*

pour **fourniture de matériaux d'empierrement et de gravillon** pendant l'année 1935 sur les routes nationales n<sup>os</sup> 597, 600, 601, 604, 605, 9, 88, 120 et 121.

15<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 130.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                                          |       |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|
| Pierre brute (basalte), le m <sup>3</sup> .....                          | 16 50 |
| Pierre cassée (basalte), le m <sup>3</sup> .....                         | 36 50 |
| Gravillon de basalte, le m <sup>3</sup> .....                            | 36 50 |
| Prix kilométrique du transport, jusqu'à 5 km., le m <sup>3</sup> .....   | 2 »   |
| Prix kilométrique du transport au delà de 5 km., le m <sup>3</sup> ..... | 1 50  |

II. — Rabais consentis :

M. Guttierrez, *adjudicataire* .....

16<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 75.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                                      |      |
|----------------------------------------------------------------------|------|
| Pierre brute (basalte), le m <sup>3</sup> .....                      | 17 » |
| Pierre cassée (basalte), le m <sup>3</sup> .....                     | 33 » |
| Gravillon de basalte .....                                           | 36 » |
| Prix kilométrique du transport jusqu'à 5 km. le m <sup>3</sup> ..... | 2 »  |

II. — Rabais consentis :

M. Guttierrez, *adjudicataire* .....

17<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 32.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                                              |      |
|------------------------------------------------------------------------------|------|
| Pierre cassée (porphyre), le m <sup>3</sup> .....                            | 31 » |
| Prix kilométrique du transport jusqu'à 5 kilomètres, le m <sup>3</sup> ..... | 2 »  |
| Pas de soumissionnaire.                                                      |      |

18<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 110.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                 |      |
|-------------------------------------------------|------|
| Pierre cassée (granit), le m <sup>3</sup> ..... | 28 » |
| Prix kilométrique du transport :                |      |
| Jusqu'à 5 km., le m <sup>3</sup> .....          | 2 »  |
| Au delà de 5 km., le m <sup>3</sup> .....       | 1 50 |

II. — Rabais consentis :

MM. Dumas, *adjudicataire* .....

Savy .....

19<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 118.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                   |       |
|---------------------------------------------------|-------|
| Pierre brute (calcaire), le m <sup>3</sup> .....  | 12 20 |
| Pierre cassée (calcaire), le m <sup>3</sup> ..... | 21 »  |
| Prix kilométrique du transport :                  |       |
| Jusqu'à 5 km., le m <sup>3</sup> .....            | 2 »   |
| Au delà de 5 km., le m <sup>3</sup> .....         | 1 50  |

II. — Rabais consentis :

M. Borel, *adjudicataire* .....

20<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 115.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| Pierre brute (calcaire), le m <sup>3</sup> .....  | 11 » |
| Pierre cassée (calcaire), le m <sup>3</sup> ..... | 20 » |
| Gravillon calcaire .....                          | 20 » |
| Prix kilométrique du transport :                  |      |
| Jusqu'à 5 km., le m <sup>3</sup> .....            | 2 »  |

II. — Rabais consentis :

M. Constant, *adjudicataire* .....

21<sup>e</sup> lot (prévision de dépense : 28.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| Pierre brute (calcaire), le m <sup>3</sup> .....  | 12 » |
| Pierre cassée (calcaire), le m <sup>3</sup> ..... | 20 » |



Prix kilométrique du transport :  
 Jusqu'à 5 km., le m<sup>3</sup>..... 2 »  
 Au delà de 5 km., le m<sup>3</sup>..... 1 50  
 Pas de soumissionnaire.

22° lot (prévision de dépense : 69.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :  
 Pierre cassée (poudingue), le m<sup>3</sup> ..... 23 »  
 Pierre cassée (gneiss), le m<sup>3</sup> ..... 25 »  
 Prix kilométrique du transport :  
 Jusqu'à 5 km., le m<sup>3</sup>..... 2 »  
 Au delà de 5 km., le m<sup>3</sup>..... 1 50  
 Pas de soumissionnaire.

23° lot (prévision de dépense : 23.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :  
 Pierre brute (granulite), le m<sup>3</sup> ..... 10 80  
 Pierre cassée (granulite), le m<sup>3</sup> ..... 22 60  
 Prix kilométrique du transport :  
 Jusqu'à 5 km., le m<sup>3</sup>..... 2 »  
 Au delà de 5 km., le m<sup>3</sup>..... 1 50  
 II. — Rabais consentis :  
 M. Izard, *adjudicataire* ..... %

24° lot (prévision de dépense : 37.000 francs).

I. — Extrait du détail estimatif :  
 Pierre brute (basalte), le m<sup>3</sup> ..... 16 »  
 Pierre cassée (basalte), le m<sup>3</sup> ..... 30 »  
 Prix kilométrique du transport :  
 Jusqu'à 5 km., le m<sup>3</sup>..... 2 »  
 Au delà de 5 km., le m<sup>3</sup>..... 1 50  
 II. — Rabais consentis :  
 M. Pouget, *adjudicataire* ..... 5 %



## DÉPARTEMENT DE LA SEINE

### SEVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

*Adjudications des 23 et 30 mars 1935*

pour **travaux de réfection et d'aménagement des routes nationales** du département.

I. — Extrait des détails estimatifs :  
 Démolition de pavage, le m<sup>2</sup>..... 0 60 à 0 65  
 Démolition de béton de fondation, le m<sup>2</sup> ..... 9 » et 12 »  
 Déblais de toute nature, le m<sup>3</sup>..... 1 75  
 Façon de pavage en pavés d'échantillon, le m<sup>2</sup> ..... 3 60  
 Façon de pavage mosaïque, y compris fondation de béton, fourniture de pavés, sable tamisé et coulis de ciment de Portland, le m<sup>2</sup> ..... 67 »

Coulis d'émulsion pour pavage d'échantillon, le m<sup>2</sup> ..... 4 70  
 Fondation de béton de 0,15 d'épaisseur, le m<sup>2</sup> ..... 13 80 - 14 55  
 Fourniture de sable de Seine, le m<sup>3</sup>. 33 20 - 36 »  
 Fourniture de pavés d'échantillon 14/20/14, le m. .... 2.500 »  
 Fourniture de bordures en granit, le m. l. .... 64 80 - 57 60  
 Fourniture de bordures en grès, le m. l. .... 17 20 - 20 »  
 II. — Rabais consentis :

### *Adjudication du 23 mars 1935 :*

1<sup>er</sup> lot. — R. N. 186. — Convertissement en mosaïque à Asnières et Gennevilliers.

MM. Magisson aîné, *adjudicataire* ..... 15 %  
 Ferrant et Aumasson ..... 13 %  
 Aubrun, Charles ..... 10 %  
 Lécluse et fils ..... 10 %  
 Gascheau ..... 10 %  
 Paveurs Réunis ..... 8 %  
 Renouf, . . . . . 8 %  
 Paveurs de Paris ..... 2 %  
 Chouard ..... 1 %  
 Génie civil et Travaux publics, *augmentation* ..... 5 %  
 M. E. Magisson, *augmentation*..... 6 %

2° lot. — R. N. 302. — Transformation en mosaïque à Villemomble.

MM. Magisson aîné, *adjudicataire* ..... 15 %  
 Chabrat. . . . . 13 %  
 Magny . . . . . 11 %  
 Gascheau . . . . . 9 %  
 Puifferrat. . . . . 6 %  
 Volle. . . . . 6 %  
 Lefrançois . . . . . 4 %  
 Joyeux frères . . . . . 2 %  
 Routes Économiques . . . . . 1 %  
 M. Aussudre. . . . . 0 %

3° lot. — R.N. 5. — Réfection du pavage et aménagement à Maisons-Alfort et Créteil.

MM. Saignat ..... 19 %  
 Quillery ..... 19 %  
 Gailledrat . . . . . 18 %  
 Tayart . . . . . 16 %  
 Lefrançois . . . . . 13 %  
 Cullier . . . . . 8 %  
 Puifferrat . . . . . 7 %  
 Entreprises, Carrières et Transports ..... 7 %  
 MM. Rigaud . . . . . 7 %  
 Pavages et Asphaltes ..... 7 %  
 M. Aubrun, Paul ..... 7 %  
 Routes Économiques . . . . . 2 %  
 M. Quehan. . . . . 2 %

Réadjudication :

|                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| MM. Saignat, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 19 10 % |
| Quillery . . . . .                          | 19 05 % |

4<sup>e</sup> lot. — R. N. 186. — Réfection du pavage mosaïque et aménagement à Choisy-le-Roi.

|                                             |      |
|---------------------------------------------|------|
| MM. Saignat, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 17 % |
| Guerre et Riffaut . . . . .                 | 14 % |
| Gailledrat . . . . .                        | 13 % |
| Pavages et Asphaltes . . . . .              | 8 %  |
| M. Rigaud . . . . .                         | 7 %  |
| Routes Economiques . . . . .                | 5 %  |
| MM. Magisson . . . . .                      | 5 %  |
| Aubrun, Paul . . . . .                      | 4 %  |

5<sup>e</sup> lot. — R. N. 306. — Elargissement à Clamart.

|                                             |      |
|---------------------------------------------|------|
| MM. Meunier, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 23 % |
| Magnard . . . . .                           | 21 % |
| Duchêne . . . . .                           | 18 % |
| Magisson . . . . .                          | 18 % |
| Plantivaud . . . . .                        | 15 % |
| Longchaud . . . . .                         | 14 % |
| Gascheau . . . . .                          | 12 % |
| Pavages et Asphaltes . . . . .              | 11 % |
| MM. Pastre . . . . .                        | 10 % |
| Mafrand et Durand . . . . .                 | 10 % |
| La Route . . . . .                          | 9 %  |

Adjudication du 30 mars 1935 :

1<sup>er</sup> lot. — R. N. 14. — Transf. et aménagement à Saint-Denis et Epina-sur-Seine

|                                            |      |
|--------------------------------------------|------|
| M. Chouard, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 20 % |
| Mme Vve Ferrant et Aumasson . . . . .      | 19 % |
| M. Joyeux S. . . . .                       | 18 % |
| Paveurs Réunis . . . . .                   | 15 % |
| M. Gascheau . . . . .                      | 12 % |
| Ouvriers Paveurs de Paris . . . . .        | 10 % |
| MM. Renouf . . . . .                       | 9 %  |
| Dubrac . . . . .                           | 8 %  |
| Lécluse et Fils . . . . .                  | 7 %  |
| Joyeux Frères . . . . .                    | 0 %  |

2<sup>e</sup> lot. — R. N. 14. — Transf. et aménagement à Epinay-sur-Seine.

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| MM. Chouard, A. . . . .               | 19 % |
| Aubrun, Ch. . . . .                   | 19 % |
| Ouvriers Paveurs de Paris . . . . .   | 18 % |
| Mme Vve Ferrant et Aumasson . . . . . | 17 % |
| M. Gascheau . . . . .                 | 12 % |
| Paveurs Réunis . . . . .              | 12 % |
| MM. Bouchenoir . . . . .              | 9 %  |
| Dubrac . . . . .                      | 8 %  |
| Lécluse et Fils . . . . .             | 7 %  |
| Joyeux Frères . . . . .               | 0 %  |

Réadjudication :

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| MM. Aubrun, Ch., <i>adjudicataire</i> . . . . . | 19 10 % |
| Chouard . . . . .                               | 19 %    |

3<sup>e</sup> lot. — R. N. 310 A. — Transf. et aménagement à Clichy et Saint-Ouen.

|                                                            |      |
|------------------------------------------------------------|------|
| Ouvriers Paveurs de Paris, <i>adjudicataires</i> . . . . . | 14 % |
| Paveurs Réunis . . . . .                                   | 13 % |
| La Productrice . . . . .                                   | 12 % |
| M. Chouard . . . . .                                       | 10 % |
| Pavages et Asphaltes . . . . .                             | 9 %  |
| MM. Lécluse et Fils . . . . .                              | 5 %  |
| Magisson, E. . . . .                                       | 2 %  |

4<sup>e</sup> lot. — R. N. 310 A. — Transf. et aménagement à Saint-Ouen.

|                                                 |      |
|-------------------------------------------------|------|
| Paveurs Réunis, <i>adjudicataires</i> . . . . . | 13 % |
| La Productrice . . . . .                        | 12 % |
| Ouvriers Paveurs de Paris . . . . .             | 12 % |
| MM. Chabrat . . . . .                           | 11 % |
| Chouard . . . . .                               | 10 % |
| Aubrun, Ch. . . . .                             | 9 %  |
| Pavages et Asphaltes . . . . .                  | 9 %  |
| MM. Lécluse et Fils . . . . .                   | 5 %  |
| Magisson . . . . .                              | 1 %  |

5<sup>e</sup> lot. — R. N. 310 A. — Transf. et aménagement à Saint-Ouen et Saint-Denis.

|                                                |      |
|------------------------------------------------|------|
| La Productrice, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 12 % |
| Paveurs Réunis . . . . .                       | 11 % |
| Ouvriers Paveurs de Paris . . . . .            | 10 % |
| M. Gascheau . . . . .                          | 9 %  |
| Pavages et Asphaltes . . . . .                 | 5 %  |
| MM. Lécluse . . . . .                          | 4 %  |
| Chouard . . . . .                              | 3 %  |

6<sup>e</sup> lot. — R. N. 310 A. — Transf. et aménagement à Saint-Denis.

|                                                 |      |
|-------------------------------------------------|------|
| MM. Aubrun, Ch., <i>adjudicataire</i> . . . . . | 11 % |
| Paveurs Réunis . . . . .                        | 10 % |
| Ouvriers Paveurs de Paris . . . . .             | 10 % |
| La Productrice . . . . .                        | 10 % |
| MM. Gascheau . . . . .                          | 8 %  |
| Lécluse et Fils . . . . .                       | 4 %  |
| Lévêque . . . . .                               | 4 %  |
| Chouard . . . . .                               | 3 %  |
| Bouchenoir . . . . .                            | 3 %  |
| Joyeux Frères, <i>majoration</i> . . . . .      | 1 %  |

7<sup>e</sup> lot. — R. N. 186. — Réf. et aménagement à Nogent, Fontenay-sous-Bois et Rosny-sous-Bois.

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| MM. Aussudre, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 28 % |
| Chabrat . . . . .                            | 21 % |
| Puifferrat . . . . .                         | 17 % |
| Magny . . . . .                              | 17 % |
| Vallet . . . . .                             | 13 % |
| Allary . . . . .                             | 10 % |
| Quillery . . . . .                           | 4 %  |
| Joyeux Frères . . . . .                      | 1 %  |

8° lot. — R. N. 19. — Réf. et aménagement à Ivry-sur-Seine.

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| MM. Aubrun, Paul, <i>adjudicataire</i> ..... | 21 % |
| Saignat .....                                | 19 % |
| Magisson .....                               | 15 % |
| Roche .....                                  | 14 % |
| Quillery .....                               | 11 % |
| La Moderne .....                             | 9 %  |
| MM. Guerrée et Riffaut .....                 | 8 %  |
| Tayart .....                                 | 7 %  |
| Routes Economiques .....                     | 5 %  |
| Ass. Nouv. des Pavés de la Seine.....        | 5 %  |
| M. Gailledrat .....                          | 3 %  |

9° lot. — R. N. 19. — Réf. et aménagement à Maisons-Alfort.

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| MM. Cullier, <i>adjudicataire</i> ..... | 22 % |
| Tayart .....                            | 21 % |
| Aubrun, Paul .....                      | 17 % |
| Roche .....                             | 17 % |
| Saignat .....                           | 12 % |
| Gailledrat .....                        | 12 % |
| Quillery .....                          | 11 % |
| Lefrançois .....                        | 11 % |
| Routes Economiques .....                | 7 %  |
| M. Rigaud .....                         | 5 %  |

10° lot. — R. N. 305. — Réf. et aménagement à Thiais.

|                                         |      |
|-----------------------------------------|------|
| MM. Saignat, <i>adjudicataire</i> ..... | 18 % |
| Aubrun, Paul .....                      | 17 % |
| Tayart .....                            | 16 % |
| Magisson .....                          | 14 % |
| Routes Economiques .....                | 9 %  |
| Ent. Carrières et Transports .....      | 9 %  |
| M. Gailledrat .....                     | 7 %  |

11° lot. — R. N. 205. — Réf. et aménagement à Choisy-le-Roi.

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| MM. Aubrun, Paul, <i>adjudicataire</i> ..... | 18 % |
| Saignat .....                                | 17 % |
| Tayart .....                                 | 16 % |
| Magisson .....                               | 14 % |
| Routes Economiques .....                     | 10 % |
| Ent. Carrières et Transports .....           | 9 %  |
| M. Gailledrat .....                          | 7 %  |

*Adjudication du 13 avril 1935*

**pour travaux de réfection et d'aménagement des routes nationales du Département de la Seine.**

I. — *Extrait du détail estimatif :*

|                                                         |      |
|---------------------------------------------------------|------|
| Démolition de pavage, le m <sup>2</sup> .....           | 0.60 |
| Démolition de béton de fondation, le m <sup>2</sup> ... | 1.75 |
| Déblais de toute nature, le m <sup>3</sup> .....        | 9. » |

|                                                                                                                                                    |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Façon de pavage en pavés d'échantillons le m <sup>2</sup> .....                                                                                    | 3,60   |
| Façon de pavage mosaïque, y compris fondation de béton, fourniture de pavés, sable tamisé et coulis de ciment de Portland, le m <sup>2</sup> ..... | 67. »  |
| Tarmacadam 20/60, la tonne.....                                                                                                                    | 162,70 |
| — 4/15, la tonne.....                                                                                                                              | 180,45 |
| Emulsion bitumineuse, le m <sup>2</sup> .....                                                                                                      | 4,70   |
| Dépavage maçonné et façon de pavage à bain de mortier, les joints au ciment lissé et tirés au fer, le m <sup>2</sup> .....                         | 17,52  |
| Fourniture de sable de Seine, le m <sup>3</sup> : 36 et                                                                                            | 40,80  |
| Fourniture de bordure en granit, le m. 73,60,                                                                                                      | 57,60  |

II. — Rabais consentis :

1° lot. — R. N. 13. — Réf. et aménag. à Puteaux

MM.

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| Pantivaud Marcel, <i>adjudicataire</i> ..... | 23 % |
| Fayeton et Voisin.....                       | 18 % |
| Chouard.....                                 | 16 % |
| Renouf.....                                  | 11 % |
| Bergheon, Bure et Cie.....                   | 9 %  |
| Watelet.....                                 | 5 %  |

2° lot. — R. N. 13. — Transf. en mosaïque et amén. à Puteaux et Nanterre

MM.

|                                               |      |
|-----------------------------------------------|------|
| Plantivaud Marcel, <i>adjudicataire</i> ..... | 23 % |
| Chouard.....                                  | 16 % |
| Fayeton et Voisin.....                        | 7 %  |
| Watelet.....                                  | 6 %  |
| Renouf.....                                   | 4 %  |

3° lot. — R. N. 13. — Transf. et mosaïque et amén. à Nanterre

MM.

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Chouard, <i>adjudicataire</i> ..... | 11 % |
| Plantivaud Marcel.....              | 9 %  |
| Watelet.....                        | 9 %  |
| Fayeton et Voisin.....              | 8 %  |
| Renouf.....                         | 4 %  |

4° lot. — R. N. 34. — Réf. et amén. à Saint-Mandé et Vincennes

MM.

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Chabrat, <i>adjudicataire</i> ..... | 19 % |
| Aussudre.....                       | 17 % |
| Quillery.....                       | 15 % |
| Vallet.....                         | 15 % |
| Lainé.....                          | 10 % |
| Tayart.....                         | 6 %  |
| Lefrançois.....                     | 5 %  |

5° lot. — R. N. 34. — Relevé à bout de pavage et élarg. à Vincennes

MM.

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Chabrat, <i>adjudicataire</i> ..... | 19 % |
| Aussudre.....                       | 17 % |

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Puifferrat. . . . .         | 14 % |
| Quillery. . . . .           | 14 % |
| Laine. . . . .              | 10 % |
| Guerrée et Riffaut. . . . . | 10 % |
| Tayart. . . . .             | 7 %  |
| Lefrançois. . . . .         | 4 %  |

6<sup>e</sup> lot. — R. N. 186. — Réf. en tarmacadam et amén.  
à Plessis-Robinson et Châtenay-Malabry

|                                                             |      |
|-------------------------------------------------------------|------|
| Sté Aux. d'Entreprises et de Travaux publics. . . . .       | 23 % |
| Roll-Lister et Cie. . . . .                                 | 23 % |
| Touzet et Grémy. . . . .                                    | 22 % |
| Pavages et Asphaltes. . . . .                               | 22 % |
| Gréco. . . . .                                              | 16 % |
| Route de France. . . . .                                    | 15 % |
| La Route. . . . .                                           | 15 % |
| Magnard. . . . .                                            | 15 % |
| Sté pour la Construction et l'Entretien des Routes. . . . . | 13 % |
| Routes Economiques. . . . .                                 | 9 %  |
| Sablères et Entreprises. . . . .                            | 6 %  |
| La Moderne. . . . .                                         | 5 %  |
| Cochery. . . . .                                            | 4 %  |
| Gailledrat. . . . .                                         | 0 %  |

*Réadjudication*

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| Roll Lister, <i>adjudicataire</i> . . . . . | 24,70 |
| Sté Aux. d'Entreprises. . . . .             | 24 %  |

7<sup>e</sup> lot. — R. N. 186. — Réf. en tarmacadam et amén.  
à Châtenay-Malabry et à Antony

MM.

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| Brangeon, <i>adjudicataire</i> . . . . .              | 23 % |
| Roll Lister. . . . .                                  | 20 % |
| Touzet et Grémy. . . . .                              | 19 % |
| Pavages et Asphaltes. . . . .                         | 19 % |
| Mottais. . . . .                                      | 18 % |
| La Route de France. . . . .                           | 15 % |
| Gréco. . . . .                                        | 14 % |
| Sté pour la Constr et l'Entretien des Routes. . . . . | 12 % |
| La Route. . . . .                                     | 11 % |
| La Moderne. . . . .                                   | 10 % |
| Routes Economiques. . . . .                           | 7 %  |
| Sablères et Entreprises. . . . .                      | 6 %  |
| Cochery. . . . .                                      | 4 %  |
| Gailledrat. . . . .                                   | 0 %  |



**DÉPARTEMENT DU NORD**

**PONTS ET CHAUSSÉES**

*Adjudication du 17 avril 1935*

pour **travaux divers**

1<sup>er</sup> lot. — *Arrondissement de Lille*

Exécution des maçonneries des culées et murs de

soutènement du pont dit « de l'Épinette » à Marquette au-dessus du Canal de Roubaix.

1<sup>o</sup>) *Extrait du détail estimatif :*

|                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Déblais de fondation, le m <sup>3</sup> . . . . .                          | Fr. 6. » |
| Plus-value pour démolition de maçonnerie, le m <sup>3</sup> . . . . .      | 30. »    |
| Maçonnerie de béton ordinaire pour fondations, le m <sup>3</sup> . . . . . | 130. »   |
| Maçonnerie de béton ordinaire pour culées, le m <sup>3</sup> . . . . .     | 145. »   |
| Maçonnerie de béton armé, le m <sup>3</sup> . . . . .                      | 250. »   |
| Maçonnerie de briques, le m <sup>3</sup> . . . . .                         | 130. »   |
| Enduits, le m <sup>2</sup> . . . . .                                       | 6. »     |
| Aciers pour armatures, le kilo. . . . .                                    | 1,50     |
| Acier forgé pour garde-corps, le kilo. . . . .                             | 3. »     |

2<sup>o</sup>) *Rabais consentis :*

|                                                              |              |
|--------------------------------------------------------------|--------------|
| Etabl. Aubrun à Lille, <i>adjudicataires</i> . . . . .       | 12 %         |
| MM. Cousin-Delcroix, à Comines. . . . .                      | 8 %          |
| Rouze-Mouret à Lille. . . . .                                | 3 %          |
| Entreprise de Génie Civil et Travaux publics à Lens. . . . . | 0 %          |
| M. Masquelier, à Tourcoing. . . . .                          | Augmentation |

2<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Lille*

Construction du tablier métallique biais de 38 m. 85 de portée et du platelage en béton armé du pont dit « de l'Épinette » à Marquette sur le Canal de Roubaix :

1<sup>o</sup>) *Extrait du détail estimatif :*

|                                                       |        |
|-------------------------------------------------------|--------|
| Acier laminé, le kilo. . . . .                        | 1,95   |
| Acier forgé, le kilo. . . . .                         | 3. »   |
| Acier moulé, le kilo. . . . .                         | 2,40   |
| Plomb, le kilo. . . . .                               | 4,50   |
| Maçonnerie de béton armé, le m <sup>3</sup> . . . . . | 400. » |
| Aciers pour armatures, le kilo. . . . .               | 1,50   |

2<sup>o</sup>) *Rabais consentis :*

|                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------|------|
| Cie de Fives-Lille, <i>adjudicataire</i> . . . . .        | 15 % |
| MM. Baudon à Ronchin. . . . .                             | 12 % |
| Baudet, Donon, Roussel, à Paris. . . . .                  | 7 %  |
| Schwartz, à Hautmont. . . . .                             | 7 %  |
| Constructions Mécaniques, à Onnaing. . . . .              | 5 %  |
| Sté des Ponts et Travaux en fer, à Paris. . . . .         | 3 %  |
| Atel. de Constr. Métall., Roubaix-Tourcoing. . . . .      | 3 %  |
| MM. Paindavoine frères, à Lille. . . . .                  | 0 %  |
| Nithart et Decoman, à St-Gratien. Augmentation            |      |
| Cie Saint-Quentinoise. . . . .                            | d°   |
| MM. Barbier, Bénard et Turenne, à Blanc-Misseron. . . . . | d°   |

3<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Dunkerque*

R. N. 347. — Substitution d'un revêtement en tarmacadam à l'empierrement goudronné aux territoires d'Eecke, Terdegghem et Steenvoorde..

1<sup>o</sup>) *Extrait du détail estimatif :*

|                                                   |        |
|---------------------------------------------------|--------|
| Blocages 7/12 à pied-d'œuvre, la tonne. . . . .   | 50. »  |
| Goudron préparé à pied-d'œuvre, la tonne. . . . . | 440. » |

|                                                        |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| Gravillon 2/5 à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....  | 50. » |
| Façon de revêtement en tarmacadam, le m <sup>2</sup> . | 1,50  |
| Emploi de blocage, le m <sup>3</sup> .....             | 1,50  |

2°) Rabais consentis :

|                                                      |     |
|------------------------------------------------------|-----|
| Sté Le Tarstinkal à Tétéghem, <i>adjudicataire</i> . | 2 % |
| M. Lecœuche Henri, à Béthune.....                    | 0 % |

4° lot. — Arrondissement de Lille

R. N. 345. — Convertissement en un revêtement du béton de la chaussée pavée à Frelinghien et Comines.

1°) Extrait du détail estimatif :

|                                                                  |        |
|------------------------------------------------------------------|--------|
| Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....                     | 0,40   |
| Béton de fondation, le m <sup>3</sup> .....                      | 120. » |
| Béton de la couche de roulement, le m <sup>2</sup> .....         | 180. » |
| Pose de bordures en vieux pavés maçonnés, le mètre linéaire..... | 1,40   |

2°) Rabais consentis :

|                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| MM. Charles Lesage, à Bailleul, <i>adjudicataire</i> . | 4 %          |
| Sté Le Soliditit français, à Paris.....                | 3 %          |
| Sté Le Tarstinkal, à Tétéghem.....                     | 1 %          |
| M. Peulabeuf, à Arras.....                             | Augmentation |

5° lot. — Arrondissement de Cambrai

R. N. 39. — Convertissement en pavage mosaïque et élargissement au territoire de Carnières.

1°) Extrait du détail estimatif :

|                                                                         |        |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|
| Sable graveleux à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....                 | 45. »  |
| Grenaille dure au gravillon 2/5 à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> ..... | 45. »  |
| Émulsion de bitume à 60 % à pied-d'œuvre, la tonne. ....                | 495. » |
| Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....                            | 0,40   |
| Béton de fondation, le m <sup>3</sup> .....                             | 90. »  |
| Retaille pavés échantillon, le mille.....                               | 80. »  |
| Façon de pavage maçonnés, le m <sup>2</sup> .....                       | 7,20   |
| Pavage mosaïque avec joints à l'émulsion de bitume. ....                | 5,35   |
| Pavage ordinaire. ....                                                  | 3,50   |

2°) Rabais consentis :

|                                                    |              |
|----------------------------------------------------|--------------|
| MM. Herlem, à Escaudœuvres, <i>adjudicataire</i> . | 2 %          |
| Labalette Frères, à Paris.....                     | 2 %          |
| (après tirage au sort)                             |              |
| Lobry, à Neuville.....                             | 1 %          |
| Leriche, à Escaudœuvres.....                       | 1 %          |
| Yzerman, à Cambrai.....                            | 1 %          |
| Desvignes, à Cambrai.....                          | 0 %          |
| Rolain Louis, à Escaudœuvres.                      | Augmentation |

6° lot. — Arrondissement d'Avesnes

R. N. 49. — Revêtement en tarmacadam sur vieux pavage ou sur empierrement et élargissement au territoire de Maubeuge.

1°) Extrait du détail estimatif :

|                                                     |       |
|-----------------------------------------------------|-------|
| Façon de pavage au mortier, le m <sup>2</sup> ..... | 6,10  |
| Mise en œuvre de tarmacadam, la tonne....           | 15. » |

|                                               |       |
|-----------------------------------------------|-------|
| Béton de fondation, le m <sup>3</sup> .....   | 75. » |
| Piochage de chaussée, le m <sup>2</sup> ..... | 2,15  |
| Retaille de pavés d'échantillon, le mille.... | 84,25 |

2°) Rabais consentis :

|                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| Sté des Travaux publics de Valenciennes, à Anzin, <i>adjudicataire</i> . | 4 % |
| MM. Herlem, à Escaudœuvres.....                                          | 3 % |
| Lobry, à Neuville.....                                                   | 2 % |

7° lot. — Arrondissement de Lille

R. N. 17. — Restauration de la chaussée pavée au territoire de La Madeleine

1°) Extrait du détail estimatif :

|                                                         |       |
|---------------------------------------------------------|-------|
| Sable graveleux à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> ..... | 47. » |
| Bordures de trottoirs à pied-d'œuvre, le m. l.          | 22,50 |
| Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....            | 0,40  |
| Façon de pavage, le m <sup>2</sup> .....                | 3,50  |

2°) Rabais consentis :

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| MM. Carette - Duburcq, à Roubaix, <i>adjudicataires</i> . | 6 % |
| Waquier, à Roubaix.....                                   | 2 % |
| Sté Le Pavage, à Emmerin.....                             | 0 % |
| MM. Knecht, à La Madeleine.....                           | 0 % |

8° lot. — Arrondissement de Cambrai

R. N. 39. — Fourniture de 341 tonnes de pavés mosaïques en gare de Cattenières

1°) Extrait du détail estimatif :

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| Fourniture sur wagon gare Cattenière, la T. | 180. » |
|---------------------------------------------|--------|

2°) Rabais consentis :

|                                                                                |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Société des Grandes Carrières des Vosges, à Strasbourg, <i>adjudicataire</i> . | 17 %         |
| Société Le Granit, à Dijon.....                                                | 9 %          |
| M. Pierre Brault, à Louvigné-du-Désert....                                     | 4 %          |
| Cie Le Granit de Mélusien.....                                                 | 0 %          |
| Carrières de l'Ouest, à Paris.....                                             | Augmentation |
| MM. Wenger et Petit, à Schirmeck.                                              | d°           |
| Sté L'Avenir à Louvigné-du-Désert.                                             | d°           |

9° lot. — Arrondissement de Lille

R. N. 17. — Fourniture de 200.000 pavés demi-retaillés 14/20/24

1°) Extrait du détail estimatif :

|                                                                                                |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Fourniture par fer ou par eau en gare de La Madeleine ou quai de Sainte-Hélène, le mille. .... | 2.100. » |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

2°) Rabais consentis :

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| M. Brault Pierre, à Louvigné - du - Désert, <i>adjudicataire</i> . | 8 %          |
| Carrières de l'Ouest, à Paris.....                                 | 3 %          |
| MM. Douvier et Cie.....                                            | 0 %          |
| Wenger et Petit, à Schirmeck.                                      | Augmentation |
| Brault Frères, à Louvigné-du-Désert. ....                          | d°           |
| Sté L'Avenir, à Louvigné-du-Désert.                                | d°           |

10° lot. — *Arrondissement de Lille*

R. N. 25. — Fourniture de 3.200 tonnes de pavés mosaïque 8/10 en gare de Wattignies ou à quai Seclin.

1°) *Extrait du détail estimatif :*

Sté L'Avenir, à Louvigné-du-Désert. d°  
 Sur péniche à quai Seclin, la tonne..... 175. »  
 Sur wagon en gare Wattignies, la tonne... 180. »

2°) *Rabais consentis :*

Société Le Granit, à Dijon, *adjudicataire*... 9 %  
 Carrières de l'Ouest, à Paris..... 0 %  
 MM. Wenger et Petit, à Schirmeck. Augmentation

11° lot. — *Arrondissement de Dunkerque*

R. N. 347. — Fourniture de 4.400 tonnes de tarmacadam

1°) *Extrait du détail estimatif :*

*Adjudicataire :* La Sté Rol Lister et Cie, à Paris.

*Prix consentis :*

Tarmacadam 20/60 sur wagon départ, la T. 50. »  
 » 8/20 » » la T. 60. »

**DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

*Adjudication du 14 mars 1935*

pour travaux :

1° de **répandage de goudron sur routes nationales, routes départementales et chemins d'intérêt commun** des arrondissements techniques de olmar et de Mulhouse-Est, pendant les cinq années 1935 à 1939 et comportant une prévision de dépense de 930.000 fr. pour l'arrondissement de Colmar, et de 820.000 fr. pour l'arrondissement de Mulhouse.

2° de **répandage de bitume** dans les mêmes conditions que ci-dessus et comportant une prévision de dépense de 810.000 fr. pour l'arrondissement de Colmar et de 1.330.000 fr. pour l'arrondissement de Mulhouse-Est.

I. — Extrait du détail estimatif.

A) goudron.

Transvasement du goudron de wagon-citerne ou de citerne de stockage, à camion :

Par tonne métrique..... 8 »  
 Plus-value au prix N° 1 pour goudron préparé :  
 Par tonne métrique..... 2 »  
 Plus-value au prix N° 1 pour dégourdissage :  
 Par tonne métrique..... 10 »

Transport du goudron à pied d'œuvre :

Par tonne kilométrique :  
 a) jusqu'à une distance de dix kilomètres 1 40  
 b) pour chaque kilomètre en plus des dix premiers jusqu'à trente..... 1 15  
 c) pour chaque kilomètre en plus des trente premiers..... 0 70

Balayage mécanique sur chaussée non revêtue superficiellement :

Le mètre carré..... 0 10  
 Balayage mécanique sur chaussée déjà revêtue d'un produit hydrocarboné :  
 Le mètre carré..... 0 05

Enlèvement par grattage et brossage à la main de produits adhérant à la chaussée :

Le mètre carré..... 0 20  
 Répandage mécanique du goudron :  
 La tonne métrique..... 95 »

Plus-value au prix N° 8 pour chauffage du goudron :

a) pour une température de 80° :  
 Par tonne métrique..... 20 »  
 b) Plus-value par 10° en plus :  
 Par tonne métrique ..... 5 »

Répandage du gravillon approvisionné sur les accotements :

Le mètre cube..... 7 »  
 Prix spécial pour répandage mécanique :  
 Le mètre cube..... 9 »  
 Cylindrage de gravillon avec deux passages de cylindre :

Le mètre carré..... 0 015  
 Plus-value au prix ci-dessus pour chaque passage supplémentaire :  
 Le mètre carré..... 0 007

Déplacement du chantier (matériel et personnel) d'un chantier à l'autre entre les sections traitées :

Par kilomètre ..... 15 »  
 Transport du cylindre d'un chantier à l'autre, quel que soit le poids du cylindre :  
 Le kilomètre ..... 5 »

Travaux en régie (remboursement des débours réels de main-d'œuvre augmentés de 38 % pour faux-frais, frais généraux et bénéfice).

Le cahier des charges prévoit une variation des prix en fonction de la situation économique.

B) émulsion de bitume

Pompage de l'émulsion en wagons citernes ou dans les citernes de stockage :

Par tonne métrique ..... 7 »  
 Dépotage d'émulsion livrée en fûts par l'Administration :  
 Par tonne métrique ..... 10 »

Transport d'émulsion :  
 Par tonne kilométrique :  
 a) jusqu'à une distance de dix kilomètres 1 40  
 b) pour chaque kilomètre en plus des dix premiers jusqu'à 30..... 1 15  
 c) pour chaque kilomètre en plus des 30 premiers..... 0 70  
 Bouchage préalable des nids de poule, flaches et ornières, avec émulsion de bitume, pierres et gravillon, y compris la préparation soignée de la surface.  
 Par tonne d'émulsion employée..... 320 »  
 Balayage mécanique sur chaussée déjà revêtue d'un produit hydrocarboné :

Le mètre carré..... 0 05  
 Balayage mécanique sur chaussée non revêtue d'un produit hydrocarboné :

Le mètre carré..... 0 10  
 Enlèvement par grattage et brossage à la main de produits adhérents à la chaussée :

Le mètre carré..... 0 20  
 Pavage de la chaussée (eau sous pression) :  
 Par tonne métrique d'eau employée.... 22 »

Répardage mécanique de l'émulsion :  
 La tonne métrique ..... 95 »  
 Répardage du gravillon approvisionné sur les accotements :

Le mètre cube ..... 7 »  
 Prix spécial pour répardage mécanique :  
 Le mètre cube..... 9 »

Cylindrage de gravillon avec deux passages de cylindre :

Le mètre carré..... 0 015  
 Plus-value pour chaque passage supplémentaire :  
 Le mètre carré..... 0 007

Déplacement du chantier (matériel et personnel) d'un chantier à l'autre entre les sections traitées :  
 Par kilomètre ..... 15 »

Transport du cylindre d'un chantier à l'autre, quel que soit le poids du cylindre :  
 Le kilomètre ..... 5 »

Travaux en régie (remboursement des débours réels de main-d'œuvre augmentés de 38 % pour faux-frais, frais généraux et bénéfice).

Le Cahier des charges prévoit une variation des prix en fonction de la situation économique.

II. — Rabais consentis.

|                                        |         |          |
|----------------------------------------|---------|----------|
| Marché de l'arrondissement de Colmar : |         | émulsion |
|                                        |         | de       |
|                                        | goudron | bitume   |
| MM. Schubel et fils, à Colmar,         |         |          |
| <i>adjudicataires.</i> . . . . .       | 34 %    | 39 %     |

|                                                   |      |      |
|---------------------------------------------------|------|------|
| Lasailly et Bichebois, à Issy-les-Moulineaux. . . | 33 % | 28 % |
| Gassier, à Salon.....                             | 31 % | 31 % |
| Rol, Lister et C <sup>ie</sup> , à Paris.         | 28 % | 27 % |
| Sté routière Colas, à Paris.                      | 28 % | 28 % |
| Entrep. Albert Cochery..                          | 28 % | 28 % |
| Burger et fisl, à Erstein..                       | 27 % | 38 % |
| Sté Viasphalte, à Paris..                         | 24 % | 24 % |
| Drouard frères, à Paris..                         | 18 % | 18 % |
| Sté Alsacienne de Travaux Publics, à Strasbourg.. | 1 %  | 1 %  |
| Entrep. Revêto, à Neuilly-sur-Seine. . . . .      | 0 %  | 31 % |

Marché de l'arrondissement de Mulhouse-Est :  
 goudron bitume

|                                                                      |      |      |
|----------------------------------------------------------------------|------|------|
| MM. Rol, Lister et Cie, à Paris, ( <i>Adjudicat. goudron</i> )... .. | 30 % | 27 % |
| Entrep. Revêto, à Neuilly-sur-Seine . . . . .                        | 29 % | 31 % |
| Sté Routière Colas, Paris.                                           | 28 % | 28 % |
| Entreprises Albert Cochery, à Paris. . . . .                         | 28 % | 28 % |
| Lasailly et Bichebois, à Issy. . . . .                               | 28 % | 28 % |
| Burger Paul, à Morhange                                              | 27 % | 30 % |
| Schubel et Fils, à Colmar ( <i>Adjudicataire bitume</i> ). . . . .   | 27 % | 30 % |
| Burger et Fils, à Erstein.                                           | 26 % | 38 % |
| Sté Viasphalte, à Paris... ..                                        | 24 % | 24 % |
| Gassier, à Salon.....                                                | 20 % | 21 % |
| Drouard Frères, à Paris.                                             | 18 % | 18 % |
| A. Goepfert et C <sup>ie</sup> , à Cernay. . . . .                   | 18 % | 18 % |
| Sté Alsacienne de Travaux Publics, à Strasbourg..                    | 1 %  | 1 %  |

*Adjudication du 10 avril 1935*  
 pour les travaux :

1° de répardage de liants goudronneux sur les routes nationales, routes départementales et chemins d'intérêt commun de l'arrondissement technique de Mulhouse-Ouest, pendant les cinq années de 1935 à 1939 et comportant une prévision de dépense de 1 million ;

2° de répardage d'émulsion de bitume dans les mêmes conditions que ci-dessus et comportant une prévision de dépense de 2 millions.

I — Extrait du détail estimatif :

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| A) Liants goudronneux :                                                         |     |
| Transvasement du produit de wagon-citerne ou de citerne de stockage, à camion : |     |
| Par tonne métrique.....                                                         | 9 » |

|                                                                                                                                                                                                                                         |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Plus-value au prix N° 1 pour dégourdissage :                                                                                                                                                                                            |      |
| Par tonne métrique.....                                                                                                                                                                                                                 | 10 » |
| Plus-value pour dépotage de goudron, livré en fûts par l'Administration :                                                                                                                                                               |      |
| Par tonne métrique.....                                                                                                                                                                                                                 | 3 »  |
| Transport du produit à pied d'œuvre :                                                                                                                                                                                                   |      |
| Par tonne kilométrique :                                                                                                                                                                                                                |      |
| a) Jusqu'à une distance de dix kilomètres                                                                                                                                                                                               | 1 40 |
| b) Pour chaque kilomètre en plus des dix premiers jusqu'à trente .....                                                                                                                                                                  | 1 15 |
| c) Pour chaque kilomètre en plus des trente premiers.....                                                                                                                                                                               | 0 70 |
| Plus-value pour le malaxage du produit pendant le transport sur la demande de l'administration (et si le matériel de l'entrepreneur le permet) :                                                                                        |      |
| Par tonne kilométrique.....                                                                                                                                                                                                             | 0 20 |
| Vidange du produit dans les citernes de stockage de l'administration :                                                                                                                                                                  |      |
| Par tonne métrique.....                                                                                                                                                                                                                 | 3 »  |
| Fillérisation du goudron, dans les conditions indiquées à l'article 4 du marché                                                                                                                                                         |      |
| Par tonne métrique de mélange.....                                                                                                                                                                                                      | 30 » |
| Nettoyage, hors traverses de village, de chaussée déjà revêtue d'un produit hydrocarboné (lavage éventuel à l'eau sous pression exécuté en temps utile sur l'ordre de l'Administration, balayage, grattage, enlèvement des détritrus) : |      |
| Par mètre carré.....                                                                                                                                                                                                                    | 0 10 |
| Nettoyage, en traverse de village, de chaussée déjà revêtue d'un produit hydrocarboné (lavage éventuel à l'eau sous pression exécuté en temps utile, sur l'ordre de l'Administration, balayage, grattage, enlèvement des détritrus) :   |      |
| Par mètre carré .....                                                                                                                                                                                                                   | 0 25 |
| Nettoyage d'un rechargement non calcaire (lavage et mise à vif à l'eau sous pression sur ordre de l'Administration, balayage, grattage, enlèvement des détritrus) :                                                                     |      |
| Par mètre carré.....                                                                                                                                                                                                                    | 0 35 |
| Nettoyage d'un rechargement calcaire (lavage et mise à vif, balayage, grattage, enlèvement des détritrus) :                                                                                                                             |      |
| Par mètre carré.....                                                                                                                                                                                                                    | 0 40 |
| Répannage mécanique du produit :                                                                                                                                                                                                        |      |
| La tonne métrique.....                                                                                                                                                                                                                  | 95 » |
| Plus-value au prix n° 8 pour chauffage du produit                                                                                                                                                                                       |      |
| a) Pour une température de 80° :                                                                                                                                                                                                        |      |
| Par tonne métrique.....                                                                                                                                                                                                                 | 20 » |
| b) Plus-value par 10° en plus :                                                                                                                                                                                                         |      |
| Par tonne métrique.....                                                                                                                                                                                                                 | 5 »  |
| Répannage de gravillon approvisionné sur les accotements                                                                                                                                                                                |      |
| Le mètre cube.....                                                                                                                                                                                                                      | 7 »  |

|                                                                                                                                                                          |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Prix spécial pour répannage mécanique :                                                                                                                                  |       |
| Le mètre cube.....                                                                                                                                                       | 11 »  |
| Cylindrage de gravillon :                                                                                                                                                |       |
| Par tonne kilométrique constatée au compteur.....                                                                                                                        | 0 55  |
| Déplacement du chantier (matériel non compris, les cylindres et personnel) d'un chantier à l'autre entre les sections traitées :                                         |       |
| Par kilomètre .....                                                                                                                                                      | 15 »  |
| Transport d'un cylindre d'un chantier à l'autre :                                                                                                                        |       |
| Par tonne kilométrique, la distance étant constatée sur la carte .....                                                                                                   | 0 45  |
| Travaux en régie (remboursement des débours réels de main-d'œuvre, augmentés de 38 % pour faux-frais, frais généraux et bénéfice).                                       |       |
| Le cahier des charges prévoit une variation des prix en fonction de la situation économique.                                                                             |       |
| B) émulsion de bitume :                                                                                                                                                  |       |
| Pompage de l'émulsion en wagons-citernes ou dans les citernes de stockage :                                                                                              |       |
| Par tonne métrique .....                                                                                                                                                 | 7 »   |
| Dépotage d'émulsion livrée en fûts par l'Administration                                                                                                                  |       |
| Par tonne métrique.....                                                                                                                                                  | 10 »  |
| Transport d'émulsion :                                                                                                                                                   |       |
| Par tonne kilométrique :                                                                                                                                                 |       |
| a) jusqu'à une distance de dix kilomètres.....                                                                                                                           | 1 40  |
| b) pour chaque kilomètre en plus des dix premiers jusqu'à trente .....                                                                                                   | 1 15  |
| c) pour chaque kilomètre en plus des trente premiers.....                                                                                                                | 0 70  |
| Bouchage préalable des nids de poules, flaches et ornières, avec émulsion de bitume, pierres et gravillon, y compris la préparation soignée de la surface :              |       |
| Par tonne d'émulsion employée.....                                                                                                                                       | 320 » |
| Nettoyage, hors traverses de villages, de chaussées déjà revêtue d'un produit hydrocarboné (lavage à l'eau sous pression, balayage, grattage, enlèvement des détritrus). |       |
| Par mètre carré .....                                                                                                                                                    | 0 15  |
| Nettoyage, en traverses, de chaussée déjà revêtue d'un produit hydrocarboné (lavage à l'eau sous pression, balayage, grattage, enlèvement des détritrus).                |       |
| Par mètre carré .....                                                                                                                                                    | 0 30  |
| Nettoyage d'un rechargement non calcaire (lavage et mise à l'eau sous pression, balayage, grattage, enlèvement des détritrus).                                           |       |
| Par mètre carré .....                                                                                                                                                    | 0 40  |
| Nettoyage d'un rechargement calcaire (lavage et mise à vif à l'eau sous pression, balayage, grattage, enlèvement des détritrus).                                         |       |
| Par mètre carré .....                                                                                                                                                    | 0 45  |



|                                                                                                                                         |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Répandage mécanique de l'émulsion :                                                                                                     |      |
| La tonne métrique.....                                                                                                                  | 85 » |
| Répandage du gravillon approvisionné sur les accote-<br>ments.                                                                          |      |
| Le mètre cube .....                                                                                                                     | 7 »  |
| Prix spécial pour répandage mécanique :                                                                                                 |      |
| Le mètre cube .....                                                                                                                     | 11 » |
| Cylindrage du gravillon :                                                                                                               |      |
| Par tonne kilométrique constatée au comp-<br>teur. . . . .                                                                              | 0 55 |
| Déplacement du chantier (matériel non compris les<br>cylindres et personnel) d'un chantier à l'autre entre<br>les sections traitées :   |      |
| Par kilomètres .....                                                                                                                    | 15 » |
| Déplacement d'un cylindre d'un chantier à l'autre :                                                                                     |      |
| Par tonne kilométrique, la distance étant constatée<br>sur la carte .....                                                               | 0 45 |
| Travaux en régie (remboursement des débours<br>réels de main-d'œuvre augmentés de 38 % pour faux<br>frais, frais généraux et bénéfice). |      |

Le cahier des charges prévoit une variation des prix en fonction de la situation économique.

II. — Rabais consentis :

Liants goudronneux

|                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------|-----|
| Entreprises Albert Cochery, à Paris, <i>adjudic.</i>        | 3 % |
| Entreprise Revêto, à Neuilly-sur-Seine . . . .              | 1 % |
| M. A. Goepfert et Cie, à Cernay.....                        | 2 % |
| M. Werny, à Mulhouse.....                                   | 2 % |
| M. Burger et fils, à Erstein.....                           | 2 % |
| MM. Lasailly et Bichebois, à Issy-les-Mouli-<br>neaux ..... | 2 % |
| Société Viasphalte, à Paris.....                            | 2 % |
| MM. Drouard Frères, à Paris.....                            | 1 % |
| MM. Rol, Lister et Cie, à Paris.....                        | 1 % |
| Société Alsacienne de Travaux Publics.....                  | 1 % |
| Mme Veuve Bucheit et fils, à Mulhouse-Dor-<br>nach. . . . . | 1 % |

Emulsion de bitume

|                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------|-----|
| Entreprise Revêto, à Neuilly-sur-Seine, <i>adj.</i>         | 5 % |
| M. Burger et fils, à Erstein.....                           | 4 % |
| Entreprises Albert Cochery, à Paris.....                    | 3 % |
| M. A. Goepfert et Cie, à Cernay.....                        | 2 % |
| M. Werny, à Mulhouse.....                                   | 2 % |
| MM. Rol, Lister et Cie, à Paris.....                        | 2 % |
| MM. Lasailly et Bichebois, à Issy-les-Mouli-<br>neaux ..... | 1 % |
| Sté Viasphalte, à Paris.....                                | 1 % |
| Société Alsacienne de Travaux Publics.....                  | 1 % |
| MM. Drouard Frères, à Paris.....                            | 0 % |

Adjudication du 10 avril 1935

pour **fourniture d'émulsion de bitume** destinée à l'entretien des routes nationales, routes départemen-  
tales et chemins d'intérêt commun du Haut-Rhin.

I. — Extrait du détail estimatif :

|                                                                                                                                                                   |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Emulsion de bitume asphaltique :                                                                                                                                  |       |
| a) En fûts ou en wagons-citernes gare<br>arrivée, la t. ....                                                                                                      | 480 » |
| b) Prise à l'usine de production en fûts<br>ou en camions-citernes prêtés par le<br>fournisseur ou dans les tonnes de l'en-<br>trepreneur de répandage, la t..... | 465 » |
| Plus-value pour fourniture d'émulsion dite<br>« qualité d'hiver », la t.....                                                                                      | 10 50 |
| Plus-value pour fourniture à pied d'œuvre<br>en camions citernes (par tonne et par ki-<br>lomètre) :                                                              |       |
| a) Jusqu'à une distance de 10 kil.....                                                                                                                            | 1 40  |
| b) Pour chaque kilomètre en plus des dix<br>premiers, jusqu'à 30 km.....                                                                                          | 1 15  |
| c) Pour chaque kilomètre en plus des 30<br>premiers .....                                                                                                         | 0 70  |

II. — Rabais consentis :

a) Routes nationales :

1<sup>re</sup> lot. — Arrondissement de Colmar (430 tonnes) :

|                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| Société de la Mailleraye, à Paris, <i>adjudicataire</i>      | 4 % |
| Société Alsacienne de Travaux Publics, à<br>Strasbourg ..... | 3 % |
| Usines Alsaciennes d'Emulsions, à Strasbourg                 | 2 % |
| Vve Buchheit et Fils, à Mulhouse-Dornach... .                | 1 % |
| Sté Gle des Routes Economiques, à Paris... .                 | 0 % |

2<sup>e</sup> lot. — Arrondissement de Mulhouse-Est (260 tonnes) :

|                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Usines Alsaciennes d'Emulsions, à Stras-<br>bourg, <i>adjudicataires</i> ..... | 4 % |
| Société de la Mailleraye, à Paris.....                                         | 3 % |
| Sté Alsacienne de Travaux Publics, à Stras-<br>bourg .....                     | 1 % |
| Vve Buchheit et fils, à Mulhouse-Dornach . . .                                 | 1 % |
| Sté Gle des Routes Economiques, à Paris... .                                   | 0 % |

3<sup>e</sup> lot. — Arrondissement de Mulhouse-Ouest (400 tonnes) :

|                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Usines Alsaciennes d'Emulsions, à Strasbourg,<br><i>adjudicataires</i> ..... | 5 % |
| Sté La Mailleraye, à Paris.....                                              | 4 % |
| Vve Buchheit et Fils, à Mulhouse-Dornach... .                                | 1 % |
| Sté Alsacienne de Travaux publics, à Stras-<br>bourg .....                   | 0 % |
| Sté Gle des Routes Economiques, à Paris... .                                 | 0 % |

b) Service vicinal :

1<sup>re</sup> lot. — Arrondissement de Colmar (300 tonnes) :

|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| Sté Viasphalte, à Paris, <i>adjudicataire</i> ..... | 3 % |
| Sté Alsacienne de Travaux publics.....              | 2 % |

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Sté de la Mailleraye.....           | 2 % |
| Vve Buchheit et Fils .....          | 1 % |
| Sté Gle des Routes Economiques..... | 0 % |

2° lot. — Arrondissement de Colmar (350 tonnes):

|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| Sté Alsacienne de Travaux publics, <i>adjudicat</i> | 4 % |
| Sté de la Mailleraye.....                           | 3 % |
| Usines Alsaciennes d'Emulsions .....                | 4 % |
| Vve Buchheit et Fils.....                           | 1 % |
| Sté Gle des Routes Economiques.....                 | 0 % |

3° lot. — Arrondissement de Mulhouse-Est (450 tonnes):

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Sté de la Mailleraye, <i>adjudicataire</i> ..... | 5 % |
| Usines Alsaciennes d'Emulsions .....             | 4 % |
| Sté Gle des Routes Economiques.....              | 0 % |
| Sté Alsacienne de Travaux publics.....           | 1 % |

4° lot. — Arrondissement de Mulhouse-Est (400 tonnes):

|                                                      |     |
|------------------------------------------------------|-----|
| Usines Alsaciennes d'Emulsions, <i>adjudicataire</i> | 5 % |
| Sté de la Mailleraye.....                            | 4 % |
| Vve Buchheit et Fils.....                            | 1 % |
| Sté Alsacienne de Travaux publics.....               | 1 % |
| Sté Gle des Routes Economiques.....                  | 0 % |

5° lot. — Arrondissement de Mulhouse-Ouest (310 tonnes):

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Sté de la Mailleraye, <i>adjudicataire</i> ..... | 5 % |
| Usines Alsaciennes d'Emulsions .....             | 4 % |
| Sté Viasphalte .....                             | 3 % |
| Vve Buchheit et Fils.....                        | 1 % |
| Sté Alsacienne de Travaux Publics.....           | 0 % |
| Sté Gle des Routes Economiques.....              | 0 % |

6° lot. — Arrondissement de Mulhouse-Ouest (300 tonnes):

|                                                       |     |
|-------------------------------------------------------|-----|
| Usines Alsaciennes d'émulsions, <i>adjudicataires</i> | 5 % |
| Société de la Mailleraye .....                        | 3 % |
| Sté Viasphalte .....                                  | 3 % |
| Vve Buchheit et Fils.....                             | 1 % |
| Sté Alsacienne de Travaux Publics.....                | 0 % |
| Sté Gle des Routes Economiques.....                   | 0 % |

~~~~~

## DEPARTEMENT DE LA SEINE-INFERIEURE

*Adjudication du 27 mars 1935*

pour **fourniture de matériaux de quartzite, porphyre ou diorite**

I. — Extrait du détail estimatif :

Gravillon de quartzite, porphyre ou diorite de l'échantillon 5/30 rendu toutes gares, la t.	40 »
---	------

Gravillon de même nature que ci-dessus 3/20, la tonne .....	42 »
Macadam de quartzite, porphyre ou diorite de l'échantillon 40/70, la t. ....	38 »

II. — Rabais consentis :

Carrières de Bretagne et de Normandie, <i>adjudicataire</i> des deux lots. 1 <sup>er</sup> lot, 14 %; 2 <sup>e</sup> lot, 12 %.	
Sté d'Exploitation des quartzites et porphyre de l'Orne : 1 <sup>er</sup> lot, 0 % 2 <sup>e</sup> lot, 1 %.	
Carrières de la Sarthe, augmentation : 1 <sup>er</sup> lot, 3 %;	
Entreprise des Travaux publics de l'Ouest, augmentation : 1 <sup>er</sup> lot, 28 %; 2 <sup>e</sup> lot, 4 %.	
Sté Gle d'Entreprises (gérance des Carrières de l'Ouest), augmentation : 2 <sup>e</sup> lot 2 %.	

*Adjudication du 27 mars 1935*

pour **transport à pied d'œuvre de matériaux d'empierrement** destinés à l'entretien de certaines parties des routes nationales.

I. — Extrait du détail estimatif :

Chargement des matériaux sur camion et déchargement, la t. ....	2 »
Transport de matériaux à pied d'œuvre, par tonne transportée par hectomètre parcouru .....	0 115
Location de camions (l'heure).....	30 »

II. — Rabais consentis :

MM. Durieu Frères, à Rouen, <i>adjudicataire</i> du 1 <sup>er</sup> lot à 12 %.	
M. Simond, à Mantes-sur-Seine, <i>adjudicataire</i> du 2 <sup>e</sup> lot à 7 %.	
Sté Commerciale de manutentions et de transports, à Rouen, 1 <sup>er</sup> lot, 6 %.	
M. J. Bourdeaux, à Rouen, 1 <sup>er</sup> lot 5 %.	
Entreprise Morineau, à Grand-Quevilly, 2 <sup>e</sup> lot 2 %.	
M. Hessin, à Sotteville-lès-Rouen, augm. 2 <sup>e</sup> lot 20 %.	

*Adjudication du 27 mars 1935*

pour **fourniture de matériaux de porphyre ou diorite.**

I. — Extrait du détail estimatif :

Gravillon de porphyre ou diorite 5/30, rendu toutes gares, la t. ....	48 » et 50 »
Gravillon de porphyre ou diorite 3/20, la tonne .....	50 » et 52 »
Macadam de porphyre ou diorite 40/70, la tonne .....	46 » et 48 »

II. — Rabais consentis :

Sté Gle d'Entreprises : Gérance des Carrières de l'Ouest, <i>adjudicataire</i> des deux lots : 1 <sup>er</sup> lot 3 %, 2 <sup>e</sup> lot 8 %.	
---	--

Carrières de Ligron, 1<sup>er</sup> lot 2%.  
Sté An. des Carrières de la Mailleraye, 1<sup>er</sup> lot 2 %, 2<sup>e</sup> lot 5 %.  
Carrières des Tonnelles de St-Varent, 2<sup>e</sup> lot 5 %

*Adjudication du 15 mai 1935*

pour **travaux d'aménagement** entre les P. K. 51.000 et 51.710 de la route nationale n° 14, de Paris au Havre, et comportant une prévision de dépense de 140.000 francs.

I. — Extrait du détail estimatif :

Déblais sur les rives, le m <sup>3</sup> .....	9 »
Enlèvement des déblais en excédent, le m <sup>3</sup> .	11 30
Etablissement du blocage de fondation en bordure de la chaussée, le m <sup>3</sup> .....	11 80
Piochage et reprofilage de la chaussée, le m <sup>2</sup>	1 90
Exécution d'une première couche de macadam silex, le m <sup>3</sup> .....	14 60
Exécution d'une deuxième couche de macadam de pierre dure, le m <sup>3</sup> .....	22 50

II. — Rabais consentis :

Entreprise Morineau, <i>adjudicataire</i> .....	2 %
Sté Gle des Routes Economiques.....	0 %

*Adjudication du 15 mai 1935*

pour **répandage de goudron-filler, de goudron préparé, de bitume, d'émulsion de bitume et de road oil**, à exécuter en 1935 et comportant une prévision de dépenses de 1.350.000 francs.

I. — Extrait du détail estimatif :

Répandage de goudron préparé au dosage de 1 kg. de goudron par mètre carré de chaussée .....	0 25
Plus-value pour répandage de goudron à 160° centigrade, la tonne.....	10 »
Plus-value pour répandage de goudron-filler, la tonne .....	50 »
Plus-value pour répandage de bitume, la t.	20 »
Plus-value pour répandage du road-oil, la t.	10 »
Moins-value pour substitution au goudron d'émulsion de bitume fillerisée ou non, la t.	50 »
Moins-value pour répandage de goudron, de bitume, ou de road-oil livré chaud par l'administration, la tonne .....	20 »
Moins-value pour répandage de goudron-filler dont le goudron est livré chaud par l'administration, la tonne de goudron-filler.....	10 »

II. — Rabais consentis :

Entreprise Morineau, <i>adjudicataire</i> .....	3 %
Etablissements Lasailly et Bichebois, et Sté Gle des Routes Economiques .....	2 %
Sté Rol. Lister et Cie.....	0 %

*Adjudication du 15 mai 1935*

pour **travaux de remise en état de la chaussée et de ses dépendances**, entre les P. K. 17.400 et 20.588 de la route nationale n° 316, d'Evreux à Aumale, par Gournay, et comportant une prévision de dépense de 160.000 francs.

I. — Extrait du détail estimatif :

Déblais pour élargissement de la chaussée et des virages, et emploi en remblai dans un rayon de 30 mètres, le m <sup>3</sup> .....	7 45
Piochage de la chaussée sur 0 m 10 d'épaisseur, le m <sup>2</sup> .....	1 45
Mise en place à la main et cylindrage du blocage, le m <sup>3</sup> .....	10 50
Réglage et cylindrage de la première couche de silex 4/10, le m <sup>3</sup> ... ..	15 60
Réglage et cylindrage de la 2 <sup>e</sup> couche en quartzite, le m <sup>3</sup> .....	21 30

II. — Rabais consentis :

Sté Gle des Routes Economiques, <i>adjudicataire</i>	5 %
Entreprise Morineau .....	4 %



**DEPARTEMENT DU NORD**

**PONTS ET CHAUSSEES**

*Adjudication du 15 mai 1935*

pour exécution **de travaux divers sur les R. N. 25, 32, 39, 31, 342 et 358.**

1<sup>er</sup> lot. — *Arrondissement de Lille.*

R. N. N° 25 — Convertissement en pavage mosaïque de la chaussée pavée à Seclin, Wattignies et Templemars :

1° Extrait du détail estimatif :

Sable graveleux à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	41 »
Grenaille 2/5, à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	70 »
Émulsion de bitume à 60 %, la t.....	530 »
Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....	0 40
Béton de fondation, le m <sup>3</sup> .....	100 »
Façon de pavage maçonné, le m <sup>2</sup> .....	7 »
Pavage mosaïque avec joints à l'émulsion de bitume, le m <sup>2</sup> .....	5 50

2° Rabais consentis :

M. Lecuppré, à Wattignies, <i>adjudicataire</i> ...	0 %
Sté Le Pavage, à Emmerin, augmentation.	

2<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Lille.*

R. N. N<sup>o</sup> 41. — Redressement de la chaussée pavée à Hallennes-lez-Haubourdin.

1<sup>o</sup> Extrait du détail estimatif :

Sable graveleux à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	45 »
Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....	0 40
Façon de pavage, le m <sup>2</sup> .....	3 50

2<sup>o</sup> Rabais consentis :

M. Roussel Henri, à Haubourdin, <i>adjudicat.</i>	16 %
Sté Le Pavage, à Emmerin.....	5 %
M. Corbeil Paul, à Santes.....	1 %

3<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Douai.*

R. N. N<sup>o</sup> 17. — Remise en forme de la chaussée pavée à Douai.

1<sup>o</sup> Extrait du détail estimatif :

Sable graveleux à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	52 »
Démontage de pavage, transport et rangement des pavés, le m <sup>2</sup> .....	1 »
Façon de pavage, le m <sup>2</sup> .....	4 »

2<sup>o</sup> Rabais consentis :

M. Dormard, à Cuincy-lez-Douai, <i>adjudicat.</i>	5 %
Sté Le Pavage, à Emmerin.....	augmentation

4<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Valenciennes.*

R. N. 358. — Convertissement en tarmacadam et élargissement de la chaussée pavée à Quérénaing et Famars.

1<sup>o</sup> Extrait du détail estimatif :

Goudron à pied-d'œuvre, la t.....	495 »
Filler charbonneux à pied d'œuvre, la t... ..	230 »
Grenaille dure 5/20 à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> ..	63 »
Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....	0 60
Béton de fondation pour élargissement :	
a) au ciment Portland, le m <sup>3</sup> .....	120 »
b) au ciment de laitier, le m <sup>3</sup> .....	110 »
Emploi de tarmacadam, la t.....	14 50
Façon de pavage maçonné pour fils d'eau, le m <sup>2</sup> .....	6 »

2<sup>o</sup> Rabais consentis :

Sté des Travaux publics de Valenciennes, à Anzin, <i>adjudicataire</i> .....	10 %
M. Yzerman, à Cambrai.....	8 %
M. Herlem, à Escaudœuvres.....	0 %
M. Rol Lister et Cie, à Paris.....	Augmentation

5<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Cambrai.*

R. N. 39. — 1<sup>o</sup> Elargissement de la chaussée goudronnée; 2<sup>o</sup> convertissement de chaussée pavée en

empierrement goudronné; 3<sup>o</sup> rechargement goudronné et élargissement aux territoires d'Awoingt, Estourmel, Carnières et Beauvois.

1<sup>o</sup> Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées 2/6 à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> ..	84 50
Blocage 8/12 à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	65 »
Poussier de concassage, à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup>	48 50
Sable calcaire à pied d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	59 »
Béton de ciment, le m <sup>3</sup> .....	99 50
Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....	0 40
Façon de pavage au mortier, le m <sup>2</sup> .....	7 20
Emploi de tarmacadam, la t.....	20 »
Répendage de pierres, le m <sup>3</sup> .....	2 50
Cylindrage, le m <sup>2</sup> .....	1 60

2<sup>o</sup> abais consentis :

MM. Desvignes, à Cambrai. <i>adjudicataire</i> ...	4 %
Lobry, à Neuville.....	3 %
Yzerman, à Cambrai.....	2 %

6<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement de Cambrai.*

R. N. 342. — Revêtement en tarmacadam sur vieux pavage et élargissement à 6 m. de la chaussée à Cau-roir, Cagnoncles, Rieux et Avesnes-lez-Aubert.

1<sup>o</sup> Extrait du détail estimatif :

Poussier de concassage à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup>	53 50
Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....	0 40
Béton de fondation, le m <sup>3</sup> .....	118 »
Retaille de pavés d'échantillon, le mille....	80 »
Pavage maçonné pour fils d'eau, le m <sup>2</sup> .....	7 »
Emploi de tarmacadam, la t.....	14 50

2<sup>o</sup> Rabais consentis :

MM. Herlem, à Escaudœuvres, <i>adjudicataire</i>	6 %
Desvignes, à Cambrai.....	5 %
Yzerman, à Cambrai.....	4 %
Lobry, à Neuville.....	3 %

7<sup>e</sup> lot. — *Arrondissement d'Avesnes.*

R. N. N<sup>o</sup> 32. — Convertissement en pavage mosaïque de la chaussée pavée et empierrée à Englefontaine.

1<sup>o</sup> Extrait du détail estimatif :

Sable graveleux à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	46 »
Gravillon 2/5 à pied-d'œuvre, le m <sup>3</sup> .....	76 »
Emulsion de bitume à pied-d'œuvre, la t....	525 »
Béton de fondation, le m <sup>3</sup> .....	110 »
Démolition de chaussée empierrée, le m <sup>3</sup> ....	15 »
Démontage de pavage, le m <sup>2</sup> .....	0 50
Retaille de pavés d'échantillon, le mille....	85 »
Retaille de pavés mosaïques, le mille.....	90 »
Pavage maçonné, le m <sup>2</sup> .....	8 »
Façon de pavage mosaïque, le m <sup>2</sup> .....	5 50

2° Rabais consentis :

MM. Luez Marcel, à Englefontaine, <i>adjud.</i>	17 %
Lobry, à Neuville .....	7 %
Leriche, à Escaudœuvres .....	1 %
Yzerman, à Cambrai .....	0 %

8° lot. — Arrondissement d'Avesnes.

Fourniture de 332 tonnes de pavés mosaïques 8/10 en gare de Salesches.

1° Extrait du détail estimatif :

Fourniture par fer sur wagon en gare de Salesches, la t. .... 175 »

2° Rabais consentis :

Sté Le Granit, à Dijon, <i>adjudicataire</i> .....	5 %
Carrières de Rimbach Zell, à Guebwiller....	0 %
Sté des Grandes Carrières des Vosges, à Strasbourg .....	0 %
M. Didier, à Cornimont.....	0 %
MM. Wenger et Petit, à Schirmeck..	Augmentation
Sté Le Granit d'Alsace, à Eichhoffen	Augmentation



## DEPARTEMENT DU CHER

*Adjudication du 3 avril 1935*

pour **fourniture de macadam** au service des Ponts et Chaussées pour entretien des routes nationales.

I. — Extrait du détail estimatif :

Silex brut, le m <sup>3</sup> .....	38 » à 45 »
Silex cassé, le m <sup>3</sup> .....	50 » à 70 »
Schiste quartzeux, le m <sup>3</sup> .....	42 »
Granit brut, le m <sup>3</sup> .....	28 »
Granit cassé, le m <sup>3</sup> .....	35 » et 60 »
Calcaire brut, le m <sup>3</sup> .....	40 »
Calcaire cassé, le m <sup>3</sup> .....	42 » et 55 »

II. — Rabais consentis :

1<sup>er</sup> lot. — R. N. 455 (prévision de dépense : 37.000 francs).

Carrières du Moulin-Sauvage, à Henrichemont, <i>adjudicataires</i> .....	3,10 %
M. Poisson, à Parassy.....	3 %
M. Pillet, à Montigny .....	0 %

2° lot. — R. N. 723 (Prévision de dépense : 81.000 francs).

MM. Joly et Gimard, à Orléans, <i>adjudicat.</i>	3 %
Sté Jacob Leiseing, à Bourges.....	2 %
Mme Chotard, à Aubigny-sur-Nère.....	1 %

3° lot. — R. N. 723 (Prévision de dépense : 73.000 francs).

Mme Chotard, à Aubigny-sur Néré, *adjudic.* 4 %

4° lot. — R. N. 723 (prévision de dépenses : 82.060 francs).

Mme Chotard, à Aubigny-sur-Néré, *adjudicat.* 3 %

M. Mercier, à Ennordres..... 1 %

MM. Joly et Gimard, à Orléans..... 0 %

5° lot. — R. N. 723 (prévision de dépenses : 74.600 francs).

M. Mercier, à Ennordres, *adjudicataire* ..... 2 %

Mme Chotard, à Aubigny sur-Néré..... 1 %

MM. Joly et Gimard, à Orléans..... 0 %

6° lot. — R. N. 723 (prévision de dépenses : 75.700 francs).

Mme Chotard, à Aubigny, *adjudicataire*..... 9 %

M. Millet, à La Chapelle-d'Angillon..... 2 %

Sté Jacob, à Bourges .....
 1 % |

MM. Joly et Gimard, à Orléans..... 0 %

7° lot. — R. N. 726 (prévision de dépense : 58.350 francs).

M. Millet, à La Chapelle-d'Angillon, *adjudic.* 1 %

M. Gaucher, à Neuvy-sur-Barangeon ..... 0 %

8° lot. — R. N. 726 (prévision de dépense : 58.350 francs).

M. Millet, à la Chapelle d'Angillon, *adjudic.* 1 %

M. Gaucher, à Neuvy-sur-Barangeon ..... 0 %

9° lot. — R. N. 720 (prévision de dépense : 18.730 francs).

M. Boulet, à Ménétrol-sur-Sancerre, *adjudic.* 0 %

10° lot. — R. N. 723 (prévision de dépense : 52.200 francs).

M. Boulet, à Ménétrol, *adjudicataire*..... 3 %

M. Vacheron, à Sancerre .....
 1 % |

11° lot. — R. N. 723 (prévision de dépense : 52.525 francs).

M. Vacheron, à Sancerre, *adjudicataire*..... 3 %

M. Boulet, à Ménétrol .....
 2 % |

12° lot. — R. N. 723 (prévision de dépense : 48.850 francs).

M. Petit André, à Savigny-sur-Sancerre, *adj.* 6 %

Sté des Carrières du Moulin-Sauvage, à Henrichemont .....
 5 % |

13° lot. — R. N. 732 (prévision de dépense : 48.850 francs).

Sté des Carrières du Moulin-Sauvage, *adj.* 5 %

M. Petit André .....
 2 % |

14° lot. — R. N. 697 (prévision de dépense : 35.700 francs).

Pas de soumissionnaire.

15<sup>e</sup> lot. — R. N. 725 (prévision de dépense : 86.200 francs).

M. Th. Boudiou, à Châteaumeillant, *adjudic.* 0 %

16<sup>e</sup> lot. — R. N. 719 (prévision de dépense : 24.500 francs).

M. Johineau, à Givardon, *adjudicataire*.... 20 %

M. Lambert, à Châteauneuf ..... 16 %

M. Piat, Pierre, à Givardon..... 12 %

17<sup>e</sup> lot. — R. N. 720 (prévision de dépense : 68.460 francs).

M. Lloret Vincent, à Jouet-sur-l'Aubois, *adj.* 6 %

M. Jobineau, à Givardon..... 2 %

18<sup>e</sup> lot. — R. N. 144 (prévision de dépense : 45.375 francs).

M. Gaucher, à Neuvy-sur-Barangeon, *adjudic.* 3 %

M. Millet, à La Chapelle-d'Angillon ..... 0 %

19<sup>e</sup> lot. — R. N. 144 (prévision de dépense : 25.060 francs).

Pas de soumissionnaire.



## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

### PONTS ET CHAUSSEES

*Adjudication du 15 avril 1935*

pour les **travaux d'entretien et de remise en état**, au cours de l'année 1935, des routes nationales n<sup>o</sup> 538, 559, 559A et 568

1<sup>er</sup> lot. — R. N. 538, entre le pont du Baou et Rognac (25.480 fr.).

#### I. — Extrait du détail estimatif :

Calcaires durs :  
Pierres brutes, le m<sup>3</sup>..... 14 »  
Pierres cassées, le m<sup>3</sup>..... 22 »  
Gravillon, le m<sup>3</sup> ..... 26 »

#### II. — Rabais consentis :

M. Pic, à Saint Antoine, Marseille, *adjudic.* 22 %  
Deux autres soumissionnaires ont proposé 14 et 10 %.

2<sup>e</sup> lot. — R. N. 559, entre Bellefille et La Ciotat (43.960 fr.).

#### I. — Extrait du détail estimatif :

Calcaires gréseux :  
Pierres brutes, le m<sup>3</sup>..... 11 »  
Pierres cassées, le m<sup>3</sup>..... 17 » et 20 »  
Gravillon, le m<sup>3</sup>..... 20 50 et 23 »  
Déblais, le m<sup>3</sup>..... 17 »  
Journée d'attelage à 2 colliers, la journée.. 90 »

#### II. — Rabais consentis :

M. Trotobas, à Ceyreste, *adjudicataire*..... 26 %  
Autres soumissionnaires : 22, 15 et 0 %.

3<sup>e</sup> lot. — R. N. 559A, entre Aubagne et Bellefille (92.460 fr.).

#### I. — Extrait du détail estimatif :

Calcaires durs :  
Pierres brutes, le m<sup>3</sup>..... 12 »  
Pierres cassées, le m<sup>3</sup> ..... 21 »  
Gravillon, le m<sup>3</sup> ..... 24 »  
Journée d'attelage à 2 colliers, la journée.. 90 »

#### II. — Rabais consentis :

M. Espanet, à La Ciotat, *adjudicataire*..... 22 %  
Autres soumissionnaires : 18, 17, 15 et 8 %.  
Une majoration de 10 %.

4<sup>e</sup> lot. — R. N. 568, entre Port-de-Bouc et Martigues (58.455 fr.).

#### I. — Extrait du détail estimatif :

Calcaires durs :  
Pierres brutes, le m<sup>3</sup>..... 15 50 et 20 »  
Pierres cassées, le m<sup>3</sup> ..... 28 »  
Gravillon, le m<sup>3</sup> ..... 27 50 et 32 »

#### II. — Rabais consentis :

MM. Collomp et Bertrand, à Saint-Martin-de-Crau, *adjudicataires* ..... 22 %  
Autres soumissionnaires : 1 %.

5<sup>e</sup> lot. — R. N. 568, entre Gignac et Les Pennes Mirabeau (94.085 fr.).

#### I. — Extrait du détail estimatif :

Calcaires durs :  
Pierres brutes, le m<sup>3</sup>..... 15 50  
Pierres cassées, le m<sup>3</sup>..... 23 50  
Gravillon, le m<sup>3</sup>..... 27 50

#### II. — Rabais consentis :

M. Emile Pic, à Saint-Antoine-Marseille, *adjudicataire* ..... 24 %  
Autres soumissionnaires : 21, 15, 14, 5 et 1 %.

# SOCIÉTÉ NOUVELLE DE GÉOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE

MOULIN . WANTZ . DUFOUR  
Geometres Topographes

A. WANTZ  
Géomètre-Expert D.P.L.G.

81, r<sup>te</sup> de Châtillon MONTROUGE (Seine)  
Telephone Alésia 24-25

**Exécution rapide et soignée de toutes les opérations  
topographiques se rapportant aux travaux publics.**

## PLANS D'ÉTUDE

**Plans cotés** avec courbes de niveau et **Plans Parcelaires**  
pour l'étude de routes, voies navigables, chemins de fer,  
canalisations, adductions barrages - réservoirs, etc.....

## PLANS D'ALIGNEMENTS . PLANS D'AMÉNAGEMENTS IMPLANTATION DE PROJETS

**Nivellement** - Lignes de pente, profils en long et en travers  
sondages en rivières

**Opérations de précision** - Triangulations, mesurages de  
précision au fil d'invar.

**Références :** *Services des Ponts et Chaussées de différents  
départements*

---

SOCIÉTÉ DU  
**GAZ DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de 100 Millions de Francs  
6. RUE CONDORCET. - PARIS. 9<sup>e</sup>

■

**GOUDRON PRÉPARÉ**  
POUR LES ROUTES

Conforme aux Spécifications du Ministère des Travaux Publics

**BRAIS**

POUR: TARMACADAM  
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX  
JOINTOIENT  
DES PAVÉS DE BOIS

**HUILES**

POUR: FLUXAGE  
IMPRÉGNATION DES PAVÉS  
DE BOIS ET TOUS USAGES

S'adresser au Service Commercial : 6, RUE CONDORCET. PARIS (1<sup>re</sup>)

Tél. TRUDAINE 73.00 à 73.09

R.C. Seine 45.943

Ad. Tél. SOUPRODOS. 83. PARIS